

ORDRE DU JOUR DÉFINITIF211^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

13 décembre 2021 | 10 h – 17 h HE

Réunion virtuelle | Les informations de connexion à Zoom se trouvent dans l'invitation de calendrier Outlook

Documents de référence : [Manuel des politiques du conseil](#) | [Règlement administratif](#) | [Profil de risques](#) | [Plan stratégique](#)

1. Ouverture
1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour – D. Chui <i>QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.</i>
1.2 Déclaration de conflits d'intérêts (pages 5-6)
1.3 Examen de la réunion précédente du conseil – D. Chui (pages 7-8) a) Liste des mesures de suivi b) Liste de présence des membres du conseil
2. Rapports de la direction
2.1 Rapport du président – D. Chui (pages 9-10)
2.2 Compte rendu du chef de la direction – G. McDonald (compte rendu verbal)
2.3 Rapport intermédiaire de rendement stratégique au conseil – TR3 – F. George, P. G. Lafleur, G. McDonald (pages 11-34)
3. Ordre du jour de consentement
Les membres du conseil peuvent demander qu'un point de l'ordre du jour de consentement soit retiré pour débat et délibération. <i>QUE les motions de l'ordre du jour de consentement (3.1 à 3.4) soient approuvées au moyen d'une seule motion.</i>
3.1 Approbation de procès-verbaux (pages 35-44) <i>QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 1^{er} octobre 2021 soit approuvé.</i>
3.2 Approbation des plans de travail des comités (pages 45-55) a) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCAPG.</i> b) <i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCCAG.</i>
3.3 Direction du BCAPG (pages 56-57) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCAPG pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Pemberton Cyrus à titre de vice-président • Paula Klink à titre de présidente • Pierre G. Lafleur à titre de président sortant
3.4 Direction du BCCAG (pages 58-59) <i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du BCCAG pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :</i> <ul style="list-style-type: none"> • Frank Collins à titre de vice-président • Margaret Anne Hodges à titre de présidente • Frank George à titre de président sortant
4. Affaires/décisions du conseil
4.1 Budget 2022 et cotisation par personne pour 2024 – N. Hill (diapositives et pages 60-101) 1. <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité FAGR, le budget 2022 comprenant un budget opérationnel de 11.5 millions \$.</i> 2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2024 soit réduite à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i>

<p>4.2 Révision des politiques du conseil – M. Wrinch (pages 102-145) <i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <i>i.4.1, Responsabilités du conseil</i> <i>ii.4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i> <i>iii.4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i> <i>iv.6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i> </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <i>v.7.3, Relations du conseil avec DDIC</i> <i>vi.7.8, Règles de procédure</i> <i>vii.7.10, Politique et procédure de dénonciation</i> <i>viii.9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i> </td> </tr> </table>	<i>i.4.1, Responsabilités du conseil</i> <i>ii.4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i> <i>iii.4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i> <i>iv.6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>	<i>v.7.3, Relations du conseil avec DDIC</i> <i>vi.7.8, Règles de procédure</i> <i>vii.7.10, Politique et procédure de dénonciation</i> <i>viii.9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i>
<i>i.4.1, Responsabilités du conseil</i> <i>ii.4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i> <i>iii.4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i> <i>iv.6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>	<i>v.7.3, Relations du conseil avec DDIC</i> <i>vi.7.8, Règles de procédure</i> <i>vii.7.10, Politique et procédure de dénonciation</i> <i>viii.9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i>	
<p>4.3 Groupe de travail sur la collaboration - M. Wrinch (pages 146-149) <i>QUE le conseil approuve la nouvelle politique 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration, sur recommandation du Comité sur la gouvernance.</i></p>		
<p>4.4 Plan de consultation du conseil – K. Baig (pages 150-153) <i>QUE le conseil approuve le Plan de consultation du conseil pour 2022.</i></p>		
<p>4.5 Évaluation des président.e.s – J. Boudreau (pages 154-159) <i>QUE le conseil d'Ingénieurs Canada approuve le contenu du sondage d'évaluation des président.e.s, sur recommandation du Comité RH.</i></p>		
<p>4.6 Directives et politique de vaccination pour les réunions en personne (mesures temporaires) – M. Wrinch (diapositives et pages 160-167) <i>QUE le conseil approuve, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <ol style="list-style-type: none"> <i>i. Politique du conseil 7.13, Vaccination pour les réunions en personne</i> <i>ii. Directive 1, Réunions en personne pendant la COVID</i> 		
<p>5. Rapports</p>		
<p>5.1 BCAPG – P. G. Lafleur (diapositives)</p>		
<p>5.2 BCCAG – F. George (diapositives)</p>		
<p>5.3 Comité FAGR – N. Hill (diapositives)</p>		
<p>5.4 Comité sur la gouvernance – M. Wrinch (diapositives)</p>		
<p>5.5 Comité RH – J. Boudreau (diapositives)</p>		
<p>5.6 Championne 30 en 30 du conseil – K. Reid (diapositives)</p>		
<p>6. Prochaines réunions</p>		
<p>Réunions du conseil</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 25 février 2022 (à déterminer) • 6 avril 2022 (virtuelle) • 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC) • 6 octobre 2022 (Ottawa, ON) • 12 décembre 2022 (virtuelle) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • 25 février 2022 (à déterminer) • 6 avril 2022 (virtuelle) • 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON) 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC) • 6 octobre 2022 (Ottawa, ON) • 12 décembre 2022 (virtuelle)
<ul style="list-style-type: none"> • 25 février 2022 (à déterminer) • 6 avril 2022 (virtuelle) • 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON) 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 et 21 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC) • 6 octobre 2022 (Ottawa, ON) • 12 décembre 2022 (virtuelle) 	
<p>Réunions des comités 2021-2022</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité RH : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 24 février 2022 (à déterminer) • Comité sur la gouvernance : 14 mars 2022 (virtuelle) </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 16 mars 2022 (virtuelle) • Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle) • Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle) </td> </tr> </table>	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité RH : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 24 février 2022 (à déterminer) • Comité sur la gouvernance : 14 mars 2022 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 16 mars 2022 (virtuelle) • Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle) • Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle)
<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité RH : 14 décembre 2021 (virtuelle) • Comité FAGR : 24 février 2022 (à déterminer) • Comité sur la gouvernance : 14 mars 2022 (virtuelle) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité FAGR : 16 mars 2022 (virtuelle) • Comité RH : 29 mars 2022 (virtuelle) • Comité FAGR : 12 mai 2022 (virtuelle) 	
<p>7. Séances à huis clos</p>		
<p>7.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction d'Ingénieurs Canada, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.</i></p>		
<p>7.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction <i>QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.</i></p>		

7.3 Administrateurs et administratrices seulement

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

- *Évaluation de la réunion*

8. Clôture (motion non requise si toutes les questions ont été traitées)

Document d'appui au conseil d'administration

Normes régissant les réunions

Participation virtuelle :

- Les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés de « se joindre » à la réunion quelques minutes à l'avance pour tester leurs connexions audio et vidéo et sont invités à contacter Boardsupport@engineerscanada.ca à l'avance s'ils prévoient des problèmes de connexion ou technologiques.
- Afin d'accroître l'engagement et la participation à la réunion, les membres du conseil et les subordonnés directs sont priés d'ouvrir leur caméra lorsque cela est possible.
- Tous les participants ont la possibilité de fermer leur micro lorsqu'ils se joignent à la réunion. Nous leur demandons de le faire lorsqu'ils ne parlent pas afin de réduire le bruit de fond. Un organisateur peut mettre un participant en sourdine s'il y a une réaction acoustique sur la ligne.
- Durant les pauses, les participants sont priés de fermer leur micro et d'éteindre leur caméra, au lieu de quitter la réunion. Cela permettra de réduire les problèmes techniques et les perturbations lors d'une reconnexion.
- La fonction « Lever la main » ne doit être utilisée que si un participant souhaite poser des questions ou faire des commentaires après les présentations ou pendant le débat. Selon la version de Zoom utilisée, le bouton « Lever la main » se trouve sous « Réactions » ou « Participants ». S'ils ne trouvent pas le bouton, les participants devraient le signaler en utilisant la fonction Clavardage (Chat).
- Si un participant souhaite prendre la parole et qu'il n'a pas été invité à le faire ou qu'il ne peut pas utiliser la fonction « Lever la main », il devrait ouvrir son micro et se nommer, et obtenir la permission du président avant de parler.
- La fonction « Clavardage », qui sera surveillée par du personnel audiovisuel hors site, sert uniquement à signaler des problèmes techniques. Les questions non techniques ne recevront pas de réponse pendant la réunion.

Pour que la réunion se déroule avec équité et dans un délai raisonnable :

1. Pour toutes les motions, le président de la séance comptera d'abord les votes défavorables et les abstentions. Les administrateurs n'ayant pas déclaré de vote contre ou d'abstention sont considérés comme favorables à la motion. S'ils ne peuvent prendre la parole pendant la motion pour quelque raison que ce soit et qu'ils estiment que leur opinion n'a pas été entendue, les administrateurs devraient lever la main ou utiliser la boîte de clavardage pour demander une assistance technique.
2. Le « polissage » du texte des motions doit être évité autant que possible afin que la réunion puisse se dérouler rondement. Si une motion proposée et la décision qui en découle sont comprises, le conseil devrait passer à une discussion sur la proposition et ne pas se concentrer sur la mise au point du texte.
3. Les participants sont priés de limiter leur temps de parole à un maximum de deux (2) minutes à la fois (un chronomètre sera projeté sur l'écran) et seront limités à deux (2) occasions de s'exprimer sur une même question ou motion. La possibilité de prendre la parole une seconde fois n'est accordée que si tous les participants ont eu la possibilité de s'exprimer. Le président se réserve le droit de donner des occasions supplémentaires de s'exprimer, si nécessaire.
4. Il est fortement déconseillé de reformuler ou de réitérer le même point de vue.
5. Dans l'environnement virtuel où ils ne peuvent pas manifester leur accord par un signe de tête, les participants sont encouragés à utiliser les boutons « Réactions » pour indiquer leur appui informel aux déclarations des autres. Le maintien d'un environnement sûr et respectueux est encouragé en tout temps.
6. À l'ouverture de la réunion, le président annoncera quelle personne surveillera les mains levées. Le président s'efforcera de veiller à ce que toute personne ayant levé la main soit entendue.

Document d'appui au conseil d'administration

Conflit d'intérêts

Les membres du conseil et les membres des comités du conseil sont tenus de toujours cerner et signaler les conflits d'intérêts réels, potentiels et perçus. Ces obligations sont énoncées dans la jurisprudence et codifiées dans la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* (Loi BNL).

Bien que la notion de conflit d'intérêts ne soit pas définie expressément dans la Loi BNL, elle s'entend généralement de la manière suivante :

- a) Une situation où, en raison de ses intérêts personnels,
- b) ou en raison des intérêts personnels d'un ami proche, d'un membre de sa famille, d'un associé, d'une entreprise ou d'un partenariat dans lequel elle détient une participation notable, ou d'un individu envers qui elle doit s'acquitter d'une obligation, une personne est influencée dans ses décisions et biaisée dans sa capacité
 - i. à agir dans l'intérêt supérieur de la société,
 - ii. ou à représenter la société équitablement, avec impartialité et sans parti pris.

Il y a conflit d'intérêts lorsque la décision d'un administrateur pourrait être influencée ou pourrait donner l'impression de l'avoir été. *L'influence n'est pas forcément réelle*. Que les administrateurs soient en situation de conflit d'intérêts réels, qu'ils en donnent l'impression ou qu'il y ait tout simplement possibilité de conflit d'intérêts, ils sont tenus de divulguer le conflit d'intérêts au Conseil¹ ou aux membres² lorsque ces derniers doivent se prononcer sur la question en cause, et ils doivent s'abstenir de voter sur ladite question.

Traitement des conflits d'intérêts

Les administrateurs peuvent recourir à la liste de contrôle ci-dessous lorsqu'ils pensent être en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel.

Étape 1 – Cerner le sujet ou la question à l'étude et la situation de conflit potentiel qui est la vôtre.

Exemple : Le conseil est saisi d'une question dont il doit discuter et pour laquelle il doit prendre une décision susceptible d'entraîner un litige entre Ingénieurs Canada et l'organisme de réglementation du génie qui vous a octroyé un permis d'exercice. Vous n'êtes pas automatiquement en situation de conflit d'intérêts – cela dépendra de la situation personnelle de chaque administrateur.

Étape 2 – Évaluez s'il y a conflit d'intérêts ou pas.

Les questions ci-dessous vous aideront à déterminer si vous êtes en situation de conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel :

- Est-ce qu'une personne associée à moi, ou moi-même, serait avantagé ou désavantagé par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que je pourrais en tirer ultérieurement des avantages qui pourraient mettre en doute mon objectivité?
- Est-ce que j'entretiens, ou ai-je déjà entretenu une relation personnelle, professionnelle ou financière, ou conclu une association d'une quelconque importance, avec une partie intéressée?

¹ Paragraphes 141(1) et (2) de la Loi BNL

² Alinéa 141(9)a) de la Loi BNL

- Est-ce que ma réputation, ou celle d'un ami ou d'un associé, serait renforcée ou entachée par la décision ou la mesure avancée?
- Est-ce qu'un ami, un associé ou moi-même en sortirait gagnant ou perdant d'une manière ou d'une autre?
- Est-ce que, en raison de mes opinions personnelles ou professionnelles, ou de certains partis pris, je pourrais raisonnablement laisser penser que je ne devrais pas me prononcer sur cette question?
- Ai-je fait des promesses au sujet de cette question ou me suis-je engagé dans un sens ou un autre quant à son issue?
- Est-ce que quelqu'un qui aurait quelque chose à perdre ou à gagner dans cette décision ou cette mesure m'a déjà accordé un avantage quelconque ou une marque d'hospitalité?
- Est-ce que je suis membre d'une association, d'un club ou d'une organisation professionnelle, ou est-ce que j'entretiens des liens quelconques avec des organisations ou des personnes qui seraient avantagées ou désavantagées par la décision ou la mesure que j'avancerais?
- Est-ce que cette situation pourrait avoir une influence sur mes perspectives d'emplois, abstraction faite de mes fonctions actuelles?
- Y aurait-il d'autres avantages ou d'autres facteurs qui pourraient faire planer un doute quant à mon objectivité?
- Est-ce que je crois fermement en ma capacité d'agir en toute impartialité et dans l'intérêt supérieur d'Ingénieurs Canada?

Comment est-ce que la situation pourrait être perçue par autrui?

- Comment est-ce qu'un citoyen honnête évaluerait cette situation?
- Est-ce que le fait que je me prononce sur cette question pourrait jeter le doute sur mon intégrité et sur l'intégrité d'Ingénieurs Canada?
- Si quelqu'un d'autre agissait de la sorte, est-ce que je le soupçonnerais d'être en conflit d'intérêts?
- Si je participais à l'adoption de cette mesure ou à cette décision, serais-je heureux que mes collègues et le public découvrent les implications que cela a pour moi?
- Comment me sentirais-je si mes agissements étaient dénoncés dans les médias?

Étape 3 – Est-ce que le moment est venu de divulguer le conflit d'intérêts?

Si, après examen, vous en arrivez à la conclusion que votre situation vous place en conflit d'intérêts réel ou potentiel, ou pourrait raisonnablement laisser penser que vous êtes en conflit d'intérêts, le moment est venu de le divulguer. Les administrateurs qui veulent signaler un conflit d'intérêts doivent le faire dès que le contrat ou la transaction en question font l'objet d'une discussion autour de la table du conseil. Ils doivent demander que leur déclaration figure expressément dans le procès-verbal de la réunion³.

Il faut divulguer la nature et l'étendue de l'intérêt que vous avez dans le contrat ou la transaction (ou le projet de contrat ou de transaction)⁴. Le peu de jurisprudence traitant de la nature et de la portée des éléments qui doivent être divulgués en cas de conflit d'intérêts du membre d'un conseil semble indiquer que les autres administrateurs sont en droit de connaître les tenants et aboutissants de la situation (notamment, la nature de l'intérêt et son étendue)⁵. Il est rarement suffisant de simplement déclarer que vous êtes en conflit d'intérêts.

Étape 4 – Et après?

À moins de rares exceptions, en règle générale, l'administrateur en situation de conflit d'intérêts ne pourra pas voter pour approuver ou refuser un projet de contrat ou de transaction, et ce, même lorsqu'il a divulgué son intérêt en bonne et due forme⁶. De plus, comme le veut la pratique exemplaire, il devrait quitter la pièce et ne pas participer à l'essentiel de la réunion du conseil.

³ Paragraphes 141(1) de la Loi BNL

⁴ Paragraphe 141(1) et alinéa 141(9)b) de la Loi BNL

⁵ *Gray v. New Augarita Porcupine Mines Ltd.*, 1952 CarswellOnt 412 (Comité judiciaire du Conseil privé du Royaume-Uni).

⁶ Paragraphe 141(5) de la Loi BNL

Registre des mesures de suivi du conseil d'Ingénieurs Canada

	Date de la réunion	Mesure	Responsable	Échéance	État
1.	1 ^{er} octobre 2021	Le personnel doit s'assurer que le risque que les membres n'approuvent pas une augmentation de la cotisation par personne après en avoir approuvé une baisse est indiqué dans le profil de risque de l'organisation.	Personnel d'IC	S.O.	Terminé
2.	1 ^{er} octobre 2021	Le personnel doit rédiger une politique sur les réunions en personne pour que le conseil l'examine à sa réunion de décembre.	Personnel d'IC	Réunion de déc. 2021	Terminé - Abordé au point 4.6 de l'ordre du jour.

Dernière mise à jour : 18 novembre 2021		Alison Anderson	Arian Arenja	Natasha Avila	Kathy Baijé	Anne Baril	Maxime Bellefleur	Victor Benz	Jean Boudreau	Danny Chui	Geoff Connolly	Ann English	Nancy Hill	Stormy Holmes	Sudhir Jha	Tim Joseph	Dawn Nedohin-Macek	Kelly Reid	Darlene Spracklin-Reid	Maria Sterling	Jane Tink	Nicolas Turgeon	Mike Wrinch	Chr
		Réunions du conseil																						
14 juin, virtuel	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
1 octobre, virtuel	✓	x	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓	✓	✓	✓	x	✓	✓	✓
Programme Board on Board Leadership																								
Accès continu	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Formation 4 Seasons																								
Accès continu	✓		✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
BCAPG																								
5 et 6 juin, virtuel								✓							✓									
18 et 19 septembre, virtuel			✓										✓		✓			✓						
BCCAG																								
24 juillet, virtuel														✓										✓
20 et 21 septembre, virtuel								✓						x										✓
Comité FAGR																								
14 juin, virtuel	✓		✓			✓	✓					✓							✓					✓
13 août, virtuel	✓					x	✓		✓			✓												✓
21 octobre, virtuel	✓					✓	✓					✓												✓
Comité sur la gouvernance																								
14 juin, virtuel		✓			✓			✓	✓	✓			✓									✓	✓	
15 septembre, virtuel		✓			✓			✓	✓	✓	✓											✓	✓	
17 novembre, virtuel		✓			✓			✓	✓	✓											x	✓		
Comité RH																								
29 mai, virtuel				✓				✓	✓							✓					x			
5 octobre, virtuel				✓				✓	✓							✓					x			

Présence obligatoire
 Présence non obligatoire
 Présence pour une partie de la réunion
 Présence obligatoire, s'est excusé.e

✓
✓
✓
x

Rapport du président – du 19 août au 23 octobre 2021 par D. Chui

Poursuivi les conservations téléphoniques hebdomadaires avec le chef de la direction pour faire le point sur nos activités respectives.

8 septembre – À titre de responsable de la liaison avec les administrateurs de l'Ontario, fait parvenir le compte rendu à l'intention des administrateurs et administratrices d'Ingénieurs Canada au conseil de PEO en prévision de sa réunion de septembre.

15 septembre – Participé à réunion du Comité sur la gouvernance.

19 septembre – Participé à la réunion du BCCAG. Le BCCAG a approuvé la révision du programme d'examens de génie des matériaux – auparavant appelé génie métallurgique – et le nouveau programme d'examens de génie aéronautique/aérospatial pour consultation après des organismes de réglementation, ainsi que l'ébauche d'orientation générale pour l'étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. Le BCCAG a également approuvé l'orientation générale révisée d'un guide sur l'égalité des genres en milieu de travail.

24 septembre – Participé à la réunion virtuelle du conseil de PEO. À titre de responsable de la liaison sur les activités d'Ingénieurs Canada, indiqué au conseil que, l'an prochain, dans le cadre de ses nouvelles priorités stratégiques, Ingénieurs Canada sollicitera des orientations pour la mise en œuvre d'une exigence nationale en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice et examinera l'impact sur le système d'agrément pour s'assurer qu'il continue de répondre aux besoins des organismes de réglementation, des étudiants et étudiantes, et des établissements d'enseignement supérieur.

27 septembre – Participé à un essai (première séance) en vue de la réunion d'octobre du conseil d'Ingénieurs Canada, qui visait à tester les procédures relatives aux motions, la participation des administrateurs et administratrices, les plans d'urgence en cas de défaillance de la connexion WI-FI, etc.

28 septembre – Enregistré un message et des salutations pour l'AGA d'Engineers and Geoscientists BC.

29 septembre – Participé à un essai (deuxième séance) en vue de la réunion d'octobre du conseil d'Ingénieurs Canada, qui visait à tester le soutien technique, l'utilisation de l'interprétation, les plans d'urgence en cas de défaillances techniques, et le transfert de contrôle du personnel permanent à l'équipe technique durant les séances à huis clos.

30 septembre – Fait les présentations lors des séances de développement des administrateurs et administratrices. La première séance, animée par KPMG, était une initiation aux finances d'un organisme sans but lucratif (OSBL). La séance a porté tout particulièrement sur les aspects relatifs à la gouvernance des OSBL, les états financiers et d'autres indicateurs importants de la performance financière dont les administrateurs et administratrices devraient tenir compte dans leur rôle fiduciaire. La deuxième séance comportait la projection du film *Waniska – A Sharing of Indigenous Knowledge*, suivie d'une discussion facilitée. Cette formation particulière, dispensée à point nommé lors de la nouvelle Journée de la vérité et de la réconciliation, a permis aux participants de reconnaître et de commémorer l'histoire tragique et l'héritage permanent des pensionnats pour Autochtones, et de rendre hommage aux survivants, à leurs familles et à leurs communautés. Ce fut une révélation pour tous ceux et celles qui y ont participé.

1^{er} octobre – Présidé la 210^e réunion du conseil d'Ingénieurs Canada, dont l'ordre du jour comprenait, notamment : l'examen du budget préliminaire de 2022 et de la réduction proposée de la cotisation par personne; l'examen et l'approbation des plans de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG et du BCCAG; l'approbation des changements apportés aux normes et procédures d'agrément, et la confirmation que les réunions de fin d'automne du conseil se tiendront dorénavant en mode virtuel. Trois (3) niveaux de séances à huis clos ont eu lieu, le chef de la direction ayant été chargé de travailler avec le comité FAGR.

5 octobre – Participé à la réunion du Comité des ressources humaines. Le Comité a confirmé la structure et le contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes; examiné le plan de succession du chef de la direction et reçu (pour information) des détails sur la planification de la relève des subordonnés directs du chef de la direction; reçu des détails sur les plans de travail relatifs à l'engagement des employés, ainsi que sur le projet de gestion des bénévoles. Le comité a également approuvé l'embauche d'un consultant externe, qui sera chargé cette année de réaliser l'évaluation annuelle du chef de la direction, et déterminé les quinze personnes qui seront interviewées.

8 octobre – Enregistré un message et des salutations pour l'AGA d'Engineers Geoscientists Manitoba.

19 octobre – Participé à une séance de rétroaction avec Michael Goldman de Facilitation First, l'entreprise qui a fourni aux présidents et présidentes du conseil une formation sur facilitation virtuelle en juillet 2021. La séance était essentiellement une évaluation de ma performance en tant que président du conseil lors de la réunion du 1^{er} octobre. J'en ai tiré quelques éléments clés à retenir, que j'ai hâte de mettre en application lors de la réunion du conseil de décembre.

19 octobre – Participé à une autre réunion du Comité des ressources humaines, qui a été convoquée pour confirmer la décision du comité, prise par courriel, de réduire le nombre de personnes à interviewer (de 15 à 10) pour l'évaluation du chef de la direction, afin de respecter les honoraires proposés du consultant externe, ainsi que pour déterminer les cinq (5) personnes à exclure.

NOTE DE BREFFAGE : Pour information

Rapport de rendement intermédiaire du TR3		2.3
Objet :	Fournir un rapport intermédiaire sur les progrès réalisés dans l'exécution du Plan stratégique.	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil 3 - Fournir une orientation stratégique continue et appropriée.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Préparé par :	Frank George, président du BCCAG Pierre G. Lafleur, président du BCAPG Gerard McDonald, chef de la direction	
Présenté par :	Gerard McDonald, chef de la direction	

Contexte

- En septembre 2018, le conseil a donné les directives suivantes en ce qui concerne les progrès présentés dans le rapport stratégique intermédiaire par rapport au Plan stratégique 2019-2021.
 - Des rapports de rendement intermédiaires devront être présentés au conseil par le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission lors des réunions de mai, d'octobre et de décembre.
 - Un rapport de rendement annuel devra être soumis au conseil en février et aux membres en mai.
 - Le chef de la direction et les présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission devront fournir leur évaluation de la probabilité de produire les résultats attendus pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel, tels que définis dans le Plan stratégique, avant la fin de la période du plan (2021).
 - Des commentaires explicatifs devront être fournis pour tout élément dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent.
 - Une « carte de pointage » d'une page, avec pages de détails à l'appui, devra être fournie pour chaque priorité stratégique et impératif opérationnel.
 - Le conseil demandera au chef de la direction et aux présidents des explications sur les aspects faisant exception (dont la probabilité de réalisation est inférieure à 90 pour cent).
 - Le modèle et le processus de production de rapport devront être adaptés et améliorés en fonction de l'expérience acquise à l'usage.
- Le rapport intermédiaire aide le conseil à surveiller le travail de ses subordonnés directs, ce qui renforce la confiance des organismes de réglementation.

Rapport de situation

- Ce rapport de rendement intermédiaire couvre le troisième trimestre de 2021 (c'est-à-dire du 1^{er} juillet au 30 septembre 2021). Il a été préparé par le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG, avec l'appui du personnel.
- Deux priorités stratégiques et un impératif opérationnel ont subi des perturbations au cours de ce trimestre :
 - *PS1 Programme d'amélioration de l'agrément* : on indique que les activités se poursuivront en 2022. En raison de retards causés par un problème de RH du fournisseur lors du lancement du projet et à l'étape de la configuration, la mise en œuvre du système de gestion des données Tandem ne se fera

pas en 2021. On poursuivra plutôt la planification des communications, de la formation et de la gestion du changement en 2022 afin que le système puisse être déployé pour le cycle de visites 2023-2024.

- *PS2 Responsabilité en matière d'agrément* : il se peut que les résultats stratégiques attendus ne soient pas réalisés. Plus précisément, le résultat selon lequel les établissements d'enseignement supérieur (EES) se sentent soutenus dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique, et le résultat concernant la satisfaction des EES à l'égard de l'approche du BCAPG en matière de changement pourraient être compromis.
- *IO4 Programme nationaux* : un jalon opérationnel n'a pas été atteint au TR2, soit l'examen de l'entente de rétention négociée du programme d'assurance maladie et accident pour professionnels retraités. Ce travail a été reporté au TR4 pour être effectué en même temps que l'examen du programme d'assurance vie temporaire par notre consultant. Les objectifs de 2021 devraient être atteints.

Prochaines étapes

- Les autres étapes seront celles prescrites par le conseil. Actions possibles :
 - Clarification des progrès réalisés jusqu'à présent.
 - Modifications apportées à la mise en œuvre et/ou à l'opérationnalisation du plan stratégique approuvé par les membres.

Annexes

- **Annexe 1** : Rapport intermédiaire de rendement stratégique - TR3 2021

Rapport de rendement intermédiaire : TR3 de 2021

	TR1		TR2		TR3	
	Objectifs annuels	Résultats stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégiques	Objectifs annuels	Résultats stratégiques
Priorités stratégiques						
PS1 Programme d'amélioration de l'agrément	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
PS2 Responsabilité en matière d'agrément	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
PS3 Recrutement, maintien et développement professionnel des femmes en génie	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
PS4 Projet d'évaluation sur la base des compétences	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
Impératifs opérationnels						
IO1 Agrément	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO3 Services et outils (BCCAG et BDNE)	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO4 Programmes nationaux (affinité, dessaisissement du CVIIP et du PRI)	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO6 Surveillance, recherches et conseils	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO7 Mobilité internationale	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO8 Promotion et rayonnement	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO9 Diversité	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶
IO10 Protection des marques officielles	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶	▶▶▶▶

Cote	
Évaluation de la progression des objectifs annuels :	Évaluation de la probabilité de réaliser les objectifs stratégiques visés avant la fin de la période du plan stratégique :
<ul style="list-style-type: none"> ✓ 100 % (tous les objectifs ont été atteints) ▶▶▶▶ Entre 90 % et 100 % des initiatives sont en bonne voie ▶▶▶▶ Entre 70 % et 89 % des initiatives sont en bonne voie ▶▶▶▶ Quelques perturbations; surveillance étroite requise. Entre 50 % et 69 % des initiatives sont en bonne voie ▶▶▶▶ Importantes perturbations; surveillance étroite requise. La majorité des initiatives ne sont pas en bonne voie ▶▶▶▶ Des obstacles compromettent le progrès et le succès; mesures correctives requises 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 100 % (les résultats ont été produits) ▶▶▶▶ Probabilité entre 90 % et 99 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité entre 80 % et 89 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité entre 70 % et 79 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité entre 60 % et 69 % de produire les résultats ▶▶▶▶ Probabilité inférieure à 60 % de produire les résultats

PS1 : Programme d'amélioration de l'agrémentObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Amélioration du fonctionnement du processus de gestion de l'agrément.
- Amélioration du fonctionnement du processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de la consultation des parties prenantes en ce qui concerne les processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Amélioration de l'expérience utilisateur associée à la gestion de l'agrément et à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés, tant sur le plan opérationnel que pour les parties prenantes intervenant directement dans ces processus.
- Fiabilité améliorée de l'agrément et de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Capacité pour les utilisateurs d'adopter plus rapidement les modifications apportées aux processus de gestion de l'agrément et d'enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
- Établissement de méthodes durables pour garantir l'amélioration continue des opérations courantes.

Objectifs pour 2021 :

- Actualisation du système de gestion des données en fonction des leçons retenues de la version précédente.
- Formation de toutes les parties prenantes.
- Saisie et intégration des améliorations continues.
- Mettre en œuvre notre système de gestion de l'agrément (Tandem) en tenant compte des besoins des établissements d'enseignement supérieur (EES) et d'Ingénieurs Canada. Planifier la transition au système de gestion de l'agrément pour les EES, le BCAPG et Ingénieurs Canada.
- Concevoir, bâtir et planifier la mise en œuvre des améliorations du processus de gestion des bénévoles de l'agrément, en assurant l'alignement sur le processus de gestion des bénévoles d'Ingénieurs Canada.

Réalisations au TR1 :

- Réalisé le processus de découverte et de configuration de Tandem avec Armature (notre fournisseur) afin de répondre aux besoins de l'agrément; poursuite des activités entreprises en 2020.
- Tenu la première des cinq (5) démonstrations prévues de Tandem pour l'agrément à l'intention du Comité consultatif du système de gestion des données du Programme d'amélioration de l'agrément (PAA).
- Effectué deux (2) cycles d'essais d'acceptation par les utilisateurs internes de Tandem pour l'agrément.
- Entrepris la planification de la mise en œuvre, de la formation et de la gestion du changement.
- Publié le rapport *Des ingénieurs canadiens pour l'avenir* de 2019, en utilisant pour la deuxième fois les données recueillies au moyen de Tandem.
- Collaboré avec la direction de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour configurer les améliorations à apporter à l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés de 2021.

Réalisations au TR2 :

- Poursuivi le processus de découverte et de configuration de Tandem avec afin de répondre aux besoins de l'agrément.
- Tenu deux (2) démonstrations de Tandem pour l'agrément à l'intention du Comité consultatif du système de gestion des données du PAA.
- Poursuivi la planification de la mise en œuvre, de la formation et de la gestion du changement.
- Entrepris l'analyse des options pour la stratégie de mise en œuvre.

Réalisations au TR3 :

- Poursuivi la planification de la configuration, de la mise en œuvre, de la formation et de la gestion du changement.
- Commencé à planifier la stratégie de mise en œuvre, qui comprendra les communications, la formation et la gestion du changement, le tout devant se dérouler en 2022.

Commentaires :

Le déploiement du nouveau système de gestion des données, Tandem, demeure en bonne voie de se faire dans le respect de la portée, du budget et des paramètres de qualité, étant donné que le calendrier du projet est prolongé. Le projet se poursuivra en 2022 avec l'élaboration des plans de communications, de gestion du changement et de formation, qui n'entreront pas en conflit avec le travail continu d'agrément destiné aux EES ou à Ingénieurs Canada. La mise en œuvre complète de Tandem est actuellement prévue pour le cycle de visites 2023-2024.

PS2 : Responsabilité en matière d'agrémentObjectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Résultats stratégiques : 

Pondération : 4 (la plus élevée)

Résultats attendus :

- Les normes établies par le BCAPG s'appuient sur des données, reflètent les exigences des organismes de réglementation et favorisent l'excellence de la formation en génie.
- Les organismes de réglementation du génie reçoivent un rapport annuel documenté qui démontre que le Bureau d'agrément mesure la transparence et l'efficacité, permettant de discuter en toute clarté des améliorations et modifications potentielles.
- Les établissements d'enseignement supérieur (EES) :
 - Comprennent et reconnaissent que le Bureau d'agrément les guide à travers un processus structuré, rigoureux et équitable.
 - Se sentent appuyés dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique dans leurs programmes en temps opportun.
 - Font état d'une connaissance et d'une prévisibilité accrues des visites et des décisions d'agrément, et de leur satisfaction envers l'approche collaborative du BCAPG en ce qui concerne le changement.

Objectifs pour 2021 :

- Terminer le premier cycle de mesures annuel entrepris en 2020.
- Produire le rapport sur le premier cycle de mesures quantitatives et qualitatives
- Examiner les mesures et le processus de mesure lui-même en fonction des leçons retenues ou de la rétroaction des parties prenantes.
- Entreprendre la collecte de données pour le deuxième cycle de mesure

Réalisations au TR1 :

- L'élaboration du premier rapport est en cours.

Réalisations au TR2 :

- La collecte de données pour le prochain cycle a commencé par l'examen des documents et l'envoi de demandes aux EES, au conseil d'Ingénieurs Canada, au personnel, aux organismes de réglementation et aux membres du Bureau d'agrément.
- L'élaboration du premier rapport s'est poursuivie; le rapport sera soumis au Bureau d'agrément en septembre.

Réalisations au TR3 :

- Le premier rapport sur la responsabilité en matière d'agrément a été publié, et le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément en étudie actuellement les recommandations. Le rapport est accessible dans notre [site Web](#).

Commentaires :

- Si tous les livrables et la plupart des résultats stratégiques prévus sont susceptibles d'être produits d'ici la fin de la période couverte par le plan stratégique, il se peut que deux (2) résultats concernant les EES ne soient pas atteints. Plus précisément, le résultat selon lequel les EES se sentent soutenus dans leurs efforts pour intégrer l'innovation pédagogique, et le résultat concernant la satisfaction des EES à l'égard de l'approche du BCAPG en matière de changement pourraient être compromis. Ces résultats vont au-delà des responsabilités et ne seront atteints qu'avec le temps, au fur et à mesure que des données supplémentaires seront recueillies et que la confiance s'installera.

PS3 : Recrutement, maintien et développement professionnel desObjectifs annuels : **femmes en génie***Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 4 (la plus élevée)*Résultats
stratégiques : **Résultats attendus :**

- Un programme national jouissant d'une grande visibilité auprès des parties prenantes ciblées.
- Les organismes de réglementation du génie peuvent participer pleinement au programme.
- Les obstacles à l'entrée et au maintien des femmes dans la profession sont compris, et des mécanismes pour les contrer sont élaborés en vue d'être appliqués à la fois à l'échelle nationale et par les organismes de réglementation dans leur zone de compétence respective.

Objectifs pour 2021 :

- Examiner et mettre au point les plans d'action pour le recrutement, le maintien et le développement professionnel.
- Déployer la formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention du conseil, des chefs de direction, du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission.
- Mettre le module de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à la disposition des organismes de réglementation.
- Collaborer avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) pour étendre le réseau des champions et championnes 30 en 30 à tous les établissements d'enseignement supérieur (EES).
- Distribuer les résultats des recherches menées par le consortium Engendering Success in STEM aux organismes de réglementation et aux parties prenantes du génie.
- Soutenir les groupes de travail de 30 en 30.
- Promouvoir la série de webinaires Persist de DiscoverE, la Journée internationale des femmes en génie, et la commémoration de la tuerie de Polytechnique, le 6 décembre.
- Publier le rapport sur les pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les programmes d'ingénieur stagiaire ou de candidat à la profession, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs dans le site Web public d'Ingénieurs Canada.
- Élaborer un plan de communication national pour 30 en 30.
- Publier, à l'intention du conseil et des organismes de réglementation, une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre.
- Répertoire et communiquer les pratiques exemplaires des organismes de réglementation.

Réalisations au TR1 :

- Présenté au conseil l'Analyse comparative, axée sur le genre (ACG+), des pratiques exemplaires des organismes de réglementation en ce qui concerne les ingénieurs stagiaires, les programmes d'aide à l'obtention du permis d'exercice et les programmes de sensibilisation des employeurs.
- Présenté au conseil une fiche de pointage pour l'initiative 30 en 30 contenant des cibles annuelles à atteindre, à l'intention des organismes de réglementation
- Communiqué les rapports de découverte sur 30 en 30 propres aux organismes de réglementation provinciaux/territoriaux au chef de la direction et au champion 30 en 30 de chaque organisme. Organisé des réunions pour discuter des commentaires des organismes de réglementation et de l'utilisation de la fiche de pointage.
- Rencontré le Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE) pour entreprendre l'élaboration d'une formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs.
- Poursuivi la planification de la conférence virtuelle 30 en 30 afin d'appuyer l'échange des pratiques exemplaires des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement postsecondaire et des employeurs.

Réalisations au TR2 :

- Rencontré individuellement les chefs de direction et les champions 30 en 30 des organismes de réglementation pour leur présenter les rapports de découverte et les fiches de pointage 30 en 30 propres à chaque organisme.
- Tenu la Conférence virtuelle 30 en 30 (chaque mercredi de juin).

- Retenu les services de Catalyst pour donner une formation sur les préjugés inconscients faisant obstacle au leadership inclusif aux membres du conseil, aux chefs de direction et aux présidents; la formation destinée au conseil a été donnée en juin, et la formation à l'intention des chefs de direction et des présidents sera donnée en septembre.
- Pour permettre la création d'une formation de base sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI) d'ici la fin de 2021, mis sur pied le Groupe de travail sur la formation en matière d'EDI, composé de représentants des organismes de réglementation, des champions 30 en 30, de la National Society of Black Engineers, du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG), des chaires pour les femmes en génie et d'EngiQueers Canada. Le groupe de travail a tenu une première réunion et fourni des commentaires sur la formation proposée.
- Fait la promotion de la série de webinaires Persist de DiscoverE, mettant notamment en vedette l'ingénieure chimiste Amy Winchester, du Nouveau-Brunswick.

Réalisations au TR3 :

- Diffusé une DP pour recruter une ou un consultant chargé d'élaborer une formation sur l'EDI à l'intention des ingénieurs.
- Élaboré le plan de la formation sur l'EDI en collaboration avec le Groupe de travail sur la formation en matière d'EDI.
- Coordonné et facilité les groupes de travail 30 en 30 (p. ex. : le Groupe de travail « Études postsecondaires » s'est réuni en septembre et a assisté à une présentation du Men's Allyship Group de l'Université de l'Alberta).
- Retenu les services d'une entreprise qui a donné une formation sur les préjugés inconscients et le leadership inclusif au Groupe des chefs de direction et au Groupe des présidents lors des réunions d'automne d'Ingénieurs Canada.

Commentaires :

PS4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences (EBC)

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Le fardeau administratif du traitement des dossiers des candidats est réduit pour le personnel des organismes de réglementation.
 - Les candidats comprennent plus clairement l'expérience de travail exigée et comment la déclarer.
 - Les candidats et les responsables de la validation ont davantage confiance en leurs propres évaluations.
 - Les ressources de traitement des demandes sont recentrées sur les seuls candidats ayant besoin d'une aide supplémentaire.
-

Objectifs pour 2021 :

- Traduction française du système en ligne d'évaluation sur la base des compétences et du séminaire connexe *Working in Canada*.
 - Achèvement et clôture du projet.
-

Réalisations au TR1 :

- Tenu les réunions mensuelles du Groupe d'utilisateurs pilotes.
- Compilé et communiqué les résultats du projet pilote sur la concordance inter-évaluateurs.
- Confirmé les exigences de haut niveau pour la version française du séminaire *Working in Canada*.
- Entrepris la traduction de tout le système.

Réalisations au TR2 :

- Lancé une demande de propositions pour la traduction en français du séminaire *Working in Canada*.
- Poursuivi la traduction du système complet; le système sera fourni à Engineers and Geoscientists BC au TR3.

Réalisations au TR3 :

- Retenu les services d'un entrepreneur qui produira l'ensemble des vidéos, des interrogations et des modules en français du séminaire *Working in Canada*, qui sera téléversé dans le système de gestion de l'apprentissage d'EGBC.
-

Commentaires :

IO1 AgrémentObjectifs annuels : 

Responsabilité : BCAPG

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Faire en sorte que le processus d'agrément canadien soit crédible aux yeux des organismes de réglementation, des établissements d'enseignement supérieur (EES) et des étudiants en génie afin d'agrémenter de façon efficace et efficiente les programmes canadiens de premier cycle en génie.

Objectifs pour 2021 :

- Mener les activités d'agrément :
 - Visites de 79 programmes (dont 14 nouveaux programmes) dans 17 EES (11 anglophones et 6 francophones).
 - Décisions d'agrément visant quatre (4) programmes canadiens de premier cycle en génie.
- Élaborer et tenir à jour des politiques en matière d'agrément :
 - Modèle de Rapport du visiteur général - décision.
 - Nouvelle définition de la conception en ingénierie - décision
 - Modifications proposées à l'annexe 3, Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice - décision
 - Exigences en matière de documentation à fournir sur place - décision
 - Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures - décision
 - Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 - recommandation définitive
 - Suivi du plan de mise en œuvre des visites virtuelles du BCAPG aux nouveaux programmes
 - Étude sur la façon dont les mesures mises en place par les responsables des programmes pour répondre au défi de la pandémie cadrent avec les normes d'agrément.

Réalisations au TR1 :

- Visites virtuelles de trois (3) nouveaux programmes dans trois (3) établissements.
- Finalisation de la définition de la conception en ingénierie et de l'énoncé d'interprétation connexe sur la base des commentaires reçus lors des consultations menées auprès de quarante-trois (43) personnes, EES, organisations et organismes de réglementation.
- La consultation sur l'Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice s'est terminée; des commentaires ont été reçus de dix-huit (18) personnes, EES, organismes et organismes de réglementation.
- Lancement de la consultation sur la documentation requise pour les visites.
- Le BCAPG s'est réuni virtuellement les 6 et 7 février, et a tenu le lendemain une rencontre de prise de contact entre les présidents d'équipes de visiteurs et les responsables des EES qui feront l'objet de visites au cours du cycle 2020-2021.
- Parachèvement du rapport du Groupe de travail sur l'initiative 30 en 30 d'Ingénieurs Canada en prévision de la réunion de juin du BCAPG.
- Le Groupe de travail chargé de réviser le mandat du Comité des politiques et des procédures (P&P) progresse bien et devrait respecter son échéance de septembre.
- Le rapport du Groupe de travail sur les expériences d'apprentissage des étudiants en période de COVID-19 a été soumis au BCAPG en février, et confié au Comité P&P pour une étude plus approfondie.
- Le Groupe de travail sur les visites virtuelles se réunit pour un débriefage après chaque visite pour formuler les recommandations qu'il soumettra au BCAPG lors de sa réunion de juin, afin d'éclairer son approche pour le cycle de visites virtuelles de 2021-2022.

Réalisations au TR2 :

- Le Bureau d'agrément s'est réuni virtuellement les 5 et 6 juin et pris des décisions d'agrément visant dix (10) programmes.
- Le BCAPG a également approuvé les modifications apportées à un énoncé d'interprétation afin de procurer plus de flexibilité dans la conception des programmes d'études en éliminant les obstacles qui empêchaient l'intégration de multiples concepts dans les activités d'apprentissage tout au long des programmes (comme l'ont demandé

Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)). Le BCAPG a également approuvé la nouvelle définition de la conception en ingénierie (pour approbation par le conseil d'Ingénieurs Canada), le rapport 30 en 30 pour consultation, un guide sur les visites virtuelles ainsi que le rapport sur les documents requis pour les visites.

- Participé en mai aux réunions du Comité de liaison des doyens et de DDIC.

Réalisations au TR3 :

- Le Bureau d'agrément s'est réuni le 18 septembre. Il a pris des décisions concernant cinq (5) programmes et approuvé les modifications recommandées à la documentation que les programmes sont tenus de soumettre lors d'une visite d'agrément. Les recommandations finales et le rapport de la consultation sur ce sujet sont accessibles dans notre [site Web](#).
 - Les normes et procédures d'agrément, le questionnaire et le modèle de rapport de l'équipe de visiteurs pour le cycle de visites 2022-2023 sont tous terminés et ont été approuvés par le Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
 - Au cours de l'été, de la formation sur les visites virtuelles a été dispensée au BCAPG, aux EES et à tous les membres des équipes de visiteurs. Des visites virtuelles sont a en cours.
-

Commentaires :

IO2 Relations avec/entre les organismes de réglementation

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Maintenir un haut niveau de confiance, de participation et d'engagement entre les organismes de réglementation et au sein de ces derniers.
- Faciliter l'échange d'information nécessaire au soutien d'une fédération bien informée d'organismes de réglementation qui est en mesure d'agir de façon proactive dans l'intérêt supérieur de la réglementation du génie au Canada.
- Soutenir et faciliter les travaux du Groupe des chefs de direction et des groupes de responsables nationaux en ce qui concerne la réglementation de la profession.
- Mettre à disposition du matériel de formation et des contenus portant sur la déontologie et le professionnalisme, que les organismes de réglementation pourront utiliser dans l'élaboration de leurs programmes de développement professionnel continu.

Objectifs pour 2021 :

- Offrir des occasions de réseautage aux présidents des organismes de réglementation dans le contexte des réunions régulières du conseil.
- Soutenir un programme d'orientation à propos d'Ingénieurs Canada à l'intention des présidents des organismes de réglementation et des autres employés et bénévoles d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation.
- Appuyer le Groupe des chefs de direction et ses initiatives en organisant quatre (4) réunions par année.
- Soutenir les groupes de responsables nationaux et leurs initiatives.
 - Deux (2) réunions du Groupe national des responsables de l'admission (GNRA); une (1) réunion du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi (GNRDAL); une (1) réunion du Groupe national des responsables de l'exercice (GNRE).
 - Groupes susmentionnés : exécuter les plans de travail existants, élaborer de nouveaux plans et participer aux consultations.
 - Responsables des TI, des finances et des communications : organiser des téléconférences et transmettre l'information demandée.

Réalisations au TR1 :

- Organisé une (1) téléconférence du GNRDAL et deux (2) téléconférences du GNRE; sujets de discussion : les tables rondes régulières; la nouvelle formation d'Ingénieurs Canada sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI); les documents de recherche sur la réglementation; l'attention médiatique entourant les cas de discipline, et autres sujets.
- Organisé la réunion de février du Groupe des chefs de direction; sujets de discussion : une mise à jour sur les activités d'Ingénieurs Canada; l'évaluation quantitative harmonisée avec l'agrément à l'APEGS; l'Examen national sur l'exercice de la profession, et autres sujets.

Réalisations au TR2 :

- Organisé la réunion de mai du Groupe des chefs de direction; sujets de discussion : la formation sur l'EDI et l'initiative 30 en 30; la nouvelle priorité stratégique portant sur l'agrément; un compte rendu de DDIC; un accord de licence de marque de commerce et de droit d'auteur avec les organismes de réglementation; la réunion de l'International Engineering Alliance (IEA), et des comptes rendus sur les projets, les groupes de travail et les groupes de responsables d'Ingénieurs Canada.
- Organisé une (1) réunion du GNRDAL; sujets de discussion : le projet d'amélioration de la BDNE; la nouvelle loi *Professional Governance Act* en Colombie-Britannique; faire respecter l'utilisation correcte du titre dans les offres d'emploi et par les employés du gouvernement fédéral, et une consultation avec le BCCAG.

Réalisations au TR3 :

- Organisé les réunions du Groupe des chefs de direction en juillet et septembre. Sujets abordés : les plans de réouverture des bureaux, la cybersécurité, le droit d'exercice des techniciens, la mise en œuvre de l'évaluation sur la base des compétences, les consultations du BCCAG, la formation sur l'EDI, et la détention du permis d'exercice du génie par les enseignants de programmes agréés. Nous avons également fait le point sur les activités

stratégiques et opérationnelles de la dernière année et donné un aperçu du processus de planification stratégique pour 2025-2027.

- Organisé la réunion annuelle du GNRA en septembre. Sujets abordés : le point sur les événements récents, notamment les succès et les défis, les examens techniques virtuels, et la collaboration possible sur les niveaux de compétences linguistiques. Nous avons aussi fait le point sur le BCCAG, la mobilité internationale, et la priorité stratégique *Renforcer la collaboration et l'harmonisation* du plan stratégique 2022-2024.
-

Commentaires :

IO3 : Services et outils pour la réglementation, l'exerciceObjectifs annuels : **professionnel et la mobilité**Résultats stratégiques : 

Responsabilité : Chef de la direction et BCCAG

Pondération : 3

Résultats attendus :

- Permettre l'évaluation des compétences en génie :
 - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui permettent l'évaluation des compétences en génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles) et tenir à jour les programmes d'examens, en s'assurant que les deux sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des candidats au permis d'exercice.
 - Mener des recherches sur les nouveaux domaines d'exercice pour appuyer la prise de décision des organismes de réglementation.
- Favoriser l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie :
 - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), en s'assurant qu'ils sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation et des ingénieurs en exercice.
- Faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada :
 - Maintenir, tout en respectant les contraintes et les préférences des organismes de réglementation, une base de données partagée sur les ingénieurs au Canada afin de traiter les demandes de permis interprovinciales et interterritoriales.
 - Par l'entremise du BCCAG, élaborer des produits de travail qui facilitent la mobilité (c.-à-d. documents, guides et guides modèles), sont pertinents et répondent aux besoins des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2021 :

- BCCAG : Tenir à jour les programmes d'examens
 - Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial (*reporté de 2019*)
 - Révision du [programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire](#) (2004) (*reporté de 2020*).
 - Révision du [programme d'examens de génie métallurgique](#) (2010)
 - Révision du [programme d'examens de génie informatique](#) (2017)
 - Révision du [programme d'examens de génie logiciel](#) (2019)
- BCCAG : Élaborer des guides et des documents et en assurer la mise à jour
 - Nouveau « Guide public sur la diversité et l'inclusion à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie » (*reporté de 2020*).
 - Nouveau « Guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie »
 - Nouvelle étude de faisabilité nationale visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG
 - Révision du [Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel](#) (2016) (*reporté de 2020*).
- Chef de la direction : Maintenir la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) pour les organismes de réglementation qui choisissent de l'actualiser et/ou de l'utiliser :
 - Développer la nouvelle base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Réalisations au TR1 :

BCCAG :

- Le BCCAG s'est réuni en janvier pour recevoir des comptes rendus sur les travaux en cours et approuver la révision du programme d'examens de génie informatique.
- Le Groupe de travail chargé d'élaborer l'étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des candidats titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG a été mis sur pied.
- L'orientation générale pour le guide sur l'équité des genres en milieu de travail a été approuvée et sera soumise à la consultation au TR2.

- Deux (2) demandes de propositions ont été lancées pour recruter des consultants chargés d'appuyer la réalisation de l'étude de faisabilité et le guide sur la consultation et la participation des Autochtones, et les soumissions reçues ont été évaluées.
- Les comités d'experts chargés d'élaborer les programmes d'examens de génie agricole, aéronautique, métallurgique et logiciel ont tous poursuivi leurs travaux, et le programme d'examens de génie logiciel a été achevé et sera soumis à l'approbation du BCCAG en avril.

Chef de la direction :

- Un fournisseur a été sélectionné pour le développement de la nouvelle BDNE, et les négociations contractuelles et le processus de découverte sont en cours.

Réalisations au TR2 :

BCCAG :

- Le BCCAG s'est réuni virtuellement le 10 avril et a approuvé la révision du programme d'examens de génie logiciel et l'orientation générale pour le Guide sur l'équité des genres en milieu de travail à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie pour consultation auprès des organismes de réglementation.
- Les consultants Urban Systems ont été sélectionnés pour soutenir l'élaboration d'un Guide sur la consultation et la participation des Autochtones; ils ont entrepris le travail sous la supervision du Comité sur l'exercice de la profession.
- La firme Keith Johnson Consulting a été sélectionnée pour soutenir l'élaboration de la nouvelle étude de faisabilité sur d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG; les consultants ont entrepris le travail qui sera supervisé par le groupe de travail.

Chef de la direction :

- La collecte des exigences pour la nouvelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) a été effectuée en collaboration avec le fournisseur et les organismes de réglementation.

Réalisations au TR3 :

BCCAG :

- Le BCCAG s'est réuni virtuellement le 19 septembre et a approuvé la tenue de consultations sur deux programmes d'examens (génie des matériaux et génie aérospatial/aéronautique) et un document d'orientation générale pour l'étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG. Il a également approuvé la version finale de l'orientation générale sur l'équité des genres en milieu de travail sous le titre révisé « Guide sur l'équité pour les femmes dans les milieux de travail à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie ».
- Tenu quatre (4) rassemblements régionaux et deux (2) rassemblements nationaux pour éclairer le contenu du nouveau guide sur la consultation et la participation des Autochtones.
- Tenu trois (3) ateliers nationaux avec des membres du personnel et des bénévoles des organismes de réglementation pour éclairer le contenu de la nouvelle étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG.
- Entrepris les consultations sur les programmes d'examens de génie aérospatial/aéronautique et de génie des matériaux, ainsi que sur le document d'orientation générale pour l'étude de faisabilité d'autres méthodes d'évaluation des candidats issus de programmes non agréés par le BCAPG.
- Engagé un consultant chargé d'appuyer les travaux du Groupe de travail sur le génie logiciel, notamment en menant des entretiens avec des ingénieurs en logiciel afin d'obtenir de l'information sur l'exercice dans ce domaine en vue de la révision du guide sur ce sujet, à la demande des organismes de réglementation.

Chef de la direction :

- Organisé, avec l'avocate Cathi Mietkiewicz, un webinaire à l'intention des organismes de réglementation intitulé « From social media postings to a failure to comply with CPD : Recent case law of interest to engineering regulators ».
- Conclu les négociations contractuelles pour la refonte de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).
- Tenu des séances supplémentaires de collecte des exigences et des besoins relatifs à la BDNE, avec le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA).

Commentaires :

IO4 : Programmes nationauxObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 1 (la plus faible)

Résultats attendus :

- Assurer la pérennité des produits et services d'affinité.

Objectifs pour 2021 :

- Effectuer une analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub (notre courtier) pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Mettre en œuvre une campagne de promotion pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP).
- Surveiller l'impact sur le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Recevoir les comptes rendus semestriels de Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Communiquer les résultats des réunions.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du Programme d'assurance vie temporaire.
- Examiner et négocier l'entente de rétention du programme d'assurance maladie et accident.
- Déterminer la faisabilité d'une assurance voyage en tant que produit.
- Répondre aux besoins d'assurance des organismes de réglementation (c.-à-d. assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions, contre les crimes commerciaux, et cyberassurance).
- Évaluer l'expérience et négocier les prix en collaboration avec AON (notre conseiller indépendant) pour le Programme national d'avantages sociaux collectifs.

Réalisations au TR1 :

- Réalisé l'exercice d'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Hub pour le programme SPLIP. Le programme SPLIP a été renouvelé le 31 mars 2021 avec l'assureur actuel, AXA XL. L'exercice d'analyse du marché s'est traduit par des améliorations de la couverture et une réduction de tarif de 2 % (de 5 \$ à 4,90 \$ par membre) garantie pour une période de trois ans (du 31 mars 2021 au 31 mars 2024).
- Surveillé les rapports mensuels de participation au programme d'assurance habitation et auto.
- Programmé les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance pour le TR2.

Réalisations au TR2 :

- Terminé l'analyse du marché et le processus de renouvellement en collaboration avec Marsh pour les programmes d'assurance pour administrateurs et dirigeants, contre les erreurs et omissions et contre les crimes commerciaux. Les couvertures d'assurance ont été renouvelées le 1^{er} juillet 2021 auprès des assureurs actuels, Victor et AIG, avec des augmentations de tarifs inférieures à la tendance du marché. Engineers PEI a adhéré à l'assurance contre les crimes commerciaux.
- Surveillé les rapports mensuels de participation au programme d'assurance habitation et auto.
- Tenu les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance. Distribué aux organismes de réglementation les résumés de ces réunions préparés par le chef de la direction.
- La campagne de sensibilisation sur les réseaux sociaux pour le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP) a permis d'accroître la fréquentation des pages du site Web d'Ingénieurs Canada portant sur le programme SPLIP et la protection des dénonciateurs. Sur la base des leçons tirées de l'expérience, la campagne d'automne utilisera Facebook et LinkedIn.

Réalisations au TR3 :

- Surveillé les rapports mensuels sur la participation au programme d'assurance habitation/automobile.
- Programmé les réunions semestrielles de rapports avec Canada Vie, Manuvie et TD Assurance pour le TR4.
- Lancé la campagne de promotion du programme SPLIP sur les réseaux sociaux Facebook et LinkedIn. Distribué la documentation connexe aux organismes de réglementation participants.

Commentaires :

- L'objectif d'examiner l'entente de rétention négociée du programme d'assurance maladie et accident pour professionnels retraités et du programme d'assurance vie temporaire a été reporté au TR4, ce qui nous permettra d'effectuer ce travail en collaboration avec notre conseiller Aon pour les deux programmes en même temps.

IO5 Faire valoir les intérêts de la profession auprès duObjectifs annuels : **gouvernement fédéral**Résultats stratégiques : *Responsabilité : Chef de la direction**Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Faire des représentations auprès du gouvernement fédéral pour promouvoir et faire avancer l'adoption de lois touchant la profession et empêcher l'érosion de la législation fédérale en vigueur.
- Interpeller et éduquer les parlementaires, les hauts fonctionnaires fédéraux et tous les organismes gouvernementaux pertinents pour gagner leur confiance et les sensibiliser :
 - à la responsabilité des ingénieurs de protéger le public
 - aux avantages de la participation de la profession d'ingénieur aux politiques publiques
 - aux positions et préoccupations de la profession d'ingénieur
- Informer les organismes de réglementation des activités de représentation d'Ingénieurs Canada auprès du gouvernement fédéral et des progrès réalisés grâce à un nouveau mécanisme d'établissement de rapports.

Objectifs pour 2021 :

- Fournir aux organismes de réglementation de l'information sur les propositions du gouvernement fédéral, les mesures qu'il prend et les politiques qui ont une incidence sur la profession.
- Réviser les énoncés de principe nationaux existants (EPN) et élaborer de nouveaux EPN, fondés sur des données probantes, qui présentent des points de vue sur des questions de politiques publiques qui touchent la profession d'ingénieur.
- Soumettre au gouvernement fédéral un mémoire prébudgétaire dans le cadre du processus de consultation préalable au budget du gouvernement fédéral.
- Organiser une Journée virtuelle sur la Colline à l'intention des parlementaires et des fonctionnaires fédéraux afin de promouvoir le recours à l'expertise des ingénieurs et la valeur de la profession d'ingénieur.
- Élaborer un rapport annuel sur les représentations auprès du gouvernement fédéral et le soumettre au conseil.
- Fournir des avis et des rapports sur les initiatives fédérales afin de s'assurer que le gouvernement fédéral et les fonctionnaires tiennent compte de l'expertise de la profession d'ingénieur dans l'élaboration des politiques.
- Donner des avis sur tout accord de libre-échange et s'assurer que les intérêts des organismes de réglementation sont représentés. En informer les organismes de réglementation.

Réalisations au TR1 :

- Soumission de commentaires à Ressources naturelles Canada au sujet de L'approche du Canada en matière de réglementation sur l'énergie extracôtière renouvelable.
- Soumission de commentaires à Environnement et Changement climatique Canada concernant les déclarations de décisions émises en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale et approuvant trois projets de forage exploratoire en mer au large des côtes de Terre-Neuve-et-Labrador.
- Soumission de commentaires à Affaires mondiales Canada au sujet des négociations sur l'accord de libre-échange avec le Royaume-Uni et son éventuelle adhésion à l'Accord de partenariat transpacifique global et progressiste (PTGP).
- Soumission de commentaires à Affaires mondiales Canada au sujet d'un éventuel accord de partenariat économique global entre le Canada et l'Indonésie.
- Rencontre avec Omar Alghabra, ministre des Transports, pour discuter de la façon dont Ingénieurs Canada peut contribuer à soutenir son mandat et de la question du permis d'exercice des ingénieurs du gouvernement fédéral.
- Rencontres avec des parlementaires, dont des ministres du cabinet et du cabinet fantôme et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sujets de discussion : la condition féminine et notre travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion; le rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique après la COVID-19; et la capacité d'Ingénieurs Canada d'appuyer le travail du gouvernement dans ces domaines.

Réalisations au TR2 :

- Publié le rapport *Faits saillants et analyse du budget fédéral de 2021*.

- Présenté au Comité permanent des ressources humaines, du développement des compétences, du développement social et de la condition des personnes handicapées de la Chambre des communes un mémoire relatif à l'*Examen du programme d'assurance-emploi*.
- Rencontré des parlementaires, dont des ministres du cabinet et du cabinet fantôme, des secrétaires parlementaires et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sujets de discussion : la condition féminine et notre travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion; le rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique après la COVID-19; et la capacité d'Ingénieurs Canada d'appuyer le travail du gouvernement dans ces domaines.
- Publié de nouveaux énoncés de principe nationaux portant sur les sujets suivants : *Le rôle des ingénieurs dans la reprise économique à long terme du Canada; Développer la connectivité à large bande haute vitesse au Canada grâce à une infrastructure numérique durable, et L'exercice professionnel dans le domaine de la biotechnologie*.
- Publié une série d'entrevues avec des ingénieurs et des ingénieures qui occupent des charges publiques afin de promouvoir le rôle important des ingénieurs dans la société.

Réalisations au TR3 :

- Rencontré des parlementaires, dont des ministres du cabinet et du cabinet fantôme de l'opposition officielle, des secrétaires parlementaires et des hauts fonctionnaires du gouvernement. Sujets de discussion : la condition féminine et notre travail sur l'équité, la diversité et l'inclusion; le rôle de la profession d'ingénieur dans la reprise économique après la COVID-19, et la capacité d'Ingénieurs Canada d'appuyer le travail du gouvernement dans ces domaines.
- Formulé des commentaires à l'intention d'Infrastructure Canada sur l'*Évaluation nationale des infrastructures : Bâtir le Canada que nous voulons avoir en 2050*.
- Fait parvenir au Comité permanent des finances de la Chambre des communes les commentaires d'Ingénieurs Canada pour les *Consultations prébudgétaires en vue du budget fédéral de 2022*.
- Soumis les commentaires d'Ingénieurs Canada à l'intention de Ressources naturelles Canada au sujet du document de travail *Transition équitable axée sur l'humain*.
- Adressé à Mary Simon, nouvelle gouverneure générale du Canada, une lettre de félicitations exposant également nos principales priorités politiques.
- Publié des énoncés de principe nationaux sur les sujets suivants : *Immigration et reconnaissance des titres de compétences étrangers* et *Qualifications requises pour témoigner à titre d'expert devant des conseils de réglementation ou des comités d'examen fédéraux*.

Commentaires :

IO6 : Surveillance, recherche réglementaire et conseilsObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 2***Résultats attendus :**

- Établir une capacité allégée et efficace de surveillance et de rapport basée sur la recherche, qui fournit aux organismes de réglementation des prévisions et une détection rapide des changements et progrès potentiels dans l'environnement réglementaire canadien et la profession d'ingénieur. Cette information a contribué à éclairer la prise de décisions en matière de réglementation.

Objectifs pour 2021 :

- Élaborer un document de recherche sur la réglementation des entités.
- Élaborer un document de recherche sur le statut de membre non actif.
- Élaborer un document de recherche sur la réglementation de l'ingénierie des systèmes autonomes.
- Publier des articles sur la recherche réglementaire dans Parlons génie.
- Déterminer les sujets des documents de recherche pour 2022.

Réalisations au TR1 :

- Terminé la rédaction préliminaire des trois (3) documents de recherche susmentionnés en collaboration avec des groupes d'experts-conseils.
- Mené une consultation initiale sur les documents de recherche auprès du Groupe national des responsables de l'exercice.
- Publié des articles sur la recherche réglementaire dans Parlons génie.
- Lancé une demande de propositions pour recruter un consultant qui sera chargé de réaliser une analyse contextuelle des domaines nouveaux et contemporains d'exercice du génie et des domaines d'exercice se chevauchant, afin d'éclairer les sujets de recherche de 2022.

Réalisations au TR2 :

- Distribué aux chefs de direction le rapport sur les domaines nouveaux et contemporains d'exercice du génie et les domaines d'exercice se chevauchant.
- Distribué aux organismes de réglementation les versions anglaises définitives des documents de recherche sur le statut de membre non actif et la réglementation des entités, et entrepris la traduction en français des documents en vue de leur publication dans le site d'Ingénieurs Canada.

Réalisations au TR3 :

- Sélectionné, en collaboration avec les chefs de direction, les sujets des documents de recherche pour 2022, soit le génie énergétique et l'exercice multidisciplinaire du génie.

Commentaires :

I07 : Mobilité internationaleObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction et BCAPG*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Fournir aux organismes de réglementation une évaluation rapide et exacte des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Maintenir des accords de mobilité internationale et des ententes de reconnaissance mutuelle en fonction des besoins des organismes de réglementation.
- Fournir aux organismes de réglementation de l'information pertinente et exacte sur l'impact des accords commerciaux internationaux.
- Diffuser en ligne, à l'intention des ingénieurs formés à l'étranger, de l'information décrivant le processus à suivre pour obtenir un permis d'exercice au Canada.
- Maintenir de l'information à jour sur les établissements et les diplômes étrangers à l'intention des organismes de réglementation.

Objectifs pour 2021 :

- Obtenir le maintien du statut d'Ingénieurs Canada dans le cadre de l'Accord de Washington, de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation (APEC) Engineers Agreement, y compris le maintien du Répertoire de la mobilité et la participation aux réunions de l'IEA en juin.
- Créer un groupe consultatif sur la mobilité internationale comprenant des représentants des organismes de réglementation afin d'éclairer notre participation à l'International Engineering Alliance et les améliorations à apporter au Répertoire de la mobilité.
- Définir et mettre en œuvre des améliorations du processus et de la technologie du Répertoire de la mobilité.
- Lancer la nouvelle Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), former les utilisateurs et soutenir l'utilisation continue de la BDEDE.

Réalisations au TR1 :

- Accueilli le nouveau Groupe consultatif sur la mobilité internationale
- Participé à la réunion extraordinaire de l'IEA pour confirmer le maintien de notre statut dans le cadre de l'IPEA et de l'APEC Engineers Agreement.
- Lancé la nouvelle BDEDE et élaboré la formation à l'intention des utilisateurs.

Réalisations au TR2 :

- Participé à la réunion annuelle de l'IEA en compagnie du nouveau Groupe consultatif sur la mobilité internationale composé de représentants des organismes de réglementation.

Réalisations au TR3 :

- Diffusé une DP visant l'acquisition d'outils technologiques d'arrière-plan pour assurer le maintien du Répertoire de la mobilité – la tenue du répertoire est une condition à respecter pour le maintien de notre participation à l'APEC Engineers Agreement (APEC-EA) et à l'International Professional Engineers Agreement (IPEA).
- Soumis notre rapport d'évaluation dans le cadre de l'Accord de Washington et finalisé tous les aspects logistiques pour les visites virtuelles de trois (3) représentants de l'Accord de Washington à l'automne.

Commentaires :

IO8 Promotion et rayonnement

Objectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Profiter des occasions existantes pour favoriser la reconnaissance de la valeur et de l'apport de la profession sans s'engager dans des projets prohibitifs.
- Exploiter les partenariats et les coentreprises qui peuvent susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie sans élaborer ou soutenir entièrement à l'interne ce genre de programme.

Objectifs pour 2021 :

- Par l'entremise des nouveaux groupes de travail responsables de l'engagement numérique et de la campagne visant les réseaux sociaux, accroître la collaboration entre le personnel responsable du rayonnement et de l'engagement des organismes de réglementation par le biais de la participation à la chasse aux trésors numérique (maternelle à 6e année), aux défis de conception (6e à 8e année [1^{er} cycle du secondaire]), au jeu-questionnaire en ligne (9^e année à fin secondaire [2^e cycle du secondaire]), à l'apprentissage tout au long de la vie (postsecondaire, ingénieurs stagiaires) et au Mois national du génie (MNG).
- Créer et diffuser un rapport d'analyse comparative pour accroître la confiance dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement et favoriser une meilleure compréhension de notre influence et nos efforts collectifs dans le système scolaire.
- Renforcer nos relations avec les Guides et les Scouts du Canada, et créer un projet pilote qui met en relation les bénévoles et les activités des organismes de réglementation avec les unités locales.
- Terminer le premier cycle du programme de mentorat d'Ingénieurs Canada auprès des dirigeants de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG).
- Terminer la mise en œuvre des recommandations approuvées découlant de l'évaluation des programmes de prix et de bourses d'études.
- Reconnaître et soutenir les réalisations exemplaires d'ingénieurs en administrant des programmes efficaces de prix, de fellowship et de bourses d'études.
- Organiser et coordonner les activités du MNG au cours du mois de mars pour mobiliser les organismes de réglementation et favoriser la reconnaissance de la valeur de la profession et de son apport à la société et susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels du génie.

Réalisations au TR1 :

- Présenté le MNG entièrement en ligne, avec le développement et le déploiement des activités en collaboration avec les organismes de réglementation, les EES et la FCEG.
- Terminé l'essai pilote du programme de mentorat qui jumelait des membres du personnel d'Ingénieurs Canada et des membres de l'équipe de direction de la FCEG.
- Soutenu activement le Congrès du leadership, la Conférence sur la diversité en ingénierie, et la Compétition canadienne d'ingénierie de la FCEG.
- Développé le projet pilote Expérience Future City pour encourager la participation des élèves à des classes virtuelles et pendant les fermetures d'écoles.
- Dirigé et organisé, durant le Mois de l'histoire des Noirs, un webinaire sur les expériences vécues par des ingénieures, des étudiants en génie et des scientifiques noirs. Ce webinaire, organisé en collaboration avec la Coalition canadienne des femmes en génie, en sciences et en technologie (CCWESTT), a été l'événement le plus réussi à ce jour du forum virtuel des membres de la Coalition.

Réalisations au TR2 :

- Terminé le rapport sur le MNG et distribué le document au personnel responsable du rayonnement des organismes de réglementation.
- Collaboré avec le personnel des organismes de réglementation pour définir des buts et des objectifs communs en matière de rayonnement et d'engagement par public cible, et mis sur pied des groupes de travail chargés de déterminer les possibilités de collaboration par public cible.
- Obtenu une bourse PromoScience (sur trois ans) du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG) pour soutenir le programme Future City.

- Sélectionné les lauréats et lauréates 2021 des Prix d'Ingénieurs Canada et entrepris une campagne de promotion. La campagne se poursuit jusqu'à la fin d'août.

Réalisations au TR3 :

- Dans le cadre d'une collaboration accrue entre le personnel des organismes de réglementation chargé du rayonnement et de l'engagement, le Groupe de travail sur l'engagement numérique a été renommé Groupe de travail national sur l'engagement. Le groupe a créé deux sous-comités responsables de publics cibles différents. Les sous-groupes se sont réunis trois (3) fois et ont confirmé leurs buts et objectifs collectifs.
 - Une DP pour l'élaboration d'un rapport d'analyse comparative a été lancée, et les propositions seront évaluées au début du TR4.
-

Commentaires :

L'objectif d'élaborer et de diffuser un rapport d'analyse comparative afin de favoriser une confiance accrue dans l'impact et la valeur de nos efforts de rayonnement, ainsi qu'une meilleure compréhension de nos efforts collectifs et de notre influence au sein du système d'éducation a été retardé à la suite de la consultation du Groupe de travail national sur le rayonnement, qui a demandé un élargissement de la portée initiale du projet. Ce rapport sera terminé et prêt à être distribué au TR2 de 2022.

IO9 : Diversité et inclusionObjectifs annuels : 

Responsabilité : Chef de la direction

Résultats stratégiques : 

Pondération : 2

Résultats attendus :

- Progression vers la réalisation des cibles de diversité et d'inclusion au moyen d'efforts soutenus et de programmes novateurs et à fort effet de levier qui permettent d'accroître le nombre de femmes et de personnes autochtones qui entrent dans la profession, s'y épanouissent et y demeurent.

Objectifs pour 2021 :

- Compléter le déploiement des séances de formation « Les 4 saisons de la réconciliation » à l'intention du conseil, des chefs de direction, du BCAPG et du BCCAG.
- Mettre le module de formation de sensibilisation aux enjeux autochtones à la disposition des organismes de réglementation.
- Compléter la recherche et l'analyse des expériences des ingénieurs autochtones et recommander des options permettant d'intégrer les efforts en matière de vérité et de réconciliation dans la formation de premier cycle en génie au Canada, en menant les consultations appropriées.
- Compléter le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.
- Sensibiliser les organismes de réglementation à l'existence de la section canadienne de l'American Indian Science and Engineering Society (.aISES) et du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC).
- Améliorer l'établissement de rapports sur les ingénieurs et les étudiants en génie autochtones.

Réalisations au TR1 :

- Facilité le Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) qui réunit des enseignants et des étudiants en génie, ainsi que des administrateurs, pour faire la promotion de pratiques exemplaires et échanger des recherches. Réalisé une entrevue avec des consultants au sujet de l'Anishnaabe Health Centre de Toronto, en vue de son utilisation dans le cadre de cours de génie postsecondaires.
- Parrainé le Regroupement national au Canada de l'AISES, et présenté la stratégie d'Ingénieurs Canada sur la participation des Autochtones.
- Participé à la réunion virtuelle du CCAC à l'AISES.
- Publié le rapport de Big River Analytics sur la participation des ingénieurs autochtones à la profession et présenté les conclusions de la recherche au Groupe des chefs de direction.
- Facilité la réunion du Comité consultatif autochtone (CCA) et la discussion portant sur le plan de participation des Autochtones en vue d'établir des relations avec des organismes et des ingénieurs autochtones.

Réalisations au TR2 :

- Afin d'améliorer les rapports sur les ingénieurs et les étudiants autochtones, retenu les services des consultants Big River Analytics pour mener la recherche primaire et lancé le projet pilote de collecte de données sur les ingénieurs autochtones en collaboration avec trois (3) organismes de réglementation, soit Engineers and Geoscientists BC, l'APEGS et Engineers Geoscientists Manitoba.
- Élargi la composition du Comité consultatif autochtone de cinq (5) à dix (10) membres afin d'accroître la représentation de divers milieux géographiques et autochtones. Le CCA et la gestionnaire, Équité, diversité et inclusion (EDI), ont donné des conseils sur le guide du BCCAG sur les Autochtones.
- Facilité les réunions du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) d'Ingénieurs Canada et fourni de l'aide pour l'atelier *Creating Ethical Space: Decolonizing Engineering Education* dans le cadre de la conférence de l'Association canadienne de l'éducation en génie (ACEG).
- Coordonné un panel virtuel conjoint de professionnels autochtones en partenariat avec l'Institut urbain du Canada, l'Institut canadien des urbanistes, l'Institut royal d'architecture du Canada, l'Association des architectes paysagistes du Canada, la Fiducie nationale du Canada, l'Urban Land Institute et l'Institut de développement urbain.
- Co-organisé, en collaboration avec l'Institut urbain du Canada, la projection nationale virtuelle d'un documentaire sur le célèbre architecte autochtone Douglas Cardinal, suivie d'une conversation avec l'architecte.

- Cultivé une relation renouvelée avec l'Assemblée des Premières Nations (APN) et tenu des réunions trimestrielles avec la vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques, d'Ingénieurs Canada, la gestionnaire de l'EDI et le directeur des infrastructures de l'APN.

Réalisations au TR3 :

- Contribué à la conception et à la méthodologie du sondage sur les ingénieurs autochtones mené par Big River Analytics en collaboration avec Engineers and Geoscientists BC, l'APEGS et Engineers Geoscientists Manitoba.
- Consulté le Comité consultatif autochtone sur la création du plan de participation des Autochtones d'Ingénieurs Canada, qui vise à établir des relations avec des entreprises et des ingénieurs autochtones. Le Comité a notamment recommandé de tirer parti du programme de certification Progressive Aboriginal Business, offert par le Conseil canadien pour l'entreprise autochtone.
- Facilité la réunion de notre Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG) et obtenu la rétroaction des membres. Selon les résultats du sondage, la fréquence mensuelle et les sujets abordés répondent aux besoins des membres du réseau.
- Participé aux réunions du Conseil consultatif autochtone canadien (CCAC), et plus spécifiquement à la planification du Rassemblement national 2022 de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) au Canada.
- Présenté aux membres du conseil une séance de sensibilisation aux réalités autochtones au moyen de la projection du film « Waniska » (bonus de 4 Seasons) suivie d'une discussion.

Commentaires :

IO10 : Protection des marques officiellesObjectifs annuels : *Responsabilité : Chef de la direction*Résultats stratégiques : *Pondération : 1 (la plus faible)***Résultats attendus :**

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce contre toute utilisation non autorisée ou trompeuse.
- Veiller à ce que les sociétés de régime fédéral respectent les exigences des lois provinciales et territoriales régissant le génie.

Objectifs pour 2021 :

- Protéger les marques officielles et les marques de commerce d'Ingénieurs Canada contre toute utilisation non autorisée, en prenant les mesures qui s'imposent, le cas échéant.
- S'assurer que le portfolio des marques de commerce d'Ingénieurs Canada est à jour et approprié, conformément à ce qui est déterminé de temps à autre et fondé sur des projets et des programmes.
- Gérer et administrer le processus établi de constitution en société de régime fédéral des entreprises qui souhaitent utiliser les marques officielles dans leur dénomination sociale.

Réalisations au TR1 :

- Dix-huit (18) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) nouvelles marques de commerce devant faire l'objet d'une opposition ont été identifiées; dix (10) procédures d'opposition étaient en cours au TR1.
- Deux (2) procédures sommaires en radiation étaient en cours; une (1) marque de commerce a été radiée du registre (en attente de finalisation après la fin du délai d'appel de deux mois).
- Une lettre de mise en demeure a été adressée à DimensionCanada concernant son utilisation du logo FEUILLE D'ÉRABLE d'Ingénieurs Canada. DimensionCanada a répondu immédiatement à cette lettre et retiré le logo de ses sites Web canadiens et américains.
- Six (6) lettres ont été adressées à des entreprises affichant, sans permission ou licence, des marques de commerce d'Ingénieurs Canada dans leurs sites Web; les marques de commerce ont immédiatement été retirées de quatre (4) de ces sites.

Réalisations au TR2 :

- Dix-neuf (19) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Deux (2) procédures ont été entamées, et douze (12) procédures d'opposition étaient en cours, dont deux (2) se sont conclues à la fin du TR2 par suite de l'abandon des demandes d'enregistrement par les propriétaires.
- Un dossier de preuve partiel a été préparé et déposé dans le cadre d'une (1) procédure, et une audience par téléconférence s'est tenue le 10 mai en lien avec l'opposition d'Ingénieurs Canada à la marque de commerce INNOVATION ENGINEERING, appartenant à Eureka! Institute Inc.
- Deux (2) procédures sommaires en radiation étaient en cours; une marque de commerce a été officiellement radiée du registre et la procédure a été close.

Réalisations au TR3 :

- Treize (13) lettres de consentement ont été adressées à des déposants en réponse à leur demande d'enregistrement en sociétés de régime fédéral.
- Trois (3) procédures d'opposition ont été entamées, en plus des dix (10) procédures d'opposition en cours.
- Une (1) procédure sommaire en radiation s'est conclue par une décision favorable à Ingénieurs Canada (sous réserve de la période d'appel de deux mois).
- La Commission d'opposition des marques de commerce a rendu une décision favorable à Ingénieurs Canada concernant son opposition à la demande d'enregistrement de la marque de commerce INNOVATION ENGINEERING : la demande a été rejetée.

Commentaires :

PROCÈS-VERBAL provisoire DE LA 210^e RÉUNION DU CONSEIL D'INGÉNIEURS CANADA

 1^{er} octobre 2021, de 10 h à 17 h (HE), sur zoom

Administratrices et administrateurs présents :	
D. Chui, président, PEO J. Boudreau, présidente sortante, AIGNB A. Anderson, Engineers Yukon N. Avila, APEGA A. Baril, OIQ M. Belletête, OIQ V. Benz, APEGA G. Connolly, Engineers PEI A. English, Engineers & Geoscientists BC N. Hill, PEO	S. Holmes, APEGS T. Joseph, APEGA D. Nedohin-Macek, Engineers Geoscientists MB K. Reid, PEO D. Spracklin-Reid, PEO M. Sterling, PEO N. Turgeon, OIQ M. Wrinch, Engineers & Geoscientists BC C. Zinck, Engineers Nova Scotia
Administrateurs absents :	
A. Arenja, PEO K. Baig, présidente élue, OIQ	S. Jha, NAPEG J. Tink, APEGA
Conseillère présente :	
K. King, présidente, Groupe des chefs de direction	
Personnes relevant directement du conseil :	
F. George, vice-président, BCCAG P. G. Lafleur, président, BCAPG	G. McDonald, chef de la direction E. Spence, avocate-conseil et secrétaire générale
Observateurs présents :	
C. Bellini, président, PEO J. Bradshaw, chef de la direction et registraire, PEGNL E. Coles, président, Engineers PEI L. Daborn, chef de la direction, AIGNB K. Darr, présidente, APEGS K. Deluzio, DDIC L. Doig, présidente élue, APEGA J. Hazenberg, président, NAPEG K. Hogan, présidente, Engineers Yukon J. Landrigan, chef de la direction et registraire, Engineers PEI J. Mann, président, Engineers Geoscientists MB P. Mann, chef de la direction, Engineers Nova Scotia	V. McCormick, directeur général et registraire, NAPEG B. McDonald, directeur général, APEGS D. McLean, président, Engineers Nova Scotia J. Nagendran, registraire et chef de la direction, APEGA W. O'Keefe, président élu, PEGNL C. Park, vice-président, Engineers & Geoscientists BC B. Pearse, président, APEGA L. Spence, président, Engineers & Geoscientists BC M. Stothart, présidente, AIGNB M. Williams, vice-présidente, NAPEG H. Yang, nouvelle chef de la direction et registraire, Engineers & Geoscientists BC J. Zuccon, chef de la direction et registraire, PEO
Membres du personnel présents :	
J. Christou, spécialiste en planification, événements et conduite du changement S. Francoeur, directrice, Ressources humaines R. Gauthier, adjointe de direction B. Gibson, gestionnaire, Communications C. Mash, administratrice de la gouvernance R. Melsom, gestionnaire, BCCAG D. Menard, directeur, Finances	S. Oren, adjointe de direction S. Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires C. Polyzou, gestionnaire, Diversité, Équité et Inclusion L. Scott, gestionnaire, Services aux membres J. Southwood, vice-présidente, Affaires générales et Partenariats stratégiques J. Taylor, gestionnaire, Affaires publiques M. Warken, secrétaire, BCAPG

1. Ouverture de la réunion

1.1 Ouverture de la réunion et adoption de l'ordre du jour

D. Chui ouvre la réunion à 10 h 03 (HE). Il accueille les participants et reconnaît le territoire ancestral.

Motion 2021-10-1D

Présentée par A. Baril, appuyée par M. Wrinch

QUE l'ordre du jour de la réunion soit adopté et que le président soit autorisé à modifier, au besoin, l'ordre des discussions.

Adoptée

On rappelle aux participants les règles de la réunion, qui sont incluses dans le cahier de travail.

D. Chui présente une minute de sécurité portant sur les mesures de sécurité à respecter pour éviter les chutes lors de l'utilisation d'une échelle.

D. Chui présente également un moment de diversité pour sensibiliser les participants au daltonisme racial, considéré comme un obstacle courant à l'équité, à la diversité et à l'inclusion. Prétendre ne pas voir la couleur ou minimiser l'existence du concept sociétal de race, c'est ignorer les préjugés et le racisme dont sont victimes de nombreuses personnes de couleur, notamment les Autochtones, les Noirs, les Asiatiques et les personnes originaires d'Amérique latine. L'utilisation d'une phrase comme « nous ne voyons pas la couleur » détourne l'attention des problèmes et nie l'importance de discuter des préjugés raciaux profondément enracinés qui existent dans notre société. Le président rappelle aux participants, lorsqu'ils travaillent en équipe, d'honorer et de célébrer les différences, et de faire preuve de curiosité et de respect envers les autres cultures et origines afin que personne ne se sente invisible. Le daltonisme racial (qui se manifeste par l'utilisation de phrases telles que « Je ne vois pas les couleurs – je ne vois que les gens » ou « Parler de race ne fait qu'aggraver le problème ») ne contribue pas à résoudre les inégalités existantes et le racisme structurel qui existent autour de nous.

1.2 Déclaration de conflits d'intérêts

Aucun conflit n'est déclaré. On rappelle aux participants qu'ils peuvent, le cas échéant, déclarer tout conflit d'intérêts n'importe quand au cours de la réunion.

1.3 Examen de la réunion précédente

a) Liste des mesures de suivi

La liste a été distribuée à l'avance, montrant que toutes les mesures de suivi ont été effectuées. Aucune question n'est soulevée.

b) Liste de présence des membres du conseil

La liste a été distribuée à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

2. Rapports de la direction

2.1 Rapport du président

Un rapport détaillé a été distribué à l'avance. Les éléments suivants sont confirmés :

- En janvier 2021, l'International Engineering Alliance (IEA) a convenu d'accepter le statut d'Ingénieurs Canada en vertu de l'International Professional Engineers Agreement (IPEA) et de l'Asia-Pacific Economic Cooperation Engineers Agreement (APEC) jusqu'en 2025.
- Un rapport sur les décisions prises durant les réunions de juin 2021 des sous-groupes de l'IEA (IPEA et APEC) est distribué et sera transmis aux personnes intéressées.

2.2 Rapport du chef de la direction

En plus des mises à jour hebdomadaires fournies par courriel aux parties prenantes, G. McDonald souligne ce qui suit :

- Les bureaux ont été rouverts le 13 septembre et, en moyenne, de 10 à 15 employés y travaillent chaque jour. La révision de la politique sur le télétravail a été bien reçue et plusieurs membres du personnel continuent de travailler à domicile.
- L'agrément de niveau Or décerné par Excellence Canada a été un moment de fierté pour l'organisation.

N. Hill indique que la séance de formation estivale sur la jurisprudence en matière de réglementation des professions (*From social media postings to a failure to comply with CPD: Recent case law of interest to engineering regulators* présentée par l'avocate Cathi Mietkiewicz), qui fait partie du travail visant à encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation (IO2), était une très bonne occasion de développement qui a fourni des outils pertinents.

Aucune question n'est soulevée.

2.3 Rapport de rendement intermédiaire du TR2

Le rapport du TR2 a été distribué à l'avance. G. McDonald indique que tous les objectifs sont en bonne voie de réalisation. Certains résultats stratégiques sont légèrement retardés, principalement à cause de la situation pandémique, et certains travaux pourraient être parachevés au début du TR1 de 2022. Aucune question n'est soulevée.

2.4 Rapport du Groupe des chefs de direction

L. Daborn fait le point sur les réunions de septembre du groupe, où tous les organismes de réglementation étaient représentés. On indique que J. Nagendran siégera au Comité consultatif des affaires publiques (CCAP). On souligne la carrière de B. McDonald et on lui souhaite une très bonne retraite.

La présentation par diapos sera publiée dans le site des documents de réunion.

2.5 Rapport du Groupe des présidents

L. Spence fait le point sur les réunions de septembre du groupe, où tous les organismes de réglementation, sauf l'OIQ, étaient représentés. Les points suivants y ont été abordés :

- Communications nationales – On indique que le Groupe national des responsables des communications offre la possibilité de regrouper le personnel des organismes de réglementation qui travaille dans ce domaine pour discuter de l'élaboration de messages cohérents partout au Canada sur les enjeux touchant la profession. Ce groupe a été actif dans le passé, mais ne s'est pas réuni récemment. D'autres possibilités de collaboration en matière de communications interviendront l'an prochain, avec le développement de la campagne nationale visant à renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice.
- Cérémonie d'engagement de l'ingénieur (ou cérémonie de prise du jonc) – Compte tenu des préoccupations soulevées au sujet des propos tenus lors de certaines cérémonies, le Groupe des présidents voulait mieux comprendre le rôle des organismes de réglementation dans ce dossier. G. McDonald indique que cette activité ne relève pas des responsabilités d'Ingénieurs Canada et que les relations des organismes de réglementation avec les sections locales diffèrent selon les provinces et territoires. D. Nedohin-Macek ajoute que les propos tenus lors des cérémonies ne sont pas uniformes à travers le pays et que chaque section locale peut y apporter des modifications. Par exemple, au Manitoba, le discours est inclusif et certaines connotations religieuses ont été supprimées. Étant donné que certains membres (actuels et anciens) du conseil d'Ingénieurs Canada participent à des cérémonies

en tant que gardiens ou gardiens suppléants, le conseil pourrait discuter plus avant de ce sujet, ce qui pourrait entraîner des changements. Plus tard au cours de la réunion et à la suite d'une communication avec la Société des Sept Gardiens, D. Nedohin-Macek indique également que, depuis que les problèmes survenus au Camp 5 ont été signalés au début de 2020, un nouveau groupe de gardiens et de gardiens suppléants a été mis en place. Plusieurs cérémonies en ligne ont eu lieu au sein du Camp 5 depuis le changement de direction. Ayant assisté à l'une de ces cérémonies au début de 2021, la Société des Sept Gardiens est maintenant d'avis que le Camp 5 tente d'apporter des améliorations significatives et de répondre aux préoccupations soulevées.

La présentation par diapositives du Groupe des présidents sera publiée dans le site des documents de réunion.

3. Ordre du jour de consentement

3.1 Approbation des procès-verbaux

- a) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 28 mai 2021 soit approuvé.
- b) QUE le procès-verbal de la réunion du conseil du 14 juin 2021 soit approuvé.

3.2 Approbation des plans de travail des comités

- a) QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques.
- b) QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité sur la gouvernance.
- c) QUE le conseil approuve le plan de travail 2021-2022 du Comité des ressources humaines.

3.3 Énoncés de principe nationaux

- a) QUE les versions actualisées des énoncés de principe nationaux suivants soient approuvées :
 - i. Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis
 - ii. Éducation en sciences, technologies, ingénierie et mathématiques (STIM)

Motion 2021-10-2D

Présentée par K. Reid, appuyée par T. Joseph

QUE les motions de l'ordre du jour de consentement, sauf la motion 3.3(a)(i), soient approuvées.

Adoptée

T. Joseph se dit préoccupé par l'objectif de l'énoncé de principe national « Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis » (EPN), suggérant que la mise à jour pourrait ajouter à la confusion entourant cet enjeu. Il existe deux instruments réglementaires nationaux (les rapports 43-101 et 51-101) dans lesquels le terme « personne qualifiée » renvoie spécifiquement à un géologue titulaire d'un permis. De nombreux ingénieurs travaillent dans la communauté géoscientifique et pensent être des personnes qualifiées pour signer ces instruments. Cependant, s'il est révélé que le signataire n'est effectivement pas un géologue, cela peut entraîner des problèmes juridiques ou une perturbation du travail. G. McDonald répond que l'EPN a été expressément rédigé pour éviter ce genre de confusion. Ingénieurs Canada recommande au gouvernement fédéral d'éviter d'utiliser dans la législation le terme générique de « personne qualifiée » et d'employer plutôt « ingénieur titulaire d'un permis délivré par un organisme provincial ou territorial de réglementation du génie » si cela est nécessaire. L'EPN recommande en outre que cela s'applique également à d'autres professions réglementées, afin que le titre professionnel précis, plutôt qu'un terme général, soit utilisé au besoin. On signale également qu'en raison de la confusion entourant ces instruments nationaux, les Autorités canadiennes en valeurs mobilières ont travaillé avec Ingénieurs Canada et Géoscientifiques Canada sur cette question et donné, au cours de la dernière année, une

présentation sur ces instruments nationaux, à laquelle avaient été invités des ingénieurs et des géoscientifiques de partout au Canada. T. Joseph précise que les ingénieurs qui travaillent dans le domaine de la géostatistique peuvent signer ces instruments et qu'actuellement, aucune discipline du génie n'est réglementée dans ce domaine.

Motion 2021-10-3D

Présentée par T. Joseph, appuyée par M. Wrinch

QUE l'énoncé de principe national « Personne qualifiée vs ingénieur titulaire d'un permis » soit approuvé.

Adoptée

4. Affaires/décisions du conseil

4.1 Ébauche de budget (présenté à titre d'information en vue d'une discussion)

N. Hill présente l'ébauche de budget. Les commentaires suivants sont formulés :

- On estime que le tableau 2 porte à confusion, car le total indiqué pour les services intégrés ne correspond pas au montant des dépenses d'exploitation indiqué dans le tableau 1. Bien que le budget des services intégrés englobe en fin de compte tous les salaires du personnel (élément de coût « Ressources humaines » dans la fiche d'analyse détaillée du portefeuille [ADP]), pour les fins du tableau 2, seuls les coûts de personnel directement liés à la prestation des services intégrés sont inclus dans la colonne « Composante RH ». Le budget total des services intégrés comprend les dépenses des services intégrés énumérées dans le tableau 2, en plus de la composante RH totale pour l'ensemble de l'organisation. La terminologie utilisée dans le tableau 2 du mémo budgétaire sera clarifiée.
- Bien qu'il semble que le budget du BCCAG soit réduit en 2022, S. Price explique que la diminution des dépenses prévues est attribuable au calendrier des projets. Les coûts des réunions du BCCAG ne changent pas d'une année à l'autre, mais les honoraires des consultants fluctuent en fonction de l'étape du travail. De nombreux éléments du plan de travail du BCCAG ont débuté en 2021, et les dépenses de projet préliminaires, qui ont tendance à être les plus élevées, ont été engagées dans le budget 2021.
- Les organismes de réglementation se sont prononcés en faveur de l'élaboration ou de la révision de guides du BCCAG, mais celui-ci ne dispose pas du personnel nécessaire pour réaliser ce travail. Bien que le BCCAG ait eu jusqu'à trois (3) employés dans le passé, ces personnes avaient d'autres responsabilités en plus de soutenir le BCCAG.
- Deux précisions mineures sont demandées en vue de la présentation du budget en décembre :
 - Le déploiement de la campagne de marketing aura lieu à la fin de 2022 ou au début de 2023.
 - La réunion d'avril du conseil se tiendra en mode virtuel.

En ce qui concerne la proposition de réduction de la cotisation par personne :

- Pour contrer le risque potentiel que les membres n'appuient pas une augmentation de la cotisation par personne (CPP) après avoir approuvé sa réduction, les communications à l'intention des membres souligneront qu'il s'agit d'une mesure temporaire qui est revue chaque année.
- On précise que les dépenses d'exploitation augmentent, dans l'ensemble, de 2 % par an. Les salaires ne suivent pas ce taux de 2 %, car ils dépendent de facteurs externes, dont les politiques gouvernementales et les échelles salariales.

- La réduction de la CPP à 8 \$ est délibérément prudente. KPMG déconseille les fluctuations importantes de la cotisation, et celle-ci pourra être réduite davantage dans les années à venir, si nécessaire.
- Si les réserves non affectées continuent d'augmenter sans une gestion appropriée, Ingénieurs Canada pourrait être considéré comme un organisme à but lucratif qui a décidé de ne pas dépenser. KPMG est satisfait des outils qu'Ingénieurs Canada a mis en place pour réduire le niveau des réserves, notamment les dépenses prévues pour la réalisation du plan stratégique 2022-2024 et la réduction proposée de la CPP.
- Le conseil discute de l'utilisation des réserves non affectées pour financer les secteurs organisationnels qui manquent de ressources. Si la CPP est réduite et qu'Ingénieurs Canada n'est plus en mesure de répondre aux besoins des membres, il risque de devenir difficile de demander une augmentation de la cotisation. Il est donc avisé d'utiliser les réserves dès maintenant pour en démontrer la valeur.
- La réduction de la CPP ne vise pas seulement à réduire les réserves, mais aussi à apporter de la valeur aux organismes de réglementation.
- La CPP ne devrait pas être réduite au point que le budget opérationnel ne puisse être financé sans avoir recours aux réserves non affectées.
- PEO continuera de revoir sa participation au programme d'affinité chaque année en novembre.
- On rappelle au conseil que les organismes de réglementation aiment être informés à l'avance afin de pouvoir prendre en compte les ajustements de la cotisation dans leur propre planification financière.
- G. McDonald rappelle au conseil la recommandation du Groupe de travail sur le financement selon laquelle le budget ne devrait pas croître au-delà de l'inflation (2 % par année), recommandation qui continue d'être suivie. Ingénieurs Canada pourrait augmenter le budget si le conseil lui en donnait instruction, mais cela doit être confirmé.

Le Comité FAGR étudiera les commentaires fournis lors de son examen du budget définitif le 21 octobre.

SUIVI : Le personnel inscrira dans le profil de risques de l'organisation le risque que les membres n'approuvent pas une augmentation de la cotisation par personne après en avoir approuvé une baisse.

4.2 Révision des politiques du conseil

M. Wrinch donne un aperçu des recommandations du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-4D

Présentée par M. Wrinch, appuyée par S. Holmes

QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :

1.1, Historique

2, Définitions

4.4, Confidentialité

5.1, Relations avec les organismes de réglementation du génie

5.2, Traitement du personnel et des bénévoles

7.7, Investissements

Adoptée par la majorité requise des deux tiers

4.3 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG

P. G. Lafleur présente le plan de recrutement et de relève des bénévoles qui a été distribué à l'avance. Les commentaires suivants sont formulés :

- En ce qui concerne l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI), le BCAPG se concentre sur ce qui suit :
 - La révision du mandat du Comité des politiques et des procédures met en partie l'accent sur l'EDI. Le groupe de travail chargé de cette révision fournira un rapport qui fera l'objet de discussions lors de la réunion de février du BCAPG.
 - Le BCAPG a participé à une séance de formation sur l'EDI.
- On précise que l'administrateur nommé et le nouveau membre représentant le Nord sont des rôles différents au sein du BCAPG qui doivent être occupés par deux personnes.
- Le BCAPG tient compte de l'équilibre entre les personnes issues du milieu universitaire et celles issues du milieu non universitaire au sein de ses membres (un tiers provenant de l'industrie et deux tiers du milieu universitaire). D'autres aspects sont également pris en compte, notamment l'équilibre entre les genres, la diversité et la langue qui reflètent la population canadienne, comme le stipule la politique du conseil 6.9, *Bureau canadien d'agrément des programmes de génie*.
- En réponse à une question sur le fait que les doyens qui siègent au BCAPG pourraient être en conflit d'intérêts et bénéficier de changements apportés au moment où ils exercent leur influence, on indique que seul le critère de l'appartenance au milieu universitaire est pris en compte pour siéger au BCAPG, et non le titre particulier de la personne. Lorsqu'un doyen ou une doyenne participe au BCAPG, il ou elle agit en sa qualité d'universitaire et non de doyen ou doyenne. Actuellement, deux doyens sont membres du BCAPG. Le BCAPG respecte la politique du conseil en matière de conflits d'intérêts et ses membres savent qu'ils doivent se récuser dans toute situation où ils risquent d'être en conflit d'intérêts.

Motion 2021-10-5D

Présentée par T. Joseph, appuyée par C. Zinck

QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCAPG pour 2022-2023.

Adoptée

4.4 Plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG

F. George présente le plan de recrutement et de relève des bénévoles qui a été distribué à l'avance. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-6D

Présentée par C. Zinck, appuyée par A. English

QUE le conseil approuve le plan de recrutement et de relève des bénévoles du BCCAG pour 2022-2023.

Adoptée

4.5 Normes et procédures d'agrément

a) **Définition révisée de « conception en ingénierie »**

P. Lafleur présente la définition modifiée. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-7D

Présentée par N. Avila, appuyée par T. Joseph

QUE le conseil approuve, sur recommandation du BCAPG, le document suivant pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021 :

- i. version révisée de la définition de la « conception en ingénierie » en lien avec la qualité des diplômés 4 : Conception et la norme 3.4.4.5;***

Adoptée

b) **Révision des annexes 10 et 16**

P. G. Lafleur présente les modifications proposées. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-8D

Présentée par J. Boudreau, appuyée par M. Wrinch

QUE le conseil approuve, sur recommandation du BCAPG, les documents suivants pour inclusion dans les Normes et procédures d'agrément 2021 :

- i. version révisée de l'annexe 10 (Politiques et procédures de confidentialité)**
- ii. version révisée de l'annexe 16 (Procédures de révision officielle d'une décision de refus d'agrément rendue par le Bureau d'agrément)**

Adoptée

4.6 Format des réunions du conseil de fin d'automne (décembre)

G. McDonald présente les raisons pour lesquelles les réunions de décembre se tiendront en mode virtuel seulement, à partir de 2022. Aucune question n'est soulevée.

Motion 2021-10-9D

Présentée par V. Benz, appuyée par J. Boudreau

QUE le conseil, sur recommandation du chef de la direction, accepte de tenir ses réunions de fin d'automne virtuellement à partir de 2022.

Adoptée

5. Rapports

Les comités du conseil présentent leurs comptes rendus, les présentations à l'appui étant accessibles dans le site d'Ingénieurs Canada.

5.1 BCAPG

P. G. Lafleur fait le point au nom du BCAPG et présente le plan de travail proposé pour 2022, qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les commentaires suivants sont formulés :

- Interrogé sur les risques liés aux visites virtuelles, P. G. Lafleur souligne l'importance de donner un préavis à toutes les personnes concernées, en plus de s'assurer que les équipes de visiteurs sont bien formées et que les EES sont bien préparés pour les visites. Chaque visite virtuelle offre de nouvelles occasions de comprendre ce qui fonctionne bien et ce qui doit être amélioré.
- Le comité P&P poursuit son travail d'exploration de mesures de remplacement de l'unité d'agrément (UA) actuellement utilisée. Les rapports reçus à ce jour sur ce projet envisagent de passer de l'UA aux unités d'apprentissage (UAP). Les UAP incluraient l'apprentissage en ligne et synchrone et seraient directement liées aux résultats d'apprentissage atteints. L'UA est dépassée, et la nouvelle mesure se concentrera sur les résultats d'apprentissage au lieu de seulement tenir compte du contenu. Il est actuellement prévu qu'un outil de remplacement pour calculer le contenu des programmes sera prêt à être présenté l'année prochaine.

5.2 BCCAG

F. George fait le point au nom du BCCAG et présente le plan de travail proposé pour 2022 qui sera soumis à l'approbation du conseil en décembre. Les commentaires suivants sont formulés :

- Lors de l'élaboration du nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, on a souligné que le BCCAG devrait concentrer ses efforts sur l'établissement de relations avec les communautés autochtones du Nord, étant donné les problèmes uniques auxquels elles sont confrontées. On indique qu'à ce

jour, 51 % des participants des ateliers sur ce sujet étaient des Autochtones, dont 5 % représentaient des communautés du Nord.

- En ce qui concerne la dotation en ressources du BCCAG, on indique que le BCCAG peut compter sur des bénévoles qualifiés qui sont déjà prêts et disposés à en faire plus, et que du personnel de soutien supplémentaire faciliterait ces efforts.

5.3 Comité FAGR

N. Hill présente le compte rendu du Comité FAGR. Aucune question n'est soulevée.

5.4 Comité sur la gouvernance

M. Wrinch présente le compte rendu au nom du Comité sur la gouvernance. Aucune question n'est soulevée.

5.5 Comité RH

J. Boudreau présente le compte rendu au nom du Comité RH. Aucune question n'est soulevée.

5.6 Champion 30 en 30 du conseil

K. Reid présente le compte rendu. Une question est soulevée au sujet de l'évolution des genres et des plans d'Ingénieurs Canada pour faire le suivi des données qui tiennent compte du genre non binaire dans le cadre de l'objectif 30 en 30. On a intégré cette question à la sous-stratégie pour 30 en 30, afin de déterminer les aspects prioritaires dont les organismes de réglementation aimeraient qu'Ingénieurs Canada tienne compte dans ses rapports sur la diversité. La collecte de ce type de renseignements soulève des questions de confidentialité et de sensibilité, et Ingénieurs Canada cherchera à mieux comprendre les défis et les possibilités en consultant les organismes de réglementation. On souligne également que certains organismes de réglementation incluent déjà l'option de genre non binaire dans leur collecte de renseignements.

5.7 Rapport annuel sur les activités de représentation

G. McDonald présente le rapport annuel sur les activités de représentation. Aucune question n'est soulevée.

6. Questions diverses

Aucune autre question n'est présentée.

7. Prochaines réunions

Le conseil discute du lieu des prochaines réunions et convient à l'unanimité que la réunion du 13 décembre se tiendra virtuellement.

Le conseil discute également de la nécessité d'élaborer une politique sur la tenue de réunions en personne lorsque la COVID-19 est une menace à prendre en compte, ce qui devrait inclure les exigences en matière de vaccins et de tests de dépistage. On indique que le personnel, en collaboration avec les présidents du BCCAG et du BCAPG, discutera de sa gestion des réunions opérationnelles en 2022 au cours des prochaines semaines.

G. McDonald indique qu'Ingénieurs Canada n'a pas de politique en matière de vaccination du personnel qui travaille au bureau, en raison, notamment des préoccupations relatives aux droits de la personne et au pouvoir de l'imposer. Ingénieurs Canada n'est pas prêt à composer avec des employés qui refusent de se faire vacciner, ce qui pourrait entraîner des poursuites judiciaires. On indique qu'en Colombie-Britannique, il a été décidé qu'une personne non vaccinée n'a pas le droit de mettre les autres en danger,

bien qu'elle ait le droit à la vie privée. Si une personne non vaccinée doit se présenter au bureau, la politique exige qu'elle subisse, au minimum, un test de dépistage et présente un résultat négatif le jour même. En outre, Engineers & Geoscientists BC (EGBC) a demandé un avis juridique pour savoir si l'association pouvait demander aux employés s'ils sont vaccinés. Cela a été jugé approprié, et le personnel d'EGBC a depuis répondu à un sondage confidentiel. La prochaine étape consistera à élaborer une politique pour les nouveaux employés.

Le calendrier des prochaines réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est le suivant :

- 13 décembre 2021 (en mode virtuel)
- 25 février 2022 (Ottawa, ON)
- 6 avril 2022 (en mode virtuel)
- 27 et 28 mai 2022 (Toronto, ON)
- 13 et 14 juin 2022 (Mont-Tremblant, QC)
- 6 octobre 2022 (Ottawa, ON)

SUIVI : Le personnel rédigera une politique sur les réunions en personne qui sera soumise à l'examen du conseil à sa réunion de décembre.

8. Séances à huis clos

8.1 Administrateurs et administratrices du conseil, subordonnés directs, conseiller du GCD et membres du personnel

Motion 2021-10-10D

Présentée par V. Benz, appuyée par A. English

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil, le chef de la direction, les présidents du BCAPG et du BCCAG, le conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil, la secrétaire générale et l'administratrice de la gouvernance.

Adoptée

8.2 Administrateurs et administratrices du conseil et chef de la direction

Motion 2021-10-11D

Présentée par V. Benz, appuyée par A. English

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil et le chef de la direction d'Ingénieurs Canada.

Adoptée

8.3 Administrateurs et administratrices seulement

Motion 2021-10-12D

Présentée par C. Zinck, appuyée par T. Joseph

QUE la réunion se poursuive en séance à huis clos sur recommandation du conseil. Les seules personnes autorisées à y assister sont les administrateurs et administratrices du conseil.

Adoptée

9. Clôture

Toutes les questions ayant été traitées, la réunion est levée à 16 h 08 (HE).

Procès-verbal rédigé par C. Mash pour :

Danny Chui P.Eng., FEC, président

Evelyn Spence, LL.B., CIC.C, secrétaire générale

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2022 du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		3.2a
Objet :	Approbation du plan de travail 2022 du BCAPG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes de premier cycle en génie Impératif opérationnel 7 : Mobilité internationale	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCAPG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	Pierre G. Lafleur, président du BCAPG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément aux objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG) agrée les programmes d'études de premier cycle en génie et est responsable de certains travaux de gestion des occasions et des risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
- Pour des raisons de visibilité, un plan de travail pour 2022 est soumis à l'examen du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action/recommandation proposée

- Approbation du plan de travail.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée. Le plan de travail reflète les besoins stratégiques et opérationnels du BCAPG.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas le plan de travail du BCAPG, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCAPG, l'un de ses trois (3) subordonnés directs, ce qui risque d'entraîner une diminution de la confiance des organismes de réglementation.
- Si le plan de travail n'est pas approuvé, il n'est pas exclu que des visites d'agrément ne soient pas réalisées. Ainsi, les parties prenantes risquent de penser que le BCAPG ne remplit pas son mandat, ce qui entraînera du mécontentement. En outre, les bénévoles du BCAPG risqueraient de perdre leur motivation, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité et la qualité du travail du BCAPG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2022.

Avantages

- Le BCAPG remplira son mandat, à savoir, assumer la conduite des activités d'agrément ainsi que l'élaboration et la tenue à jour des politiques d'agrément.

Consultations

- Le plan de travail préliminaire 2022 a été distribué le 18 août au Groupe des chefs de direction et au Groupe national des responsables de l'admission pour solliciter leurs commentaires. Trois (3) organismes de réglementation ont répondu, sans toutefois fournir de commentaires.
- Le BCAPG a discuté de son plan de travail lors de sa réunion du 18 septembre, et aucun changement n'a été proposé.
- Une première version du plan de travail a été soumise au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 1^{er} octobre dernier et aucun changement n'a été proposé.

Prochaines étapes

- Exécution du plan de travail du BCAPG.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de travail 2022 du BCAPG

Plan de travail 2022 du BCAPG

Élément		
Décisions d'agrément*	Date de la visite	Date de la décision (2022)
Université Concordia (1 programme)	Du 24 au 26 octobre 2021	Juin
Conestoga College Institute of Technology and Advanced Learning (1 nouveau programme)	Du 26 au 29 mars 2022	Juin
École de technologie supérieure (7 programmes)	Du 24 au 27 octobre 2021	Juin
École Polytechnique (12 programmes)	Du 7 au 9 novembre 2021	Juin
McMaster University (19 programmes — 11 renouvellements, 8 nouveaux)	Du 21 au 24 novembre 2021	Juin
Thompson Rivers University (1 nouveau programme)	Du 30 janvier au 1 ^{er} février 2022	Juin
Université de Moncton (3 programmes)	Du 14 au 16 novembre 2021	Juin
Université de Sherbrooke (8 programmes — 6 renouvellements, 2 nouveaux)	Du 3 au 5 octobre 2021	Février
Université du Québec à Trois-Rivières (1 programme)	Du 13 au 15 février 2022	Juin
Université du Québec en Outaouais (1 programme)	Du 20 au 22 février 2022	Juin
University of British Columbia (4 programmes — 3 renouvellements, 1 nouveau)	Du 23 au 26 janvier 2022	Juin
University of British Columbia – Okanagan (1 nouveau programme)	Du 30 janvier au 1 ^{er} février 2022	Juin
Université d'Ottawa (5 programmes)	Du 7 au 9 novembre 2021	Juin
University of Prince Edward Island (1 programme; 1 nouvel emplacement – campus du Caire)	Du 19 au 22 mars 2022	Juin
University of Saskatchewan (8 programmes)	Du 31 octobre au 2 novembre 2021	Juin
Western University (1 programme sortant)	Du 29 novembre au 1 ^{er} décembre 2021	Juin
University of Windsor (5 programmes)	Du 29 janvier au 2 février 2022	Juin
Surveillance internationale	Participants	Date
Symposium de l'ABET	À déterminer	Du 7 au 8 avril
Prodiguer des conseils à la délégation qui assiste aux réunions de l'Accord de Washington	Membres du BCAPG	Du 13 au 17 juin
Recevoir et étudier les constatations issues de l'examen périodique d'Ingénieurs Canada	Membres du BCAPG	Automne
Encadrer le CACEI (Mexique) pour l'aider à obtenir le statut de signataire provisoire de l'Accord de Washington	Membres du BCAPG	En cours

Normes et procédures	Responsable	Échéance
<p>Mettre en œuvre les changements à apporter aux normes, aux politiques et aux procédures émanant des groupes de travail du BCAPG en 2021, y compris :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nouvelle définition de la conception en ingénierie • Modifications proposées à l'annexe 3, Énoncé d'interprétation sur les attentes et les exigences en matière de permis d'exercice, clauses 8 et 9. • Documentation requise pour les visites • Élaboration de moyens appropriés, dans le cadre du processus d'agrément, pour intégrer les objectifs de l'initiative 30 en 30 • Modifications apportées au mandat du Comité des politiques et des procédures • Modification du rapport du visiteur général 	Membres du BCAPG	Décembre
Surveiller la mesure dans laquelle les actions prises par les responsables des programmes pour réagir aux difficultés engendrées par la pandémie cadrent avec les normes d'agrément	Comité des politiques et des procédures BCAPG	Décembre
Étudier et classer par ordre de priorité les constatations du premier cycle de mesure de la responsabilité en matière d'agrément	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément Comité des politiques et des procédures BCAPG	En cours
Encadrer et soutenir au besoin la mise en œuvre de Tandem, le nouveau système de gestion des données en ligne pour l'agrément d'Ingénieurs Canada	Comité des politiques et des procédures Membres du BCAPG	En cours
Priorité stratégique 2019-2021 : Responsabilité en matière d'agrément	Responsable	Échéance
Rapport sur le deuxième cycle de mesures (2021)*	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Septembre
Entreprendre et encadrer la collecte de données pour le troisième cycle de mesure	Comité sur la responsabilité en matière d'agrément	Avril
Plan stratégique 2022-2024	Responsable	Échéance
Suivre le plan stratégique et y contribuer au besoin	Membre du BCAPG	En cours

*En 2021-2022, les visites d'agrément seront menées virtuellement.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de travail 2022 du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.2b
Objet :	Approbation du plan de travail 2022 du BCCAG	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des ingénieurs au Canada	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de travail 2022 du BCCAG.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Frank George, président du BCCAG	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément aux objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie, en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada.
- Un élément a été ajouté au plan de travail après sa présentation initiale en octobre : la révision du programme d'examens de génie mécanique. Cet élément n'était pas inclus dans la consultation sur le plan de travail 2022, mais comme le Groupe national des responsables de l'admission (GNRA) a toujours soutenu la révision des programmes d'examens, on s'attend à ce que cette modification soit appuyée et bien accueillie.
- Pour des raisons de visibilité, un plan de travail pour 2022 est soumis à l'examen du conseil d'Ingénieurs Canada.

Action ou recommandation proposée

- Approbation du plan de travail.

Autres options envisagées

- Aucune autre option n'a été envisagée puisque le plan de travail tient compte des commentaires reçus directement des organismes de réglementation.

Risques

- S'il n'examine et n'approuve pas le plan de travail du BCCAG, le conseil d'Ingénieurs Canada ne sera pas en mesure de surveiller le travail du BCCAG, l'un de ses trois (3) subordonnés directs, ce qui risque d'entraîner une diminution de la confiance des organismes de réglementation.
- Risques si le plan de travail n'est pas approuvé :
 - Les organismes de réglementation seront frustrés de voir qu'Ingénieurs Canada ne suit pas les conseils qu'ils lui ont donnés, ce qui pourrait avoir une incidence négative sur leur ouverture à réagir aux démarches de consultation et à utiliser les produits du BCCAG à l'avenir.
 - Les bénévoles du BCCAG qui ont contribué à l'élaboration du plan de travail risqueraient de perdre leur motivation, ce qui pourrait avoir des effets négatifs sur la rapidité et la qualité des produits du BCCAG.

Répercussions financières

- Tous les éléments du plan de travail sont pris en compte dans le budget proposé pour 2022.
- À l'heure actuelle, il n'y a pas suffisamment de ressources pour entreprendre l'élaboration d'un guide sur l'aptitude à l'exercice, guide qui a par ailleurs suscité l'intérêt des groupes des responsables et du Groupe des chefs de direction. Le BCCAG est également disposé à effectuer le travail supplémentaire, pourvu que des ressources additionnelles soient mises à disposition.

Avantages

- Le Bureau des conditions d'admission fournira des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada et répondent aux besoins des organismes de réglementation.
- L'élaboration de ces guides permettra de faire progresser les priorités stratégiques et opérationnelles d'Ingénieurs Canada relatives à la diversité de la profession, notamment en ce qui a trait aux femmes et aux peuples autochtones.

Consultations

- Tous les commentaires et les réponses reçus sont répertoriés dans l'annexe 1.
- L'ébauche du plan de travail a été présentée au conseil d'Ingénieurs Canada à sa réunion du 1^{er} octobre dernier.

Prochaines étapes

- Exécution du plan de travail du BCCAG.

Annexes

- **Annexe 1** : Commentaires des groupes de responsables et du Groupe des chefs de direction sur le plan de travail 2022
- **Annexe 2** : Plan de travail 2022 du BCCAG

Commentaires reçus et réponses du BCCAG concernant ses priorités pour 2022

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Nouveau guide public sur l'aptitude à l'exercice	Le GNRA laisse le Groupe national des responsables de l'exercice et/ou le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi se prononcer sur cette question.	Les responsables de l'exercice ont manifesté un intérêt marqué pour l'élaboration d'un guide sur l'aptitude à l'exercice, car il s'agit d'un domaine sur lequel ils disposent actuellement de peu d'orientations. Ils ont noté que de nombreux organismes de réglementation n'ont pas de dispositions en place pour répondre aux préoccupations liées à l'aptitude à l'exercice. Par conséquent, le GNRE craint que la publication de ce guide donne au public l'impression que les organismes de réglementation sont en mesure d'agir, alors qu'ils ne le peuvent pas actuellement. Le GNRE aimerait que ce guide soit une priorité pour 2022, mais qu'il ne soit accessible qu'aux organismes de réglementation pour le moment.	Les responsables de la discipline et de l'application de la loi ont indiqué qu'ils s'intéressent principalement aux nouveaux guides sur l'aptitude à l'exercice et sur la dénonciation, et demandé que les deux guides proposés soient priorités dans le plan de travail 2022 du BCCAG.	Nos capacités nous permettent d'entreprendre l'élaboration d'un seul nouveau guide en 2022. Le BCCAG accordera la priorité à ce guide ou au nouveau guide public sur la dénonciation (le devoir de dénoncer) en fonction de ses ressources et de l'intérêt manifesté par le Groupe des chefs de direction (GCD).	Bien que la majorité des chefs de direction soient favorables à l'élaboration d'une guide sur le devoir de dénoncer, la question de l'aptitude à l'exercice a suscité un certain intérêt en raison des enjeux importants qui émergent dans ce domaine (p. ex. les membres à vie, les membres non actifs, l'abus de substances et les enquêtes, etc.). En fin de compte, étant donné les développements législatifs et réglementaires à venir dans ce domaine, les chefs de direction ont décidé qu'il serait préférable de reporter ce travail à un plan de travail futur.	Le BCCAG n'élaborera pas ce guide cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Nouveau guide public sur la dénonciation	Le GNRA laisse le Groupe national des responsables de l'exercice et/ou le Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi se prononcer sur cette question.	Les responsables de l'exercice aimeraient aussi que le guide public proposé soit une priorité. Le GNRE estime qu'il s'agit d'un sujet important auquel la profession doit être sensibilisée et qui montre au public que nous prenons la dénonciation au sérieux. Cela dit, le GNRE croit qu'il faudrait remplacer le terme « dénonciation » par « devoir de dénoncer » afin de s'arrimer sur la terminologie déjà utilisée par les organismes de réglementation.	Les responsables de la discipline et de l'application de la loi ont indiqué qu'ils s'intéressent principalement au guide sur l'aptitude à l'exercice et au nouveau guide sur la dénonciation, et demandé que les deux guides proposés soient priorités dans le plan de travail 2022 du BCCAG.	Nos capacités nous permettent d'entreprendre l'élaboration d'un seul nouveau guide en 2022. Le BCCAG accordera la priorité à ce guide ou au nouveau guide sur l'aptitude à l'exercice en fonction de ses ressources et de l'intérêt manifesté par le Groupe des chefs de direction (GCD).	Les chefs de direction ont recommandé de prioriser ce travail en 2022, et indiqué plusieurs aspects qu'il vaudrait la peine d'explorer : comment gérer les signalements « informels », comment protéger correctement les dénonciateurs, et les enjeux entourant le signalement de problèmes non techniques dans le milieu de travail. Ils ont également souligné que ce guide aiderait grandement à promouvoir la confiance du public envers la profession.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger	Nous comprenons que le document n'était pas définitif au moment de la consultation du 15 avril et qu'une troisième priorité proposée visant un document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger a été ajoutée depuis. Bien que le GNRA n'ait pas discuté de cette priorité en groupe, le sujet en question ne relève pas directement de son domaine réglementaire. Nous laissons donc le GNRE et/ou le GNRDAL se prononcer sur cette question.	En raison de la corrélation de ce sujet avec ses travaux, le GNRE souhaite également la réalisation d'un document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger.	Le GNRDAL s'intéresse également à l'élaboration d'un document de recherche sur les ingénieurs canadiens travaillant à l'étranger et les défis potentiels que ces ingénieurs et leurs entreprises peuvent rencontrer en ce qui concerne leurs obligations juridiques, éthiques et professionnelles, ainsi que les risques connexes liés aux travaux exécutés à l'étranger. Cependant, nous souhaitons que la priorité soit d'abord accordée aux deux guides susmentionnés, et que ce document de recherche ne devienne une priorité que si le BCCAG dispose des capacités suffisantes.	Le BCCAG ne réalisera pas ce travail cette année en raison d'un manque de ressources. Reporté au plan de travail 2023.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG n'élaborera pas ce document cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Révision du Guide par étapes pour la préparation et la mise en application d'un plan individuel de développement professionnel continu (2008)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public sur l'exercice de la profession d'ingénieur au Canada (2012)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public relatif à l'examen sur l'exercice de la profession (2013)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public sur la bonne moralité (2013)	Le GNRA souhaite que le guide public de 2013 soit examiné, car des révisions pourraient être nécessaires compte tenu de l'utilisation accrue en 2020-2021 du travail, des études et des applications en modes virtuel et à distance. Par exemple, les membres du GNRA ont remarqué que plusieurs cas de fraude de validation ont été découverts dans le système pancanadien d'évaluation sur la base des compétences, soit des candidats qui avaient créé de faux courriels et comptes pour « autovalider » leur expérience de travail. Il existe aussi d'autres situations où des personnes pourraient tricher et/ou chercher à obtenir de l'aide, par ex. lors d'examens administrés virtuellement ou d'autres processus liés à l'admission. En raison de ces cas, nous croyons que ce guide peut nécessiter des mises à jour tenant compte du contexte virtuel actuel (et futur).	Parmi les révisions proposées, le GNRE s'intéresse surtout à celle-ci et souhaite qu'elle soit une priorité.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Nos capacités ne nous permettent d'entreprendre qu'une seule des trois révisions proposées. Nous demandons au GCD de nous indiquer celle qui devrait être priorisée.	Les chefs de direction appuient la révision de ce guide en 2022 plutôt que les deux autres options, particulièrement parce qu'elle pourrait aider à gérer les questions liées aux transferts interprovinciaux. De plus, certaines provinces n'ont pas de base législative pour évaluer la bonne moralité et ce travail leur serait utile.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Révision du Guide public sur les conflits d'intérêts (2014)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Parmi les révisions proposées, le GNRE s'intéresse surtout à celle-ci et souhaite qu'elle soit une priorité.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Nos capacités ne nous permettent d'entreprendre qu'une seule des trois révisions proposées. Nous demandons au GCD de nous indiquer celle qui devrait être priorisée.	Reporter cette révision en 2023.	Le BCCAG ne révisera pas ce guide cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Révision du Guide à l'intention des organismes de réglementation : Principes directeurs pour les enquêtes sur la moralité (2014)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public : Assumer la responsabilité du travail de l'ingénieur stagiaire (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide public sur le Code de déontologie (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Parmi les révisions proposées, le GNRE s'intéresse surtout à celle-ci et souhaite qu'elle soit une priorité.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Nous ne pouvons entreprendre qu'une seule des trois révisions proposées. Nous demandons au GCD de nous indiquer celle qui devrait être priorisée.	Les chefs de direction ont manifesté un certain intérêt pour ce travail, mais finalement déterminé que la révision du Guide public sur la bonne moralité présente plus de valeur pour les motifs énoncés ci-dessus et en raison de son plus grand potentiel d'accroître la confiance du public (car il s'agit d'un sujet très concret).	Le BCCAG ne réalisera pas cette révision cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Révision du Guide public sur le développement durable et la gérance environnementale à l'intention des ingénieurs (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Guide sur le retour à l'exercice actif de la profession (2016)	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Ne sera pas réalisée en 2022.
Révision du Programme d'examens de génie du bâtiment (2007)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Reportée à 2023 en raison d'un manque de ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ne réalisera pas cette révision cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.

Sujet ou priorité proposé(e)	Commentaires du GNRA	Commentaires du GNRE	Commentaires du GNRDAL	Réponse du BCCAG	Commentaires du GCD	Réponse définitive du BCCAG
Révision du Programme d'examens sur les études complémentaires (2011)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie chimique (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie électrique (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie mécatronique (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sera ajoutée au plan de travail 2022 si les chefs de direction le souhaitent.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Sur la base des commentaires reçus et des ressources disponibles, le BCCAG recommande d'ajouter cet élément à son plan de travail 2022.
Révision du Programme d'examens de génie de l'architecture navale (2016)	Le GNRA est en faveur de la révision de tous les programmes d'examens énumérés.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Reportée à 2023 en raison d'un manque de ressources.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Le BCCAG ne réalisera pas cette révision cette année en raison d'un manque de ressources. Cet élément est reporté au plan de travail 2023.
Suggestions générales	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.	Aucun commentaire n'a été reçu.

Plan de travail du BCCAG pour 2022

Comme le prévoient les objectifs d'Ingénieurs Canada, le Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG) élabore et tient à jour des guides nationaux, des documents et des programmes d'examens qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence dans l'exercice et la réglementation du génie en plus de faciliter la mobilité des praticiens au Canada. Le présent document vise à dégager les priorités de 2021 qui seront reportées en 2022 et à proposer de nouvelles priorités pour 2022 qui s'appuient sur les commentaires reçus des groupes de responsables.

A. Priorités reportées de 2021

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Examen du Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel, 2016	GNRDAL	2020	Avril 2023
Élaboration d'un nouveau guide public sur l'équité des genres en milieu de travail destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Conseil d'Ingénieurs Canada	2019	Décembre 2022
Élaboration d'un nouveau guide public sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Conseil d'Ingénieurs Canada	2019	Octobre 2023
Élaboration d'une étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	Conseil d'Ingénieurs Canada (portée élargie par le GNRA)	2020	Octobre 2023
Révision du programme d'examens de génie agricole/biosystèmes/bioressources/alimentaire, 2004	GNRA	2019	Avril 2022

B. Priorités supplémentaires pour 2022 basées sur les résultats de la consultation

Élément	Demandé par	Date de la demande	Date d'achèvement prévue
Élaboration d'un nouveau guide public sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles	GNRE ET GNRDAL	2021	Octobre 2024
Révision du Guide public sur la bonne moralité, 2013	GNRA et GNRE	2021	Septembre 2022

C. Révision continue des programmes d'examens et des manuels connexes

Élément	Date d'achèvement prévue
Génie chimique, 2016	Septembre 2022
Études complémentaires, 2011	Janvier 2023
Génie électrique, 2016	Septembre 2022
Génie mécatronique, 2016	Septembre 2022
Génie mécanique, 2016 [ajouté depuis l'envoi initial en octobre]	Septembre 2022

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)		3.3
Objet :	Nommer le vice-président, la présidente et le président sortant du BCAPG pour la période du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 1 : Agrément	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau d'agrément pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :</i></p> <p><i>a) Pemberton Cyrus comme vice-président,</i></p> <p><i>b) Paula Klink comme présidente,</i></p> <p><i>c) et Pierre Lafleur comme président sortant.</i></p>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG	
Présenté par :	T. Joseph, le plus ancien administrateur nommé au BCAPG	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément à la [politique du conseil 6.9, Bureau canadien d'agrément des programmes de génie \(BCAPG\)](#), paragraphe 6.9.4(2) : « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président, et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. »
- Le soutien de l'OIQ avait déjà été reçu pour la nomination de Pierre Lafleur et celui de PEO pour la nomination de Paula Klink. Le soutien de la Nouvelle-Écosse pour la nomination de Pemberton Cyrus a été reçu par courriel avant son élection en septembre 2021.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nommer les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCAPG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois (3) candidats.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le président du Comité des candidatures, l'administrateur nommé Tim Joseph, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexes

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Dirigeants du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)		3.4
Objet :	Nommer le vice-président, la présidente et le président sortant du BCAG pour la période du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023	
Lien avec le plan stratégique :	Impératif opérationnel 3 : Fournir des services et des outils	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve la nomination des membres dirigeants du Bureau des conditions d'admission pour la période du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, comme suit :</i> <i>a) Frank Collins comme vice-président,</i> <i>b) Margaret Anne Hodges comme présidente,</i> <i>c) et Frank George comme président sortant.</i>	
Vote requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence:	Séance ouverte	
Préparé par :	Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles, et secrétaire du BCCAG	
Présenté par :	Chris Zinck, le plus ancien administrateur nommé au BCCAG	

Définition du problème/de l'enjeu

- Conformément à la [politique du conseil 6.10, Bureau canadien des conditions d'admission en génie \(BCCAG\)](#), paragraphe 6.10.4(2) « À la fin de leurs mandats, le vice-président devient président et le président devient président sortant, sous réserve de l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada. »
- Le soutien de l'APEGS avait déjà été reçu pour la nomination de Margaret Anne Hodges, et celui de l'APEGA pour la nomination de Frank George. Le soutien de l'AIGNB pour la nomination de Frank Collins a été reçu par courriel avant son élection par acclamation en septembre 2021.

Action/recommandation proposée

- Que le conseil approuve les candidatures et nommer les membres pour les mandats indiqués.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Étant donné que tous les candidats ont reçu l'appui de leur organisme de réglementation, il n'y a aucun risque associé à leur nomination.

Répercussions financières

- Aucune répercussion financière n'est associée aux nominations.

Avantages

- Le BCCAG bénéficiera d'un niveau élevé et soutenu de connaissances et d'expérience au sein de sa direction, qui a l'appui de ses membres.

Consultations

- L'appui des organismes de réglementation respectifs a été reçu dans le cas des trois candidats.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le président du Comité des candidatures, l'administrateur nommé Chris Zinck, informera les personnes concernées de leur nomination.

Annexes

- Aucune.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Budget 2022 et cotisation annuelle par personne pour 2024		4.1
Objet :	Approuver le budget 2022 et recommander aux membres la cotisation annuelle par personne pour 2024	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil 3 : Fournir une orientation stratégique continue et appropriée	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Conformité financière (risque opérationnel) Viabilité financière à long terme (risque stratégique)	
Motions à l'étude :	<ol style="list-style-type: none"> 1. <i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité FAGR, approuve le budget 2022, incluant un budget opérationnel de 11,5 millions \$</i> 2. <i>QUE le conseil recommande aux membres que la cotisation par personne pour 2024 soit fixée à 8 \$ par inscrit, sur recommandation du Comité FAGR.</i> 	
Vote requis pour adopter les motions :	Majorité des deux tiers, conformément aux articles 5.7b et 5.8b du Règlement administratif	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	D. Ménard, directeur, Finances	
Présenté par :	Nancy Hill, administratrice de l'Ontario et présidente du Comité FAGR	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Le conseil doit veiller à ce qu'un budget annuel précisant les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan stratégique soit établi.
- Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#), le conseil doit, au plus tard le 1^{er} janvier 2022, recommander aux membres le montant de la cotisation par personne qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2024. La cotisation par personne est une importante source des revenus nécessaires pour appuyer le travail opérationnel d'Ingénieurs Canada et maintenir les actifs nets non affectés.

Action ou recommandation proposée

- Approuver le budget 2022 proposé et autoriser l'utilisation des fonds de réserve.
- Recommander aux membres la cotisation par personne pour 2024, qui sera examinée et approuvée par les membres à l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai 2022.

Autres options envisagées

- Aucune.

Risques

- Le budget doit s'aligner sur les priorités établies par le conseil et les membres, et répondre aux besoins des organismes de réglementation.
- La cotisation par personne doit soutenir les opérations continues, tout en étant ajustée pour éviter la croissance excessive des actifs nets d'Ingénieurs Canada et le risque de perdre le statut d'organisme sans but lucratif.

Répercussions financières

- Le budget proposé pour 2022 est un budget déficitaire de 2 888 418 \$, compte tenu des revenus de 11 millions \$ et des dépenses totales de 13,9 millions \$. À noter que 2 422 102 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des actifs nets non affectés (réserves).
 - Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 466 310 \$.
- Les revenus devraient augmenter de 4 480 \$ comparativement au budget de 2021.
- Les dépenses d'exploitation pour 2022 s'établissent à 11,5 millions \$, soit une augmentation de 4 % par rapport à 2021 (dépenses d'exploitation de 11,06 millions \$).
 - Lors de sa réunion du 1^{er} octobre, le conseil a examiné le niveau des réserves et discuté des secteurs organisationnels disposant de ressources limitées qui pourraient bénéficier de dépenses supplémentaires. Par la suite, le conseil a demandé au chef de la direction de proposer des options de dépenses supplémentaires en 2022, afin de répondre à ces préoccupations. Le budget opérationnel présenté aujourd'hui comprend les coûts liés à l'ajout de ressources supplémentaires dans trois secteurs clés (décrits de façon plus détaillée à l'annexe 3).
- La réduction de la cotisation par personne pour 2024 devrait entraîner une réduction des revenus de 674 000 \$.

Avantages

- Le budget approuvé aidera à orienter l'affectation et l'évaluation des ressources pour réaliser les priorités énoncées dans le Plan stratégique 2022-2024.
- La cotisation par personne proposée pour 2024 maintiendra les actifs nets non affectés au-dessus de leur limite de 1 million \$ et soutiendra les dépenses d'exploitation en 2024.

Consultations

- Le budget a été élaboré par le personnel permanent et validé par les présidents du BCAPG et du BCCAG, ainsi que par l'équipe de direction d'Ingénieurs Canada.
- Le Comité FAGR a examiné la version finale du budget 2022 proposé.
- La cotisation recommandée pour 2024 est basée sur les revenus et les dépenses prévus pour 2022, 2023 et 2024. Le Comité FAGR a examiné et approuvé cette recommandation.
- Le budget 2022 et la cotisation par personne recommandée pour 2024 ont été soumis au conseil à sa réunion du 1^{er} octobre 2021. Les administrateurs et administratrices ont eu la possibilité de consulter leur conseil respectif et de fournir une rétroaction.

Prochaines étapes (si la motion est approuvée)

- Le chef de la direction fera rapport sur l'état financier du budget global et sur les projets financés à partir des fonds de réserve lors des réunions ordinaires du conseil prévues en 2022.
- Les membres seront immédiatement informés de la cotisation par personne proposée pour 2024 et cette question sera inscrite pour approbation à l'ordre du jour de l'AAM de mai 2022.

Annexes

- **Annexe 1** : Mémo présentant l'ébauche de budget 2022
- **Annexe 2** : Fiches d'analyse détaillées des revenus et des portefeuilles
- **Annexe 3** : Analyses de rentabilité – Ressources humaines supplémentaires

Budget 2022 d'Ingénieurs Canada

Ce budget est soumis à l'approbation du conseil d'Ingénieurs Canada le 13 décembre 2021.

Points saillants

- a) Le budget de 2022 prévoit des revenus de 11 millions \$ et des dépenses de 13,9 millions \$.
- b) Les dépenses en immobilisations pour 2022 sont estimées à 247 108 \$.
- c) Les grands projets devant être financés à partir des réserves sont divisés en trois (3) catégories :

Priorités stratégiques :

Examiner et valider l'agrément
Renforcer la collaboration et l'harmonisation
Accélérer l'initiative 30 en 30
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice

Priorités stratégiques (reportées) de 2019-2021 :

Projet d'amélioration de l'agrément

Autres projets :

Atelier de prospective sur la recherche réglementaire
Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité

Les dépenses totales relatives aux projets s'établiront à 2 422 102 \$ en 2022.

- d) Sur la base des dépenses et des revenus prévus, il est proposé que le conseil recommande aux membres de réduire la cotisation par personne pour 2024 de 10,21 \$ à 8 \$ par inscrit.

Sommaire du budget 2022

Le budget proposé pour 2022 est un budget déficitaire de 2 888 418 \$. À noter que 2 422 108 \$ des dépenses totales se rapportent aux projets importants qui seront financés à partir des fonds de réserve. Si l'on exclut les projets importants, le budget d'exploitation présente un déficit de 466 310 \$.

Les dépenses comportent deux (2) éléments principaux, soit les dépenses d'exploitation et les dépenses relatives aux grands projets. Les dépenses d'exploitation pour 2022 s'établissent à 11,5 millions \$, soit une augmentation de 4 % par rapport aux dépenses d'exploitation de 11,06 millions \$ de 2021). Le taux d'inflation prévu en 2022 varie actuellement entre 3,1 % et 3,4 %. Des détails supplémentaires sur les dépenses d'exploitation sont fournis dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles (annexe 2).

Les revenus devraient augmenter de 4 480 \$ comparativement au budget de 2021. Une ventilation détaillée est présentée dans les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles (annexe 2).

Processus et estimations

La préparation du budget annuel d'Ingénieurs Canada commence par la détermination des initiatives particulières qui seront entreprises au cours de l'année à venir. Ces initiatives sont proposées par la haute direction pour assurer leur alignement sur les priorités stratégiques et opérationnelles. Une fois les initiatives approuvées, les estimations des coûts sont préparées et examinées. Une fois l'examen de la haute direction terminé, une ébauche est ensuite soumise à l'examen du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques (FAGR).

Les estimations et hypothèses suivantes ont été utilisées dans l'élaboration du budget :

- Les cotisations annuelles sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par les organismes de réglementation.
- Les revenus du programme d'assurance habitation et automobile de TD sont calculés en fonction des estimations fournies directement par TD.
- Conformément au contrat conclu avec TD, les revenus d'affinité de TD qui auraient été versés à l'APEGA si l'association y était demeurée admissible seront utilisés par TD pour promouvoir le programme d'assurance habitation et automobile en Alberta.
- Le budget des ressources humaines (RH) (qui fait partie du portefeuille Services intégrés) comprend :
 - 50 employés à temps plein (ETP).
 - des ajustements de salaire basés sur l'examen de l'échelle salariale pour certains employés, alors que d'autres recevront une augmentation de 2,7 % pour ajustement au coût de la vie.
- L'élaboration du budget d'immobilisations est basée sur l'examen des besoins de l'organisme en matière d'infrastructures, comprenant les installations physiques et l'infrastructure de TI.

Budget 2022

Le budget 2022 a été structuré pour indiquer l'affectation prévue des ressources aux différents impératifs opérationnels et priorités stratégiques définis dans le [Plan stratégique 2022-2024 d'Ingénieurs Canada](#). Des détails supplémentaires sur les dépenses prévues par portefeuille sont présentés dans l'annexe 2.

Tableau 1 – Budget 2022

Catégorie	Budget 2022	Budget 2021	Écart entre le budget 2022 et le budget 2021 \$	Écart entre le budget 2022 et le budget 2021 %	Notes
Revenus :					
Revenus - Services intégrés (cotisations des membres)	3 633 153	3 580 619	52 535	1 %	1
Revenus – Programmes nationaux (programmes d'affinité)	7 383 145	7 373 800	9 345	0 %	
Rayonnement	17 600	75 000	(57 400)	-77 %	2
Total des revenus :	11 033 898	11 029 419	4 480	0 %	
Dépenses d'exploitation :					
Agrément	390 094	324 888	(65 206)	-20 %	3
Facilitation de relations de travail	154 892	144 969	(9 923)	-7 %	
Services et outils	154 120	110 450	(43 670)	-40 %	4
Programmes nationaux	853 989	871 488	17 499	2 %	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	92 859	94 754	1 895	2 %	
Recherches et changements réglementaires	29 450	110 000	80 550	73 %	5
Mobilité internationale	99 580	191 720	92 140	48 %	6
Promotion et rayonnement	403 800	459 633	55 833	12 %	7
Diversité et inclusion	195 940	246 450	50 510	20 %	8
Protection des marques officielles	135 808	146 808	11 000	7 %	
Services de secrétariat	1 189 304	1 213 763	24 458	2 %	
Services intégrés	7 800 371	7 146 058	(654 314)	-9 %	9
Total des dépenses d'exploitation	11 500 208	11 060 981	(439 227)	-4 %	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(466 310)	(31 562)	(434 748)		
Dépenses relatives aux projets :					
Plan stratégique 2022-2024					
Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	759 791	-	(759 791)	s. o.	10
Renforcer la collaboration et l'harmonisation	127 840	-	(127 840)	s. o.	10
Accélérer l'initiative 30 en 30	218 496	-	(218 496)	s. o.	10
Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	513 860	-	(513 860)	s. o.	10
	1 619 987	-	(1 619 987)	s. o.	
Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada					
PS1 : Programme d'amélioration de l'agrément	374 971	649 596	274 625	42 %	11
SP4 : Projet d'évaluation sur la base des compétences	-	164 082	164 082	100 %	
	374 971	813 678	438 707	54 %	

Autres projets					
Recherche réglementaire – Atelier sur la vision	121 750	-	(121 750)	s.o.	12
Programme Espace	-	12 900	12 900	100 %	
Projet d'amélioration de la BDEDE	-	53 690	53 690	100 %	
Améliorations de la BDNE	155 400	371 450	216 050	58 %	13
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	150 000	-	(150 000)	s.o.	14
	427 150	438 040	10 890	2 %	
Total des dépenses relatives aux projets	2 422 108	1 251 718	(1 170 390)	-94 %	
Excédent/(Déficit)	(2 888 418)	(1 283 280)	(1 605 138)	125 %	

Notes sur les écarts entre le budget 2022 et le budget 2021

1. L'augmentation de 52 535 \$ est principalement attribuable à une hausse des revenus de placement prévus en raison de la croissance de notre portefeuille, compensée par une légère réduction des cotisations annuelles.
2. La réduction de 57 400 \$ des revenus de rayonnement est attribuable aux changements du financement de type « entrées-sorties ». L'an dernier, ce poste comprenait des revenus de 75 000 \$ servant à payer les coûts du coordonnateur national du Défi de la formation en génie au Canada (DFGC). Cette initiative s'est terminée en 2021 et a été compensée par l'obtention d'une subvention de 17 500 \$ pour Future City.
3. Le cycle de visites d'agrément 2022-2023 comprend 70 programmes répartis dans 23 établissements d'enseignement supérieur (EES). Ce nombre exceptionnellement élevé explique l'augmentation des coûts (Ingénieurs Canada assume tous les coûts des équipes de visiteurs).
4. Le budget du BCCAG dépend du plan de travail et de l'état d'avancement des éléments en cours d'élaboration. Les coûts de 2022 sont plus élevés en raison des guides additionnels proposés dans le plan de travail de 2022. Voir la fiche d'analyse détaillée du portefeuille pour plus de détails (annexe 2).
5. 2021 était la première année du portefeuille de recherche réglementaire, et il était prévu que le travail soit exécuté en collaboration avec des consultants, mais il a plutôt été effectué à l'interne. En 2022, un consultant possédant une expertise dans les nouveaux domaines d'exercice soutiendra la réalisation d'un document de recherche sur la question. Le portefeuille de recherche réglementaire inclura en 2022 un atelier d'élaboration de vision qui sera financé à partir des réserves (voir la note 12). Le recours à un consultant permettra aux ressources internes de se concentrer davantage sur la tenue de l'atelier.
6. En 2021, les coûts associés au portefeuille Mobilité internationale comprenaient les coûts de déplacement au Canada d'une équipe d'inspecteurs venant de la Turquie, du Royaume-Uni et du Japon pour observer notre processus d'agrément dans le cadre du processus d'examen de l'Accord de Washington. Ces visites d'inspection sont menées tous les six (6) ans. De plus, le budget 2021 comprenait des travaux préliminaires liés aux améliorations du Répertoire de la mobilité. Ce coût figure maintenant dans la section Projets.
7. La réduction des coûts de promotion et de rayonnement est attribuable à un changement du financement de type « entrées-sorties ». L'an dernier, ce poste comprenait des revenus de 75 000 \$ qui ont servi à couvrir les coûts du coordonnateur national du Défi de la formation en génie au Canada (DFGC). Cette initiative s'est terminée en 2021 et a été compensée par l'obtention d'une subvention de 17 500 \$ pour Future City.
8. Raisons de la réduction du budget 2022 par rapport au budget 2021 : la recherche sur l'intégration des principes de vérité et de réconciliation dans la formation en génie s'est terminée en 2021; les dépenses liées aux licences de la formation « Les 4 Saisons de la réconciliation » sont réduites car moins de licences seront requises en 2022, et le budget pour les consultants est moindre en 2022 en raison de l'exécution du webinaire de formation sur l'équité, la diversité et l'inclusion (EDI). En 2021, la formation sur l'EDI a été dispensée au conseil, au Groupe des chefs de direction et au Groupe des présidents; il y a une réduction car la formation ne sera pas offerte de nouveau en 2022. En 2022, la formation du conseil sur l'EDI est incluse dans le budget de formation du conseil au lieu du budget affecté à la diversité et l'inclusion.

9. L'augmentation est attribuable à l'ajout de trois nouveaux ETP, tel qu'indiqué dans les analyses de rentabilité présentées à l'annexe 3, aux hausses de salaire basées sur l'examen de l'échelle salariale ou le coût de la vie, à une augmentation du loyer de nos bureaux compensée par un financement de 50 000 \$ inclus dans le budget 2021 pour la mise à niveau du registre des risques (retirée du budget 2021), et à une réduction des coûts prévus du programme Parcours vers l'excellence, car il n'y aura pas de visite de vérification en 2022.
10. Ces éléments sont de nouvelles priorités stratégiques du Plan stratégique 2022-2024. Les coûts concordent avec l'information présentée au conseil à la fin de 2020, et le budget affecté à ces éléments provient des réserves. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles (annexe 2) pour plus de détails.
11. Le Programme d'amélioration de l'agrément (PAA) n'a pas été achevé en 2021 en raison de retards attribuables au développeur du nouvel outil Tandem, aux perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et à l'introduction de visites virtuelles pour le cycle d'agrément 2021-2022. Par conséquent, les travaux et le budget sont reportés à 2022. Les dépenses globales du PAA demeurent dans les limites du budget.
12. L'exercice de vision est une initiative ponctuelle qui permettra de discuter de l'avenir potentiel de la réglementation du génie et de la profession. Les résultats de l'exercice serviront à alimenter l'analyse contextuelle pour le prochain plan stratégique et à définir l'orientation du portefeuille Recherche réglementaire. Voir les fiches d'analyse détaillée des portefeuilles (annexe 2) pour plus de détails.
13. Le projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) se poursuivra en 2022. Le projet a été retardé en 2021 en raison de négociations contractuelles prolongées. Par conséquent, le budget de 2021 a été reporté à 2022.
14. Le projet d'amélioration du Répertoire de la mobilité vise à améliorer les opérations d'arrière-plan et l'administration du répertoire d'Ingénieurs Canada – l'entretien du répertoire est une condition à respecter pour le maintien de notre participation à l'APEC Engineers Agreement (APEC-EA) et à l'International Professional Engineers Agreement (IPEA).

Budget 2022 – Dépenses totales par impératif opérationnel, y compris les coûts de personnel

Présenté à des fins d'analyse, le tableau suivant comprend les dépenses proposées pour 2022 par impératif opérationnel incluant les projets, ainsi que les coûts de personnel compris dans l'élément de coût des ressources humaines qui font partie du budget des Services intégrés. Pour plus de détails sur les dépenses comprises dans chaque catégorie, se reporter aux fiches d'analyse détaillée des portefeuilles (annexe 2).

Tableau 2 – Budget 2022 avec affectations pour les RH

Catégorie	Dépenses	Coûts de personnel	Total	Affectation	Pondération ¹	Notes
	1 524					
IO 1 - Agrément	856	963 907	2 488 763	19 %	4	2
IO 2 - Facilitation de relations de travail	282 732	115 674	398 406	3 %	3	
OI 3 - Services et outils	309 520	422 428	731 948	6 %	3	3
OI 4 – Programmes nationaux	172 679	390 006	562 685	4 %	1	4
OI 5 – Représentations auprès du gouvernement fédéral	92 859	294 576	387 435	3 %	2	
IO 6 – Recherche	151 200	112 979	264 179	2 %	2	
OI 7 – Mobilité internationale	249 580	301 566	551 146	4 %	1	
IO 8 - Promotion de la profession	900 060	377 197	1 277 257	10 %	2	5
OI 9 – Diversité et inclusion	414 436	341 945	756 381	6 %	4	6
IO 10 - Protection des marques officielles	135 808	25 569	161 377	1 %	1	
Services de secrétariat	1 189 304	308 544	1 497 848	11 %		
Services intégrés	1 716 433	2 429 547	4 145 980	31 %		
Total :	7 139 469	6 083 938	13 223 407	100 %		

Observations

- 1 La pondération reflète l'importance accordée par le conseil au portefeuille, 4 étant la plus élevée et 1 la plus faible.
- 2 Comprend les activités d'agrément et la Priorité stratégique 1.1 (Examiner et valider le but et la portée de l'agrément).
- 3 Comprend les activités du BCCAG, la Base de données nationale sur les effectifs.
- 4 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 681 310 \$.
- 5 Comprend la Priorité stratégique 2.2 (Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice).
- 6 Charge nette avec ajustement pour revenus connexes de 17 600 \$.

Budget d'immobilisations 2022

Tableau 3 – Budget d'immobilisations

Type d'actif	Budget 2022	Budget 2021
Mobilier et équipement de bureau	101 595 \$	15 000 \$
Matériel informatique	41 000 \$	13 000 \$
Améliorations locatives	104 513 \$	31 500 \$
Total :	247 108 \$	59 500 \$

En 2022, 41 000 \$ du budget d'immobilisations seront utilisés pour renouveler le matériel informatique, sur la base de notre cycle de renouvellement de quatre ans. En outre, une somme de 206 000 \$ pour le mobilier et l'équipement de bureau et les améliorations locatives sera investie pour créer trois (3) nouvelles salles de réunion et mettre à niveau l'audiovisuel dans toutes les salles de réunion pour permettre un environnement de travail hybride.

État des réserves

La politique du conseil 7.12 *Actifs nets* stipule que le montant total des fonds de réserve ne doit pas devenir élevé au point de compromettre le statut d'organisme sans but lucratif d'Ingénieurs Canada ni de donner aux organismes de réglementation une raison de se demander si les cotisations des membres ne sont pas excessives. La structure des actifs nets du conseil définit de façon plus détaillée les catégories de réserves et leurs niveaux cibles.

Tableau 4 - Réserves

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Non affectés	Total	Notes	
2021	Solde d'ouverture en 2021	1 500 000	2 000 000	2 500 000	407 737	9 363 333	15 771 070	1	
	Ajouts d'immobilisations				59 500	(59 500)			
	Amortissement des immobilisations				(149 839)	149 839			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(déficit) 2021 prévu					3 697 851			
	Solde de fermeture prévu en 2021		1 500 000	2 000 000	2 500 000	360 082	13 108 839	19 468 921	
2022	Ajouts d'immobilisations				247 108	(247 108)			
	Amortissement des immobilisations				(184 505)	184 505			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2022					(2 888 418)			
	Total partiel prévu à la fin de 2022		1 500 000	2 000 000	2 500 000	465 369	10 115 134	16 580 503	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)						2 593 294		2
Solde de fermeture prévu en 2022 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)		1 500 000	2 000 000	2 500 000	465 369	12 708 428	19 173 797	4	
2023	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)			
	Amortissement des immobilisations				(188 195)	188 195			
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)			
	Excédent/(Déficit) prévu en 2023					(4 005 090)			
	Total partiel prévu à la fin de 2023		1 500 000	2 000 000	2 500 000	419 858	6 155 555	12 575 413	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)						2 657 670		5
Solde de fermeture prévu en 2023 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)		1 500 000	2 000 000	2 500 000	419 858	11 406 519	17 826 377	4	

Année	Actifs nets	Fonds de défense juridique	Fonds pour priorités stratégiques	Fonds général pour imprévus	Investis en imm. corporelles et en imm. incorporelles	Non affectés	Total	Notes
2024	Ajouts d'immobilisations				100 000	(100 000)		
	Amortissement des immobilisations				(191 959)	191 959		
	Amortissement des améliorations locatives				42 684	(42 684)		
	Excédent/(Déficit) prévu en 2024					(3 778 053)		
	Total partiel prévu à la fin de 2024	1 500 000	2 000 000	2 500 000	370 583	2 426 778	8 797 360	3
	Augmentation potentielle des réserves non affectées (programme d'affinité TD – PEO)					2 727 649		5
	Solde de fermeture prévu en 2024 (incl. l'augmentation potentielle provenant du programme d'affinité TD)	1 500 000	2 000 000	2 500 000	370 583	10 405 391	16 775 973	4

Note 1 - Établi dans les états financiers audités de 2020

Note 2 - Voir le paragraphe ci-dessous pour plus d'information

Note 3 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2022, 2023 et 2024)

Note 4 - Ce montant exclut l'augmentation potentielle des fonds non affectés - programme d'affinité TD - PEO (2022, 2023 et 2024)

Note 5 - Estimation basée sur les prévisions fournies par TD

À la fin de 2021, on prévoit que le total des actifs nets s'établira à 19,5 millions \$, et les réserves non affectées à 13,1 millions \$. D'ici la fin de 2022, le total des actifs nets diminuera pour s'établir à 19,2 millions \$, et les réserves non affectées s'établiront à 12,7 millions \$. Ces chiffres supposent que PEO n'adhère **toujours pas** au programme d'affinité de TD.

Prévisions triennales : 2022 -2024

Le tableau suivant présente les prévisions relatives aux revenus et dépenses futurs pour la période 2022-2024.

Tableau 5 – Prévisions triennales

Catégorie	2022	2023	2024	Notes
Revenus :				
Services intégrés	3 633	3 653	3 673	1
Programmes nationaux	7 383	7 420	7 489	2
Rayonnement	18	18	18	
Total des revenus :	11 034	11 091	11 181	
Dépenses d'exploitation :				
Agrément	390	342	348	3
Facilitation de relations de travail	155	158	161	
Services et outils	154	136	137	4
Programmes nationaux	854	871	888	
Représentations auprès du gouvernement fédéral	93	95	97	
Recherches et changements réglementaires	29	10	10	
Mobilité internationale	100	102	104	
Promotion et rayonnement	404	412	420	
Diversité et inclusion	196	214	227	5
Protection des marques officielles	136	139	141	
Services de secrétariat	1 189	1 189	1 212	
Services intégrés	7 800	7 869	8 039	
Total des dépenses d'exploitation	11 500	11 534	11 785	
Excédent/(Déficit) d'exploitation	(466)	(443)	(604)	
Dépenses relatives aux projets :				
Plan stratégique 2022-2024				
SP 1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	760	546	553	6
SP 1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	128	52	-	6
SP 2.1 Accélérer l'initiative 30 en 30	218	208	212	6
SP 2.2 Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	514	2 757	2 409	6
	1 620	3 562	3 174	
Plan stratégique 2019-2021 d'Ingénieurs Canada				
Programme d'amélioration de l'agrément	375	-	-	
	375	-	-	

Catégorie	2022	2023	2024	Notes
Autres projets				
Exercice de prospective – Recherche réglementaire	122	-	-	
Projet d'amélioration de la Base de données nationale sur les effectifs	155	-	-	
Projet d'amélioration du répertoire de la mobilité	150	-	-	
	427	-	-	
Total des dépenses relatives aux projets	2 422	3 562	3 174	
Excédent/(Déficit)	(2 888)	(4 005)	(3 778)	

Notes sur les prévisions

1. Les cotisations annuelles augmentent légèrement en raison d'une légère croissance (0,3 % dans l'ensemble) prévue par certains organismes de réglementation, conjuguée à des augmentations modestes des revenus de placements.
2. Les revenus d'affinité de TD sont basés sur les projections sur 5 ans fournies par TD, qui prévoient des augmentations de 0,8 % et de 1,3 % en 2023 et 2024 respectivement pour la partie revenant à Ingénieurs Canada. Les prévisions de revenus ne comprennent pas les fonds qui reviendraient à Ingénieurs Canada du fait que PEO n'adhère pas au programme d'affinité de TD.
3. Les coûts devraient diminuer en 2023 et 2024 en raison du nombre réduit de visites d'agrément.
4. Les coûts devraient diminuer en 2023 et au cours des années à venir en raison du moment où interviendra le paiement des honoraires de consultants pour les produits du BCCAG.
5. Ce budget est basé sur les travaux en cours et prévus pour soutenir et promouvoir l'équité, la diversité et l'inclusion au sein de la profession, ce qui comprend les commandites, la formation et la recherche. Il est prévu que les coûts augmentent en raison de l'accroissement de la recherche et du soutien en lien avec les réunions et les conférences en personne 2023-2024.
6. Ces budgets sont basés sur la planification actuelle de haut niveau pour les priorités stratégiques et seront ajustés au fur et à mesure de l'avancement des projets.

Hypothèses

Ces prévisions supposent que la portée du travail et les orientations stratégiques d'Ingénieurs Canada se maintiendront à un niveau similaire de 2022 à 2024.

La projection des dépenses d'exploitation suppose un taux d'inflation de 2 %.

Les prévisions pour 2023-2024 sont basées sur les priorités stratégiques de 2022-2024 et sur l'information actuellement disponible.

À moins de recevoir des directives différentes de la part du conseil, Ingénieurs Canada s'engage à élaborer, dans le cadre du processus budgétaire annuel, des budgets d'exploitation qui n'augmenteront pas plus que le taux d'inflation prévu pour chaque année à venir.

Cotisation par personne proposée pour 2024

Conformément à l'article 7 du [Règlement administratif](#) d'Ingénieurs Canada, le conseil doit proposer le montant de la cotisation par personne pour 2024 et, à la demande des organismes de réglementation, présenter des prévisions pour les cotisations par personne pour 2025 et 2026. La cotisation proposée a été établie en tenant dûment compte des dépenses (d'exploitation, de projet et stratégiques) et des revenus. Les hypothèses suivantes ont été formulées pour le calcul de la cotisation par personne proposée :

1. Les revenus provenant des cotisations par personne sont basés sur les estimations des organismes de réglementation jusqu'en 2024, et puis augmentent de 2 % en 2025-2026.
2. Les revenus provenant des programmes d'affinité sont basés sur les projections fournies par les fournisseurs des programmes.
3. On suppose que PEO ne se prévaudra **pas** des revenus d'affinité d'environ 2,6 millions \$ auxquels l'organisme aurait droit en 2022. Dans les années à venir, on suppose que PEO **se prévaudra** des revenus d'affinité.
4. Les dépenses d'exploitation augmenteront au rythme de 2 % par année.
5. En 2025 et en 2026, les dépenses liées aux nouvelles priorités stratégiques s'établiront à 2 millions \$ par année.

Tableau 6 – Soldes prévus des réserves non affectées

Le tableau suivant présente, sur la base des hypothèses ci-dessus, les soldes prévus des réserves non affectées par année. Le scénario 1 suppose une cotisation par personne de 9 \$ de 2024 à 2026, et le scénario 2 suppose une cotisation par personne de 8 \$.

Scénario 1	
Cotisation par personne =	9 \$
Revenus de PEO	Versés à IC seulement en 2022

Scénario 2	
Cotisation par personne =	8 \$
PEO en 2022	Versés à IC seulement en 2022

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2022	12 708 428
2023	8 748 849
2024	4 650 864
2025	1 686 846
2026	(1 313 947)

Année	Montant
2022	12 708 428
2023	8 748 849
2024	4 345 733
2025	1 070 481
2026	(2 247 769)

Les scénarios 1B et 2B, ci-dessous, sont présentés à des fins d'illustration pour montrer les soldes prévus des réserves non affectées si PEO ne se prévaut **pas** des revenus d'affinité de TD de la période 2022-2026, ainsi que tous les fonds versés à Ingénieurs Canada.

Scénario 1B	
Cotisation par personne =	9 \$
Revenus de PEO	Versés à IC pour toutes les années

Scénario 2B	
Cotisation par personne =	8 \$
Revenus de PEO	Versés à IC pour toutes les années

Soldes des réserves non affectées :

Année	Montant
2022	12 708 428
2023	11 406 519
2024	10 036 183
2025	9 875 616
2026	9 760 149

Année	Montant
2022	12 708 428
2023	11 406 519
2024	9 731 052
2025	9 259 251
2026	8 826 327

Sur la base de ce qui précède, il est recommandé de réduire la cotisation annuelle par personne de 2,21 \$ pour l'établir à 8 \$ – ce qui entraînera une baisse de revenus de 674 000 \$ en 2024. On compensera cette baisse de revenus en tirant le montant équivalent des réserves non affectées en 2024, et au cours des années subséquentes où la cotisation demeurera à ce niveau. Cela se traduira par des réserves non affectées de 4,3 millions \$ à la fin de 2024 – ce qui est supérieur au minimum de 1 million \$ recommandé par le conseil.

En 2025 et 2026, on s'attend à ce que la cotisation par personne demeure au même niveau, à moins d'un changement dans la situation de PEO à l'égard des programmes d'affinité.

Annexe 2 : Fiches d'analyse détaillée des revenus et des portefeuilles

Revenus.....	2
Agrément.....	4
Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation.....	6
Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel.....	7
Prestation de programmes nationaux.....	9
Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.....	10
Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation...	11
Mobilité internationale du travail et des praticiens.....	12
Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et susciter l'intérêt de la prochaine génération.....	13
Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession.....	14
Protection des marques officielles.....	15
Services de secrétariat.....	16
Services intégrés : Autres.....	18

Revenus Analyse détaillée

Description : Les revenus d'Ingénieurs Canada comprennent deux (2) éléments principaux : les commandites des programmes d'affinité et les cotisations annuelles des organismes de réglementation. Ces deux (2) éléments devraient constituer 87 % des revenus de 2022. D'autres revenus proviennent de projets particuliers, qui sont aussi assortis de dépenses, comme le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire (SPLIP), les commandites du gala de remise des Prix d'ingénieurs Canada et des réunions de printemps, le financement de la compétition Future City, et les revenus provenant de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Ces cinq (5) éléments constituent 8 % des revenus totaux. Les 5 % restants sont constitués des revenus et de l'appréciation des placements, des revenus de loyer et des intérêts sur les soldes bancaires.

Détails budgétaires :

Numéro	Description	Budget 2022	% du total	Budget 2021	Changement
1	Programmes d'affinité et d'assurance	6 514 334	59,0%	6 491 012	23 322
2	Cotisations annuelles des organismes de réglementation	3 096 426	28,1%	3 135 403	(38 977)
3	Programme SPLIP	681 310	6,2%	695 288	(13 978)
4	Changements dans la juste valeur des placements	260 000	2,4%	184 320	75 680
4	Placements	220 000	2,0%	190 000	30 000
5	Commandites des Prix d'Ingénieurs Canada	175 000	1,6%	175 000	-
6	DDIC	38 588	0,3%	37 516	1 072
7	Future City	17 600	0,2%	-	17 600
8	Loyer	11 340	0,1%	30 180	(18 840)
9	Commandites de l'AGA	12 500	0,1%	12 500	-
10	Intérêts sur soldes bancaires (CAN)	4 800	0,0%	1 200	3 600
11	Autres revenus	2 000	0,0%	2 000	-
12	Coordination du Défi de la formation en génie au Canada	-	0,0%	75 000	(75 000)
	Total:	11 033 898	100%	11 029 419	4 479
13	Revenus supplémentaires potentiels - Programmes d'affinité	2 593 294		2 619 901	(26 607)
	Revenus totaux incl. revenus suppl. potentiels de programmes d'affinité	13 627 192		13 649 320	(22 128)

Justification du budget de 2022 :

1. Les revenus des programmes d'affinité pour 2022 sont déterminés par les contrats conclus avec les fournisseurs, le plus important étant le programme d'assurance habitation et automobile de TD Assurance. L'année 2018 était la première année d'une entente de 12 ans conclue avec ce programme d'assurance. Les revenus de TD sont calculés en fonction de la valeur totale des primes souscrites pour 2022. Ce montant ne sera connu avec certitude qu'au début de 2022. Les estimations pour 2022 sont basées sur les prévisions de la valeur totale des primes souscrites (365 millions \$) fournies par TD.
2. Les cotisations annuelles versées par les organismes de réglementation sont calculées en fonction du nombre estimatif d'inscrits indiqué par chaque organisme. Sur la base des projections reçues pour 2022 (303 274 membres), Ingénieurs Canada prévoit une légère réduction des cotisations annuelles en 2022.
3. Les revenus du programme SPLIP sont basés sur les estimations des niveaux de participation pour 2022, qui prévoient une légère diminution par rapport à 2021. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.

4. Les revenus de placements ont augmenté de 106 000 \$ en raison de l'augmentation de la valeur de notre portefeuille d'investissements. Les revenus sont calculés en fonction des lignes directrices de notre politique d'investissement, qui ciblent un taux de rendement de 3 %.
5. Les revenus de commandites des Prix d'Ingénieurs Canada sont les mêmes qu'en 2020. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
6. Les revenus provenant de DDIC sont de type « entrées-sorties », compensés par des dépenses équivalentes.
7. Ces fonds servent à soutenir le projet Future City; l'entente de financement pluriannuelle prend fin en 2023. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
8. Ces revenus proviennent de la location de locaux dans les bureaux d'Ingénieurs Canada; la diminution par rapport à 2021 est attribuable au fait qu'un sous-locataire n'a pas renouvelé son bail.
9. Aucun changement en 2022. Il s'agit de revenus de type « entrées-sorties » qui sont compensés par des dépenses équivalentes.
10. Les liquidités excédentaires à court terme provenant des opérations sont conservées dans un compte d'épargne rapportant des intérêts. L'augmentation prévue des intérêts est attribuable à la mise en œuvre de la prévision des mouvements de trésorerie qui permet de réduire les fonds dans notre compte d'exploitation.
11. Aucun changement en 2022.
12. Le programme Défi de la formation en génie au Canada (DFGC) s'est terminé en 2021. Il était constitué de fonds recueillis auprès de 10 établissements d'enseignement supérieur (EES). Il s'agissait d'un revenu de type « entrées-sorties » qui est compensé par une dépense équivalente, les fonds servant à couvrir les coûts du poste de coordonnateur national du DFGC à l'Université McMaster.
13. Cette somme correspond aux revenus supplémentaires potentiels en 2022 si PEO décide de ne pas adhérer au programme d'affinité de TD d'ici la fin de 2021.

Agrément

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Activités d'agrément et améliorations des procédures et systèmes d'agrément.

Description : Ce portefeuille comprend tous les travaux liés à l'Impératif opérationnel 1 (IO1, les activités régulières du BCAPG) et à la Priorité stratégique 1.1 (PS1.1) *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément*. Certains travaux se rapportant au *Programme d'amélioration de l'agrément* du plan stratégique précédent sont reportés à 2022.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Activités d'agrément (IO1)	390 094 \$
2. Examiner et valider le but et la portée de l'agrément (PS1.1)	759 791 \$
3. Programme d'amélioration de l'agrément	374 971 \$
Total	1 524 856 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts des visites de programmes, les coûts de formation des visiteurs et du personnel des établissements d'enseignement supérieur (EES), et le coût du travail d'élaboration, de tenue à jour et d'amélioration des normes et procédures d'agrément avec les principaux groupes de parties prenantes.
2. Ce projet permettra d'examiner, avec les organismes de réglementation, une nouvelle exigence nationale en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice et de déterminer la portée de l'agrément en concertation avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et les enseignants qui donnent les cours des programmes de génie agréés. En 2022, les résultats de l'analyse comparative du système canadien d'agrément des programmes de génie seront présentés, ainsi que la recherche sur l'état actuel et futur de la formation en génie. Nous commencerons également à collaborer avec les organismes de réglementation sur l'exigence de formation pour l'obtention du permis d'exercice et la portée de l'agrément. La plupart des coûts sont liés soit aux déplacements des différents groupes de travail et groupes consultatifs, soit aux honoraires des consultants et des chercheurs du projet.
3. Le Programme d'amélioration de l'agrément n'a pas été achevé dans les délais prévus en raison de deux (2) facteurs : les retards du développeur du nouvel outil Tandem et les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 et l'introduction de visites virtuelles au cours du cycle d'agrément 2021-2022. Par conséquent, les travaux reportés à 2022 comprennent le déploiement de l'outil et la formation des utilisateurs. Tous les coûts sont reportés de 2021 et respectent les limites du budget initial.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG s'établit à 1 589 034 \$ en 2022 comparativement à 1 198 950 \$ en 2021. Il s'agit du total des coûts présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCAPG abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Le budget affecté à la priorité stratégique PS1.1 *Examiner et valider le but et la portée de l'agrément* a augmenté pour les raisons suivantes :
 - Recrutement d'un chercheur (20 000 \$) chargé de contribuer à la rédaction du rapport sur la formation en génie.
 - Tenue d'une réunion de lancement en présentiel pour le rapport sur la formation en génie (75 000 \$). Ces deux premiers éléments ont été ajoutés à la suite d'une consultation auprès de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).
 - Augmentation des coûts du chercheur chargé du rapport d'analyse comparative (20 000 \$)
 - Augmentation du nombre de participants aux consultations menées auprès de tous les organismes de réglementation au sujet des exigences de formation pour l'obtention d'un permis, afin de permettre à tous les membres du groupe de travail d'y assister (43 200 \$).

Encourager de bonnes relations entre les organismes de réglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Encourager de bonnes relations entre le personnel et les bénévoles des organismes de réglementation

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 2, notamment le soutien des groupes de responsables, du Groupe des chefs de direction et du Groupe des présidents.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Groupes de responsables	123 348 \$
2. Groupe des présidents	3 910 \$
3. Groupe des chefs de direction	27 634 \$
4. Renforcer la collaboration et l'harmonisation (PS1.2)	127 840 \$
Total	282 732 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts d'organisation d'une (1) réunion en personne du Groupe national des responsables de l'exercice et du Groupe national des responsables de la discipline et de l'application de la loi et de deux (2) réunions en personne du Groupe national des responsables de l'admission, ainsi que les coûts de déplacement liés à la prestation des éléments de leurs plans de travail.
2. Ce poste comprend les coûts d'organisation de trois (3) réunions d'une journée du Groupe des présidents en marge des réunions d'hiver, de printemps et d'automne du conseil d'Ingénieurs Canada.
3. Ce poste comprend les coûts d'organisation des quatre (4) réunions en personne du Groupe des chefs de direction, les coûts de transport aérien des organismes de réglementation comptant moins de 2 500 membres inscrits (Engineers PEI, NAPEG, et Engineers Yukon) pour leur permettre d'assister à la réunion de février, les coûts de transport aérien et d'hébergement de ces mêmes organismes de réglementation pour la réunion de juillet, et les coûts de transport aérien des organismes comptant entre 2 500 et 10 000 membres inscrits pour leur permettre d'assister à la réunion de juillet.
4. Dans le cadre de la Priorité stratégique 1.2 *Renforcer la collaboration et l'harmonisation*, les organismes de réglementation se réuniront pour définir le mandat d'Ingénieurs Canada dans ce domaine et sélectionner des domaines particuliers d'harmonisation réglementaire. Les coûts de cette année serviront à engager des consultants pour créer la carte des pouvoirs législatifs et donner des conseils concernant le processus de consultation, ainsi qu'à payer les frais de déplacement de l'équipe de projet.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'organisation de ces réunions constitue un service précieux aux yeux des organismes de réglementation, et une occasion importante pour le personnel d'Ingénieurs Canada de collaborer avec eux au niveau du personnel.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun.

Fourniture de services et d'outils pour la réglementation et l'exercice professionnel

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation, facilitent la mobilité nationale et favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie. Ces services sont fournis par le BCCAG (qui produit des programmes d'examens, des guides et des documents) et par le personnel d'Ingénieurs Canada.

Description : Ce portefeuille englobe toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 3, dont le plan de travail du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) et la Base de données nationale sur les effectifs (BDNE).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Éléments du plan de travail du BCCAG (tels qu'actuellement proposés)	154 120 \$
2. Base de données nationale sur les effectifs	155 400 \$
Total	309 520 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend le budget d'exécution du plan de travail proposé du BCCAG pour 2022 :

Guide sur le devoir de dénoncer	Nouveau pour 2022	0 \$
Guide sur l'aptitude à l'exercice (voir l'annexe 3)	Nouveau pour 2022	60 000 \$
Guide visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie	Reporté	20 900 \$
Mise à jour du document sur le génie logiciel	Reporté	4 000 \$
Nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial	Reporté	0 \$
Guide sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Reporté	27 240 \$
Étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	Reporté	33 700 \$
Révision du Guide national sur la bonne moralité de 2013	Nouveau pour 2022	6 000 \$
Mise à jour de six (6) programmes d'examens	En continu	0 \$
Liaison auprès des organismes de réglementation (groupes de responsables et organismes individuels) et coûts de traduction	S.O.	2 280 \$
TOTAL		154 120 \$

2. Ce poste comprend les coûts d'un nouvel outil destiné à remplacer l'actuelle Base de données nationale sur les effectifs (BDNE) qui est hébergée sur des serveurs vieillissants qui ne seront pas pris en charge pour les mises à niveau de sécurité au-delà de 2023. Ingénieurs Canada collabore avec un entrepreneur et en concertation avec le Groupe national des responsables de l'admission pour lancer le nouvel outil au TR2 de 2022.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCCAG s'établit à 317 120 \$ en 2022 comparativement à 313 182 \$ en 2021. Il s'agit du total des coûts présentés ici, plus les coûts d'organisation des réunions du BCCAG qui sont abordés dans l'analyse détaillée du portefeuille Services de secrétariat.
- Le BCCAG fait appel à des consultants pour l'aider à réaliser son plan de travail, ce qui permet de produire des documents de grande qualité, tout en gérant la charge de travail du personnel.

- La plupart des travaux entrepris par le BCCAG sont pluriannuels. Seuls les travaux sur le nouveau Guide visant à favoriser des milieux de travail inclusifs à l'intention des ingénieurs et des firmes d'ingénierie, la mise à jour du document sur le génie logiciel et le nouveau programme d'examens de génie aéronautique et aérospatial devraient se conclure en 2022. Tous les autres travaux se poursuivront en 2023.
- La BDNE est un outil utilisé par les organismes de réglementation pour faciliter l'octroi de permis aux ingénieurs déjà titulaires dans une autre zone de compétence canadienne. Onze organismes de réglementation consultent la BDNE pour vérifier le statut professionnel de tels candidats, et six organismes y téléversent des données sur leurs propres candidats (et cinq autres organismes s'apprêtent à se joindre à ce groupe).

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Le coût d'un consultant supplémentaire chargé de contribuer à l'élaboration d'un guide sur l'aptitude à l'exercice (60 000 \$) a été ajouté (voir l'annexe 3).

Prestation de programmes nationaux Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Prestation de programmes nationaux

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 4 qui concernent les coûts des programmes d'affinité.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Programmes d'affinité	167 680 \$
2. Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire	686 309 \$
Total	853 989 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend les frais des consultants, le matériel de promotion et de marketing, ainsi que les coûts de déplacement et de réunions.
2. Il s'agit d'un coût de type « entrée-sortie » (c.-à-d. que cette dépense est équilibrée par des revenus équivalents). Le Programme d'assurance responsabilité professionnelle secondaire protège les membres en règle. Dix (10) des douze (12) organismes de réglementation participent à ce programme; PEO et l'OIQ n'y participent pas. Le programme garantit que le membre, le public et la réputation de la profession d'ingénieur demeurent protégés dans de nombreux cas mettant en cause des services professionnels. Ingénieurs Canada gère le programme pour le compte des organismes de réglementation participants.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun.

Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral

Description : Ce portefeuille comprend tous les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 5 (IO5), y compris les activités continues de la sous-stratégie de représentation.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Veille législative	36 500 \$
2. Journée sur la Colline 2022	27 720 \$
3. Comité consultatif des affaires publiques	21 000 \$
4. Initiatives de politiques publiques	4 380 \$
5. Panels du gouvernement fédéral	3 259 \$
Total	92 859 \$

Justification du budget de 2022 :

Ce portefeuille contient toutes les activités de représentation, y compris les activités continues et les activités recommandées dans la sous-stratégie IO5.

1. Veille législative : le recours à une firme d'affaires publiques pour assurer une meilleure surveillance des lois et règlements fédéraux ayant une incidence sur la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.
2. Journée sur la Colline : le coût de l'événement, qui devrait avoir lieu au printemps 2022, après le dépôt du budget fédéral et les élections fédérales de l'automne 2021.
3. Comité consultatif des affaires publiques : les coûts de trois (3) réunions en personne, qui se tiennent en marge des réunions en personne du conseil afin de réduire les coûts.
4. Initiatives de politiques publiques et services de traduction : le coût des initiatives de politiques publiques (frais de déplacement pour assister à des rencontres avec des parlementaires, inscription à des événements, etc.) et des services de traduction.
5. Panels du gouvernement fédéral : les coûts, non couverts par le gouvernement, associés aux déplacements pour représenter Ingénieurs Canada lors de réunions de comités et de panels de consultation fédéraux à l'extérieur d'Ottawa, par exemple, les réunions semestrielles (automne et printemps) de la Plénière de la Plateforme d'adaptation au changement climatique de Ressources naturelles Canada.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Étant donné que le gouvernement fédéral se concentre sur les conséquences économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, l'équipe des affaires publiques et des relations gouvernementales doit adapter son travail pour faire face à ces circonstances exceptionnelles. Néanmoins, le travail régulier de représentation des intérêts de la profession et de maintien de relations positives avec le gouvernement fédéral sera extrêmement important en 2022 pour s'assurer de demeurer un conseiller de confiance sur les enjeux importants qui touchent la réglementation du génie et la profession d'ingénieur.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun

Surveillance, recherches et conseils concernant la profession d'ingénieur et son autoréglementation

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Recherches sur la profession d'ingénieur et la réglementation professionnelle en général

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues par l'Impératif opérationnel 6 : S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Nouveaux domaines d'exercice	23 500 \$
2. Conférences et événements éducatifs	2 950 \$
3. Documents de recherche	3 000 \$
4. Atelier d'élaboration de vision	121 750 \$
Total	151 200 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document sur un nouveau domaine d'exercice du génie (qui sera déterminé par le Groupe des chefs de direction).
2. Ce poste correspond à une allocation pour participer à trois (3) événements éducatifs.
3. Ce poste comprend les coûts de traduction d'un document de recherche (dont le sujet sera déterminé par le Groupe des chefs de direction).
4. L'exercice de prospective est une initiative ponctuelle comprenant une série d'ateliers et de rencontres qui réuniront des acteurs clés du milieu du génie et des leaders d'opinion dans le domaine de la technologie, de l'innovation sociale, du changement environnemental et d'autres domaines susceptibles d'avoir une incidence sur l'avenir possible de la réglementation du génie et de la profession. L'ouverture d'un franc dialogue pour examiner différentes perspectives sur la façon dont l'avenir du génie peut être influencé, façonné ou repensé aidera à cerner les sujets de recherche essentiels. Les résultats de l'exercice de prospective serviront à alimenter l'analyse contextuelle pour le Plan stratégique 2025-2027 et à définir l'orientation du portefeuille Recherche réglementaire.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Les organismes de réglementation ont été consultés sur la sélection des sujets pour le document sur les nouveaux domaines d'exercice et les documents de recherche, et ils ont choisi le génie énergétique et l'exercice multidisciplinaire du génie comme sujets de recherche pour 2022.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Le budget affecté aux nouveaux domaines d'exercice a augmenté de 20 000 \$ pour comprendre les honoraires d'un chercheur chargé de contribuer à l'élaboration d'un document sur le génie énergétique, tel que demandé par les organismes de réglementation.
- Le budget pour l'atelier d'élaboration de vision a été réduit de 15 000 \$ en raison d'un changement de portée. Un site Web indépendant ne sera plus nécessaire pour ce travail.

Mobilité internationale du travail et des praticiens

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Mobilité internationale du travail et des praticiens

Description : Ce portefeuille comprend les éléments relevant de l'Impératif opérationnel 7, notamment l'adhésion à des organisations internationales et la participation à leurs conférences, le maintien et la mise au point d'ententes de mobilité au niveau de la formation universitaire et au plein niveau professionnel, le maintien et l'amélioration de nos outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers (le site Web Ingénieurs-ici.ca, la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers [BDEDE], et le soutien des organismes de réglementation et du public).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Organisations basées aux États-Unis (ABET, NSPE, NCEES)	18 680 \$
2. Organisations internationales (IEA)	53 000 \$
3. Outils de reconnaissance des titres de compétences étrangers	27 900 \$
4. Projet d'amélioration du Répertoire de la mobilité	150 000 \$
Total	249 580 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend les coûts de participation de deux (2) personnes (un membre du personnel et un bénévole) à l'assemblée annuelle de chacune des organisations suivantes : ABET (le bureau d'agrément américain), la National Society of Professional Engineers (NSPE), et le National Council of Examiners for Engineering and Surveying (NCEES).
2. Cet élément comprend les coûts de participation de quatre (4) personnes à l'assemblée annuelle de l'International Engineering Alliance (IEA) en Afrique du Sud, ainsi que nos frais d'adhésion annuels.
3. Cet élément comprend le coût d'hébergement et de maintenance de la Base de données sur les établissements et les diplômes étrangers (BDEDE), ainsi que le coût de la tenue à jour du site Ingénieurs-ici.ca et des mises à jour demandées par les organismes de réglementation.
4. Cet élément comprend les coûts d'amélioration de l'interface en ligne et des outils d'arrière-plan utilisés pour le maintien du Répertoire de la mobilité. Le maintien d'un répertoire est une condition à respecter pour l'adhésion aux ententes International Professional Engineers et APEC Engineers.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- L'International Engineering Alliance n'a pas encore pris de décision définitive concernant le lieu de sa réunion de 2022, qui pourrait se tenir en mode virtuel si la situation pandémique l'exige.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Le budget du projet d'amélioration du répertoire de la mobilité a été augmenté de 50 000 \$ pour inclure les frais juridiques externes d'établissement du contrat, l'évaluation de l'impact sur les renseignements personnels et des tests de pénétration visant à assurer la sécurité du produit final.

**Promouvoir la reconnaissance de la valeur de la profession et
susciter l'intérêt de la prochaine génération
Analyse détaillée du portefeuille de 2022**

Portefeuille : Promotion et rayonnement

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités relevant de la Priorité stratégique 2.2 (PS2.2) et de l'Impératif opérationnel 8 visant à encourager la reconnaissance de la valeur de la profession (promotion) et à susciter l'intérêt de la prochaine génération d'ingénieurs (rayonnement), notamment la mise en œuvre d'une nouvelle sous-stratégie pour le portefeuille, les activités continues, et l'exécution des programmes de prix, de bourses d'études et du titre de Fellow.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Promotion et rayonnement	134 200 \$
2. Prix, bourses d'études et titre de Fellow	269 600 \$
3. PS2.2 : Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice	513 860 \$
Total	917 660 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend : le rayonnement auprès des jeunes de la maternelle à la fin du secondaire (Guides du Canada, Scouts du Canada, compétition Future City), le développement des étudiants en génie (Fédération canadienne étudiante de génie [FCEG], EngiQueers), les initiatives nationales de rayonnement collaboratif (Mois national du génie, Groupe de travail sur les réseaux sociaux en ligne, Communauté de pratique OneHub), et le leadership visionnaire conjoint (MOOC « L'ingénierie durable », Groupe de travail sur l'engagement stratégique, site « Explore le génie », la recherche comparative).
2. Cet élément englobe l'exécution du programme de prix, du programme de bourses d'études et du programme du titre de Fellow. Nous avons réalisé des économies en tenant les réunions du Comité des prix en mode virtuel, et ce, pour le long terme. Ces économies sont contrebalancées en 2022 par une augmentation ponctuelle des coûts du Gala de remise des prix, car les lauréats et lauréates de 2020 et 2021 seront invités à assister au gala de 2022. La majorité des dépenses liées aux prix et aux bourses sont compensées par des contributions sous forme de commandites aux réunions du printemps.
3. La Priorité stratégique 2.2 *Renforcer la confiance et la valeur du permis d'exercice* entre en vigueur en 2022. Au cours de la première année, les coûts comprennent : la tenue de deux (2) réunions du groupe consultatif; la recherche sur le public cible, et les honoraires de consultants externes pour l'élaboration de messages visant à renforcer la valeur du permis d'exercice, la détermination et l'analyse des lacunes en matière de sensibilisation des diplômés en génie et des ingénieurs stagiaires, et l'élaboration de notre campagne de marketing devant être lancée en 2023.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun.

Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Diversité et inclusion

Description : Ce portefeuille comprend les activités relevant de la Priorité stratégique 2.1 (PS2.1) et de l'Impératif opérationnel 9 (IO9), y compris le travail continu et la mise en œuvre de la sous-stratégie pour la PS2.1.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
PS2.1 : Activités découlant de la sous-stratégie	218 496 \$
IO9 : activités continues en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI)	195 940 \$
Total	414 436 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Cet élément comprend différentes activités liées à la PS2.1, notamment : l'embauche d'une associée EDI; la conférence 30 en 30, et la mise à jour de la ressource nationale « Gérer les transitions ». Ce poste comprend également le soutien continu de l'initiative 30 en 30, notamment : la communication et la promotion de 30 en 30 (p. ex. : page Web 30 en 30, infolettre mensuelle, etc.); l'élaboration d'une stratégie d'engagement des employeurs en concertation avec les organismes de réglementation; la participation à la Journée internationale des femmes en génie (INWED) et à la série Persist de DiscoverE au Canada, ainsi que la promotion de ces événements; la commandite d'EngiQueers Canada, de la Coalition canadienne des femmes en sciences, en génie et dans les domaines des technologies et des métiers (CCWESTT), du Sommet des femmes en génie (WES) et de l'EDI Forum de l'Ontario Society of Professional Engineers (OSPE); la commandite du consortium de recherche Engendering Success in STEM et la participation à la réunion de ses partenaires; la traduction des communications relatives à 30 en 30 et les déplacements pour assister aux conférences et aux événements consacrés aux femmes en génie, ainsi qu'aux réunions avec les organismes de réglementation en lien avec l'initiative 30 en 30.
2. Ce poste comprend les activités continues en lien avec l'IO9 visant à soutenir l'inclusion des Autochtones et l'EDI, notamment : l'engagement et le soutien du Comité consultatif autochtone par la tenue d'une réunion en personne à Ottawa en 2022; la commandite du rassemblement de l'American Indian Science and Engineering Society (AISES) au Canada; la commandite de la bourse Indspire; le budget de formation sur les « 4 Saisons de la réconciliation » et l'animation de séances de formation destinées au personnel et aux bénévoles; le soutien des séances du Réseau pour la décolonisation et l'autochtonisation de la formation en génie (RDAFG); la recherche sur l'expérience des ingénieurs autochtones et les obstacles auxquels ils se heurtent; la traduction de documents de communication sur l'inclusion des autochtones et l'EDI; la collecte de données et la production du Rapport sur les effectifs de la profession à l'échelle nationale, et les frais de déplacement pour assister à des événements portant sur les Autochtones dans les STIM et l'EDI.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun.

Protection des marques officielles Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Superviser la gestion, l'enregistrement et la protection des marques de commerce et des marques officielles d'Ingénieurs Canada et administrer le processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Description : Ce portefeuille comprend toutes les activités prévues dans l'Impératif opérationnel 10, notamment la gestion et la protection des marques officielles et des marques de commerce d'Ingénieurs Canada et l'administration du processus d'enregistrement des noms de sociétés de régime fédéral.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Protection des marques de commerce	130 000 \$
2. Textes et abonnements	5 808 \$
Total	135 808 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste est basé sur une estimation de 120 000 \$ pour les frais juridiques, plus des débours de 10 000 \$. L'estimation des frais juridiques tient compte du fait que le taux horaire de l'avocat externe d'Ingénieurs Canada augmentera en 2022, car il n'a pas été ajusté depuis plusieurs années (nous continuerons toutefois à bénéficier d'un rabais de 50 \$/h sur le taux horaire). À l'heure actuelle, nous ne savons pas quelles procédures d'opposition seront entamées en 2022, car cela dépend des marques de commerce que les futures recherches d'annonces permettront de découvrir. Cela dit, sur les dix (10) oppositions en cours, nous prévoyons qu'une (1) audience pourrait être fixée (en 2022 ou 2023), et cinq (5) affaires devraient nécessiter le dépôt d'arguments et de preuves, avec la possibilité que des contre-interrogatoires aient lieu en 2022. Les preuves, les arguments et les audiences donnent lieu à des honoraires plus élevés, car ils nécessitent beaucoup de temps de préparation. Par conséquent, sur les 120 000 \$ de frais juridiques estimés, les arguments « connus », les preuves et l'audience éventuelle dans les six (6) affaires susmentionnées représenteraient environ 45 000 \$. En outre, si l'on découvre d'autres marques devant faire l'objet d'une opposition d'ici la fin de l'année 2022, d'autres preuves pourraient devoir être déposées en 2022.

Les frais de débours pour 2022 devraient être inférieurs à ceux des années précédentes, car le Registraire des marques de commerce autorise maintenant le dépôt en ligne des preuves et la signification électronique. Cela se traduira par une diminution des frais de photocopie et de messagerie pour le dépôt et la signification des preuves.

2. Ce poste comprend les coûts des abonnements à des bases de données juridiques pour un utilisateur.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun.

Services de secrétariat

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Services de secrétariat

Description : Ce portefeuille comprend toutes les responsabilités du conseil (RC1-6) et les dépenses liées au soutien du conseil, de ses comités et de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC).

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Réunions du conseil et des comités	676 012 \$
2. Programme de planification stratégique et de consultation	5 000 \$
3. Réunions du BCAPG	222 378 \$
4. Réunions du BCCAG	163 000 \$
5. Déplacements du président	79 883 \$
6. DDIC	43 032 \$
Total	1 189 304 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les coûts des réunions du conseil de février, mai, septembre et décembre, de l'assemblée annuelle des membres (AAM) de mai et de l'atelier stratégique du conseil de juin. Il comprend également toutes les réunions des comités et des groupes de travail du conseil.
2. Ce poste comprend les coûts de traduction de l'analyse contextuelle.
3. Ce poste comprend les coûts de trois (3) réunions en personne du BCAPG, ainsi que les coûts des réunions en personne du Comité des politiques et des procédures du BCAPG.
4. Ce poste comprend les coûts de trois (3) réunions en personne du BCCAG, ainsi que les coûts des réunions en personne du comité exécutif du BCCAG. À noter qu'il s'agit d'une exception pour 2022 : le BCCAG tient normalement deux réunions en personne, mais a demandé que sa réunion virtuelle de janvier se tienne plutôt en personne en 2022. Voir la section « Aspects à prendre en considération » ci-dessous.
5. Ce poste comprend les coûts de déplacement au Canada du président ou de la présidente (et de son invité.e., pour assister à l'assemblée annuelle d'un organisme de réglementation). Les coûts de déplacement pour assister à des événements particuliers (p. ex. : l'International Engineering Alliance) sont inclus dans le budget de chaque événement.
6. Ce poste comprend les coûts du chef de la direction (ou de son mandataire) pour assister à deux (2) réunions de DDIC et maintenir les relations avec ce groupe. Il comprend aussi les coûts d'un entrepreneur chargé de fournir des services de secrétariat à DDIC. DDIC rembourse Ingénieurs Canada pour ce service, ce qui veut dire que 38 588 \$ de ces coûts sont de type « entrées-sorties ».

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Le budget total du BCAPG s'établit à 1 589 034 \$ en 2022 comparativement à 1 198 950 \$ en 2021. Les coûts d'exécution des travaux continus liés à l'agrément sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Agrément.
- Le budget total du BCCAG pour 2022 est de 257 120 \$, comparativement 313 182 \$ en 2021. Les coûts d'exécution des travaux prévus dans le plan de travail sont indiqués dans l'analyse détaillée du portefeuille Services et outils.

- Le BCCAG a demandé la tenue ponctuelle d'un atelier en personne en janvier 2022 – ce qui s'ajoute à son calendrier régulier de deux (2) réunions en personne. Les membres du BCCAG ne se sont pas réunis en personne depuis septembre 2019 et aimeraient rencontrer les nouveaux membres dans le cadre d'une réunion et d'un atelier en présentiel. Les coûts supplémentaires de cette rencontre s'établissent à 42 355 \$.
- Les coûts des réunions du conseil et des comités sont les suivants :
 - 77 420 \$ Réunion de février (hiver)
 - 13 851 \$ Réunion d'avril (début du printemps) (en mode virtuel)
 - 244 420 \$ Réunion et AAM de mai (printemps)
 - 122 220 \$ Atelier du conseil de juin
 - 122 870 \$ Réunion de septembre (automne)
 - 27 771 \$ Réunion de décembre (fin d'automne) (en mode virtuel)

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Aucun.

Services intégrés : Autres

Analyse détaillée du portefeuille de 2022

Portefeuille : Services intégrés

Description : Ce portefeuille comprend le travail prévu sous Ressources internes, notamment divers services intégrés, comme les salaires, la technologie de l'information, les communications, les services juridiques internes, les installations, les adhésions à diverses associations, les budgets discrétionnaires des dirigeants et les déplacements du chef de la direction.

Détails budgétaires :

Élément de coût	2022
1. Administration et finances	407 624 \$
2. Dépenses de l'équipe de direction comprenant les adhésions et les déplacements du chef de la direction	123 894 \$
3. Communications	86 329 \$
4. Installations et dépenses de bureau	723 077 \$
5. Ressources humaines	6 266 987 \$
6. Technologie de l'information	150 920 \$
7. Excellence organisationnelle	41 539 \$
Total	7 800 371 \$

Justification du budget de 2022 :

1. Ce poste comprend les dépenses telles que les assurances organisationnelles, les frais d'audit, les frais d'investissements, les frais bancaires et l'abonnement au logiciel comptable, ainsi que l'amortissement (180 506 \$).
2. Ce poste comprend les dépenses générales et diverses liées aux déplacements du chef de la direction, c.-à-d. déplacements non liés à une réunion particulière, comme une réunion du Groupe des chefs de direction ou une réunion du conseil; les dépenses diverses et de consultation de l'équipe de direction, et les adhésions (p. ex. : Excellence Canada, Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs, Chambre de commerce, Conference Board du Canada, Réseau canadien des organismes de réglementation, etc.).
3. Ce poste comprend la stratégie de communication; les services de communication; le développement, la maintenance et l'hébergement des sites Web publics; les publications périodiques comme Parlons génie et la Revue de presse quotidienne.
4. Ce poste comprend le loyer (622 281 \$), les coûts de fournitures de bureau et de téléphone, et les travaux de réparation et d'entretien des bureaux.
5. Ce poste comprend tous les salaires et les avantages sociaux, ainsi que les coûts liés aux ressources humaines, comme le recrutement, les prestations complémentaires au congé parental, le budget de formation du personnel, les frais de consultants, et les licences et frais d'adhésion du personnel.
6. Ce poste comprend les frais de licences et d'abonnement à Office 365 et Amazon WEB Services (pour le stockage de données dans l'environnement nuagique), les coûts de connexion Internet, et les dépenses en équipement (écrans, claviers, etc.) qui ne sont pas des immobilisations.
7. Ce poste comprend les dépenses liées au logiciel de collaboration, au logiciel de planification (Envisio), et au maintien de l'engagement d'Ingénieurs Canada envers l'excellence.

Aspects à prendre en considération par le conseil :

- Aucun autre.

Changements apportés au budget depuis la réunion d'octobre du conseil :

- Le budget affecté à la technologie de l'information a été augmenté de 18 020 \$ pour tenir compte des services de soutien virtuel des bénévoles, qui ont été inaugurés en septembre 2021.
- Le budget des ressources humaines a été augmenté de 371 000 \$ en raison de l'ajout proposé de trois (3) employés à temps plein (ETP) et d'un (1) poste contractuel d'une durée déterminée, qui sont jugés nécessaires en raison du manque de ressources internes. Pour plus de détails, voir l'annexe 3.

Annexe 3 : Analyses de rentabilité - Ressources humaines supplémentaires

A. AGRÉMENT	2
Proposition	2
Contexte	3
Besoin/Enjeu	3
Impact	4
B. RESSOURCES HUMAINES	5
Proposition	5
Contexte	5
Besoin/Enjeu	6
Impact	6
C. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	7
Proposition	7
Contexte	7
Besoin/Enjeu	8
Impact	8

A. AGRÉMENT

Division : Agrément, Affaires réglementaires

Préparé par : Mya Warken, gestionnaire, Agrément, et secrétaire du BCAPG

Présenté par : Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires

Proposition

Lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé au chef de la direction de proposer des options pour augmenter les dépenses opérationnelles afin de soutenir la réalisation des priorités opérationnelles. La division de l'agrément propose donc ce qui suit :

- 1. Un (1) nouveau poste permanent (ETP) : Gestionnaire adjoint/adjointe, Agrément,** ayant les principales responsabilités suivantes :
 - a. Gère une équipe de deux (2) coordonnateurs de visites d'agrément;
 - b. Supervise les activités quotidiennes des visites d'agrément, dont :
 - i. Assurance de la qualité de la composition et de la coordination des équipes de visiteurs;
 - ii. Assurance de la qualité des outils, processus, politiques et communications du BCAPG en matière de prise de décision;
 - iii. Gestion de la Procédure consultative pour l'élaboration des programmes (PCEP) du BCAPG;
 - iv. Administration du programme de gestion des bénévoles de l'agrément.
 - c. Dirige l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques, procédures et outils se rapportant aux visites d'agrément.
 - d. Exécute le processus de l'Enquête sur les inscriptions et les diplômes décernés.
 - e. Supervise la production du rapport *Des ingénieurs canadiens pour l'avenir*.
- 2. Un poste contractuel à temps plein de 14 mois (coût ponctuel) – Coordonnateur/coordonnatrice des visites d'agrément,** ayant les responsabilités principales suivantes :
 - a. Coordonne le processus des visites d'agrément, dont :
 - i. Gère les délais et les jalons du cycle de visites d'agrément, en s'assurant que le processus des visites est exécuté à temps.
 - ii. Aide les bénévoles à constituer les équipes de visiteurs, programmer les réunions préalables aux visites, établir l'horaire des visites, exécuter les visites, et rédiger les rapports de visites.
 - iii. Soutient les établissements d'enseignement supérieurs (EES) dans la préparation de leur Questionnaire (rapport d'autoévaluation), assure la liaison avec les membres des équipes de visiteurs pendant l'établissement de l'horaire et l'exécution de la visite.
 - iv. Élabore et tient à jour les documents de communication et de formation destinés aux membres de l'équipe de visiteurs et aux responsables de programmes ayant fait une demande d'agrément.
 - v. Gère les informations et les délais précis en ce qui concerne l'agrément et l'équivalence substantielle.
 - b. Participe, à titre d'expert, aux tests et à l'assurance de la qualité du système de gestion des données relatives à l'agrément.

Contexte

L'agrément des programmes d'études de premier cycle en génie est l'un des dix objectifs fondamentaux d'Ingénieurs Canada. L'agrément est systématiquement considéré comme l'un des services les plus valorisés offerts par Ingénieurs Canada à ses membres. Par le biais de son travail en lien avec l'Accord de Washington, l'équipe d'agrément contribue également à la réalisation de l'objectif fondamental 7 : Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.

L'agrément occupe une place de premier plan dans les Plans stratégiques 2019-2021 et 2022-2024 :

2019-2021

- Priorité stratégique 1 : Programme d'amélioration de l'agrément – *certaines processus sont opérationnels et doivent être soutenus; le système de gestion des données est construit et sera mis en œuvre en 2022 et 2023.*
- Priorité stratégique 2 : Responsabilité en matière d'agrément – *le nouveau processus est opérationnel et doit être soutenu.*
- Impératif opérationnel 1 : Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie – *le travail continu d'agrément.*

2022-2024

- 1.1 Examiner et valider le but et la portée de l'agrément – *ce travail vient de commencer.*

L'« agrément » est un risque stratégique pour Ingénieurs Canada depuis 2017. En octobre 2021, ce risque a été coté « 3 » (sur une échelle de 5) pour ce qui est de la probabilité et « 5 » (sur une échelle de 5) pour ce qui est de l'impact, pour un total de 15. La cote cible de ce risque stratégique est de « 10 ».

L'équipe d'agrément compte actuellement six (6) ETP qui relèvent de la vice-présidente directrice, Affaires réglementaires :

- (1) Coordinatrice, Agrément
- (1) Conseillère, Programme d'agrément
- (1) Analyste du système d'agrément
- (2) Coordinateurs des visites d'agrément
- (1) Gestionnaire, Agrément et secrétaire du BCAPG

Besoin/Enjeu

Dans l'ensemble, l'équipe d'agrément a déjà entrepris plusieurs initiatives pour améliorer la qualité, la fiabilité et la transparence du processus d'agrément. Le Plan stratégique 2019-2021 et d'autres améliorations ont permis de mettre en place des ressources et des outils opérationnels dont le succès nécessite d'importants efforts de formation, de gestion du changement et de supervision. En outre, la pandémie de COVID-19 a forcé le report de presque toutes les visites d'agrément du cycle 2020-2021, ce qui a libéré des ressources bénévoles et internes pour l'exécution d'un plan de travail centré sur l'amélioration des normes, ainsi que sur des améliorations opérationnelles apportées à la demande du conseil d'Ingénieurs Canada et en réponse aux commentaires des parties prenantes (organismes de réglementation et EES). Il est possible de profiter de cet élan et de continuer de faire des améliorations, mais il faut des ressources supplémentaires pour assurer la fiabilité du système d'agrément actuel pendant que ces améliorations sont mises en œuvre et stabilisées. Les ressources supplémentaires proposées soutiendront ces activités et contribueront à atténuer le risque stratégique, conformément au profil de risque de l'organisation.

Plus précisément, la proposition répond aux besoins/lacunes suivants au sein de l'équipe d'agrément :

1. Gestionnaire adjoint/adjointe, Agrément (poste permanent)
 - Assure un leadership de niveau intermédiaire au sein de l'équipe d'agrément afin de maximiser l'efficacité, la fiabilité et l'évolutivité du processus d'agrément.
 - Libère l'actuelle gestionnaire de l'agrément d'une partie des tâches opérationnelles quotidiennes afin qu'elle puisse se concentrer sur certaines priorités stratégiques, gérer le changement à mesure que de nouveaux processus et outils sont introduits dans le système, fournir des idées et des orientations pour la priorité stratégique de 2022-2024 et consacrer plus de temps à son rôle de secrétaire du BCAPG.
2. Coordonnateur/coordonnatrice, Visites d'agrément (poste contractuel)
 - Offre une possibilité de remplacement permettant à l'un des deux coordonnateurs d'être détaché auprès de l'équipe chargée de la mise en œuvre du nouveau système de gestion des données relatives à l'agrément (Tandem) introduit dans le Plan stratégique 2019-2021.
 - Réduit la demande opérationnelle visant le reste de l'équipe d'agrément pour lui permettre de soutenir le cycle de visites le plus chargé (23 visites en 2022-2023) du plan de travail prévu du BCAPG. La présence d'un coordonnateur ou d'une coordonnatrice supplémentaire permet de procéder au détachement susmentionné sans devoir faire appel à d'autres ressources d'agrément qui pourront alors se concentrer sur leurs propres portefeuilles et poursuivre l'exécution du plan de travail du BCAPG et donner suite aux priorités stratégiques.
 - Idéalement, la coordonnatrice actuelle des visites d'agrément, qui effectue un remplacement de congé de maternité de 12 à 15 mois jusqu'en mai 2022, verrait son affectation prolongée jusqu'en juin 2023. Cela permettrait d'optimiser l'investissement effectué dans la formation jusqu'à présent, car cette personne connaît déjà le rôle puisqu'elle a coordonné un cycle complet de visites en 2021-2022.

Si cette proposition n'est pas approuvée, il y a un risque que l'équipe d'agrément ne dispose pas des ressources adéquates pour faire des améliorations et continuer de fournir des services d'agrément de grande qualité. Logiquement, certaines améliorations devront être dépriorisées, ce qui pourrait mener à l'insatisfaction des parties prenantes, augmentant ainsi la probabilité que le risque stratégique « Agrément » ne soit pas atténué et puisse, en fait, se matérialiser.

Impact

Cette proposition a une incidence sur la mise en œuvre des améliorations de l'agrément prévues dans le Plan stratégique 2019-2021, sur la réalisation du Plan stratégique 2022-2024 et sur le profil de risque de l'organisation, afin de garantir que les activités d'agrément sont stables et de continuer à fournir un service client de haute qualité tout en apportant des améliorations en parallèle. En outre, le nouveau poste de gestionnaire adjoint ou adjointe, Agrément, ajoute de la profondeur à l'équipe d'agrément et offre davantage de possibilités de pollinisation croisée des connaissances en matière de gestion opérationnelle. Au niveau de l'organisation, ce nouveau rôle ajoute de la profondeur au leadership d'Ingénieurs Canada. Le plus récent sondage sur l'engagement et la satisfaction des employés a révélé que le personnel avait l'impression d'évoluer dans une organisation « horizontale » offrant peu de possibilités de croissance et de promotion. Ce nouveau rôle permettra de contrer cette perception. Enfin, le Plan stratégique 2022-2024 prépare le terrain pour ce qui pourrait être une toute nouvelle façon d'envisager et d'exécuter l'agrément. Le fait d'avoir un poste de niveau intermédiaire renforcera la capacité de l'équipe à gérer les changements requis par les orientations établies à la fin de 2024.

Impact sur le budget

1. Gestionnaire adjoint/adjointe, Agrément – 112 012 \$ (poste permanent, incluant salaire et avantages sociaux)
2. Coordonnateur/coordonnatrice, Visites d'agrément – 2022 = 66 411 \$ et 2023 = 39 243 \$ (contrat de 14 mois, incluant salaire et avantages sociaux)

B. RESSOURCES HUMAINES

Division : Bureau exécutif – Ressources humaines

Préparé par : Sylvie Francoeur, directrice des ressources humaines

Présenté par : Gerard McDonald, chef de la direction

Proposition

Lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé au chef de la direction de proposer des options pour augmenter les dépenses opérationnelles afin de soutenir la réalisation des priorités opérationnelles. Le bureau exécutif propose donc l'ajout suivant :

- 1. Un (1) nouveau poste permanent (ETP) : Généraliste, Ressources humaines (RH)** ayant les principales responsabilités suivantes :
 - Assure le soutien administratif de la directrice des RH et participe aux fonctions quotidiennes de la division des RH, notamment en s'acquittant des tâches suivantes :
 - Créer et tenir à jour le système SIRH, les dossiers électroniques des employés et le système de classement des RH;
 - Répondre aux demandes d'information des employés et fournir des conseils sur les processus de RH;
 - Préparer les documents d'intégration des nouveaux employés en collaboration avec la directrice des RH;
 - Aider à la préparation des documents relatifs à la COVID-19 et au retour au bureau;
 - Rédiger la correspondance destinée au personnel (p. ex. : confirmation d'offre d'emploi, offres, lettres concernant le développement professionnel, etc.)
 - Contribuer aux mises à jour des politiques et des procédures;
 - Soutenir le Comité social et de mieux-être et le Comité de santé et sécurité;
 - Maintenir le système de suivi électronique du développement professionnel, des jours de congé et des vacances, etc.;
 - Maintenir les bases de données sur les RH, produire des rapports et en préparer des analyses préliminaires de diverses questions liées aux RH;
 - Soutenir les processus de recrutement et de sélection, rédiger les affichages de postes, évaluer les CV, fixer les entretiens d'embauche, gérer le calendrier, préparer les questions d'entretien et les références;
 - Soutenir la formation et le développement, assurer la réception et le suivi des demandes afin de respecter le budget.
 - Autres tâches assignées par la directrice des RH comprenant, notamment : servir de ressource d'appoint pour l'agente financière principale en ce qui concerne la paye et les avantages sociaux, et fournir du soutien au service des finances.

Contexte

À Ingénieurs Canada, la gestion des ressources humaines (RH) est un service essentiel qui exige des efforts soutenus afin de réduire les risques internes et externes. Les RH sont l'une de nos fonctions internes les plus importantes. Si les gens sont l'élément vital de l'organisation, les RH sont le cœur qui la maintient en vie.

Les principales préoccupations de notre organisation en ce qui concerne les RH sont les suivantes :

- Recrutement
- Formation et développement
- Salaires, paye, rémunération et avantages sociaux
- Relations de travail
- Conformité
- Santé et sécurité

Le service des RH ne compte actuellement qu'une seule personne, ce qui signifie que si la directrice des RH n'est pas disponible, pour une raison quelconque, des initiatives sont reportées et retardées.

La pandémie a engendré beaucoup de travail supplémentaire pour les RH, notamment en ce qui concerne la santé mentale, la santé et la sécurité des employés, et les relations avec les employés. Les RH jouent un rôle clé dans le développement, le renforcement et la transformation de la culture organisationnelle. Les RH ont été chargées d'optimiser le rendement et la productivité des employés en télétravail. Actuellement, les fonctions RH sont limitées en raison d'un manque de soutien, et les nouvelles priorités qui émergent ne laissent pas suffisamment de temps pour se concentrer sur les priorités stratégiques.

Besoin/Enjeu

Au cours de la dernière année, le service des RH a entrepris de nombreuses initiatives afin de corriger les lacunes prioritaires qui sont ressorties du sondage sur l'engagement des employés de 2019, ainsi que celles qui ont été déterminées par le Comité RH du conseil. Cela a notamment permis d'établir les éléments fondamentaux de pratiques durables continues en matière de RH à Ingénieurs Canada.

Ces initiatives comprenaient la révision des échelles salariales, l'élaboration et la mise en œuvre d'un nouveau processus de gestion du rendement et l'établissement d'un processus de planification de la relève. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour solidifier les améliorations apportées et mettre en place d'autres pratiques standard, telles qu'un programme de développement de la gestion et du leadership, un programme de récompenses et de reconnaissance, la mise en œuvre d'un nouveau logiciel pour le recrutement et la sélection, et la continuité des activités du point de vue des RH. Ces activités, conjuguées à la demande continue et croissante de soutien pour le personnel et les dirigeants pendant les changements organisationnels imposés par la pandémie de COVID-19 ainsi qu'à la nécessité de recruter et d'intégrer des ressources pour soutenir le plan stratégique actuel et le prochain plan, ont mis en évidence une pénurie de ressources à laquelle il faut remédier.

Impact

Le recrutement d'un.e généraliste des RH permettra à la directrice des RH de se concentrer davantage sur les priorités stratégiques et les besoins du Comité RH du conseil. Il est possible de continuer à apporter des améliorations, mais il faudra des ressources supplémentaires pour que ces améliorations soient mises en œuvre et stabilisées dans les meilleurs délais.

Il existe un risque que les RH ne soient pas en mesure de répondre aux besoins continus et changeants d'Ingénieurs Canada et qu'elles deviennent un obstacle important à la réalisation de nos engagements opérationnels et de notre plan stratégique, ce qui comprend le maintien de notre engagement organisationnel envers l'excellence, l'innovation, le bien-être et l'amélioration des pratiques de RH d'Ingénieurs Canada. Actuellement, Ingénieurs Canada fait face à un risque opérationnel élevé lié au fait que le service des RH ne compte qu'une seule ressource. Une ressource supplémentaire permettrait également le transfert des compétences et la planification de la relève.

Impact sur le budget

1. Généraliste des RH – 96 772 \$ (poste permanent, incluant salaire et avantages sociaux)

C. COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

Division : Compétences professionnelles, Affaires réglementaires

Préparé par : Ryan Melsom, gestionnaire, Compétences professionnelles et secrétaire du BCCAG

Présenté par : Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires

Proposition

Lors de sa réunion du 1^{er} octobre 2021, le conseil d'Ingénieurs Canada a demandé au chef de la direction de proposer des options pour augmenter les dépenses opérationnelles afin de soutenir la réalisation des priorités opérationnelles. La division des Compétences professionnelles propose donc les ajouts suivants :

1. **Un (1) nouveau poste permanent (ETP) : Spécialiste, Compétences professionnelles**, ayant les principales responsabilités suivantes :
 - a. Aide les comités et les présidents de comités à planifier et exécuter les éléments du plan de travail du BCCAG.
 - b. S'occupe des activités quotidiennes liées aux compétences professionnelles, notamment :
 - i. Rédaction de communications et activités de liaison sur les initiatives de communications comprenant : présentations, contenus de sites Web, courriels, infolettres et publications dans les réseaux sociaux;
 - ii. Élaboration de demandes de propositions (DP) et relations avec les fournisseurs;
 - iii. Élaboration de documents de réunion;
 - c. Dirige la mise en œuvre, l'évaluation et l'amélioration continue de l'intégration et de l'orientation des membres et des comités du BCCAG;
 - d. Fait des recherches et formule des recommandations, notamment des analyses contextuelles et des sondages pour éclairer les recommandations de politique visant les projets et les initiatives en matière de compétences professionnelles.

2. **Coût supplémentaire ponctuel (60 000 \$) pour retenir les services d'un consultant** qui aidera le BCCAG à élaborer un guide sur l'aptitude à l'exercice. Ce coût comprend la tenue d'un atelier en septembre 2022.

Contexte

Les réformes politiques et organisationnelles effectuées dans le cadre du projet Gouvernance, Plan stratégique et Consultation (GPSC, 2018) d'Ingénieurs Canada ont permis au BCCAG de recouvrer la confiance des organismes de réglementation en améliorant sa transparence et sa responsabilité. Grâce à des processus de consultation robustes portant sur l'élaboration des plans de travail et des produits du BCCAG, les organismes de réglementation accordent depuis quelques années une valeur considérablement accrue au travail du BCCAG. Le BCCAG a renforcé ses relations avec les groupes de responsables, ainsi qu'avec le Groupe des chefs de direction, et il en est venu à dépendre des conseils et des connaissances fournis par les organismes de réglementation.

Dans ce contexte, le BCCAG soumet chaque année aux organismes de réglementation trois propositions de priorités pour son plan de travail de l'année suivante afin d'obtenir leur avis sur la ou les priorités, le cas échéant, qui apporteraient le plus de valeur. Le BCCAG distribue également la liste des documents qui

doivent être révisés. Fait à noter, lors de la consultation du BCCAG sur ses priorités pour 2022, les organismes de réglementation ont exprimé le souhait de donner suite aux trois nouveaux guides proposés, ainsi qu'aux trois documents qui pouvaient être révisés.

Cette réponse présentait un défi pour le BCCAG, car son secrétariat se limite actuellement à deux membres du personnel – un gestionnaire et une coordonnatrice. En 2021, le BCCAG avait déjà entrepris la réalisation de quatre éléments de travail majeurs, ainsi que de quatre programmes d'examen, et une partie importante de ce travail devrait se poursuivre en 2022. Compte tenu de cette situation, il a été déterminé que les ressources existantes peuvent uniquement élaborer un nouveau guide sur le devoir de dénoncer les actes répréhensibles et procéder à la révision du guide public de 2016 sur la bonne moralité. Tous les autres éléments ont été reportés à 2023.

Besoin/Enjeu

Dans sa structure actuelle, le secrétariat du BCCAG se compose d'un gestionnaire et d'une coordinatrice. Ces deux membres du personnel doivent régulièrement effectuer des tâches qui seraient idéalement confiées à un.e employé.e de niveau intermédiaire. Ce type de travail comprend, par exemple, l'élaboration de DP et les relations avec les fournisseurs, le soutien quotidien des comités et des présidents de comités, la rédaction de communications, la liaison sur des initiatives de communications, et la réalisation de recherches et la formulation de recommandations concernant des projets. Même avec la charge de travail actuelle, l'absence de ce « maillon intermédiaire » a obligé le personnel à travailler constamment au maximum et au-delà de leurs capacités (c.-à-d. en faisant des heures supplémentaires).

Au-delà de cette perspective liée au personnel, les organismes de réglementation indiquent régulièrement qu'ils apprécient la valeur des produits du BCCAG, de par leur participation aux processus de consultation sur le plan de travail et les documents, et du fait que le conseil d'Ingénieurs Canada approuve les produits finalisés du BCCAG. C'est donc dire que la fourniture d'un plus grand nombre de produits de grande qualité apporterait une plus grande valeur encore aux organismes de réglementation.

Par ailleurs, si cette proposition n'est pas approuvée, le BCCAG sera toujours dans l'impossibilité de répondre aux demandes des organismes de réglementation concernant l'élaboration de nouveaux guides et la révision de documents, ce qui pourrait éroder à long terme la confiance des organismes de réglementation. Un exemple récent de ce risque est le plan de travail 2020 du BCCAG, qui comprenait des projets supplémentaires demandés par les organismes de réglementation, mais dont le BCCAG a été forcé de réduire la portée et les résultats en cours d'année, en raison du manque de ressources.

Impact

Grâce à des ressources supplémentaires en 2022, notamment le recrutement d'un consultant, le BCCAG pourra ajouter trois éléments de travail importants qui ont été jugés prioritaires par les organismes de réglementation lors de la consultation sur le plan de travail de 2022. Ces éléments ont tous reçu un soutien total, mais ont dû être reportés en raison des ressources limitées :

- Un nouveau guide sur l'aptitude à l'exercice
- La révision du guide de 2014 sur les conflits d'intérêts
- La révision du guide de 2016 sur le code de déontologie

À long terme, l'embauche d'un.e employé.e supplémentaire permettra au BCCAG de réviser les guides et les documents dans des délais plus courts et ainsi de mieux répondre aux besoins exprimés par les

organismes de réglementation. Les produits du BCCAG ont actuellement un cycle de révision planifié de six ans, mais cela correspond souvent à un calendrier idéal. En pratique, au fur et à mesure que les documents sont censés être révisés, ils sont priorisés ou reportés en fonction des ressources disponibles. Cela signifie que certains documents deviennent moins pertinents et que le travail de révision finit par être beaucoup plus important que si les documents pouvaient être actualisés plus régulièrement.

Un autre avantage général de l'ajout d'une personne sera que le gestionnaire, Compétences professionnelles, pourra se concentrer sur l'élaboration d'une stratégie plus robuste pour la diffusion des produits du BCCAG. Le modèle actuel, qui est basé sur la publication dans le site Web d'Ingénieurs Canada, dépend en grande partie de l'adoption passive de ces produits par les organismes de réglementation et les autres utilisateurs. Plusieurs initiatives passées, telles que l'élaboration, en collaboration avec Polytechnique Montréal, d'un cours en ligne ouvert à tous (qui était basé sur un guide du BCCAG et qui a été suivi par plus de 8 000 participants), laissent croire qu'il y a peut-être d'autres possibilités importantes, encore inexploitées, qui permettraient aux organismes de réglementation et aux membres de la profession de bénéficier du travail du BCCAG.

Impact sur le budget

1. Spécialiste, Compétences professionnelles – 96 772 \$ (poste permanent, incluant salaire et avantages sociaux)
2. Consultant.e sur l'aptitude à l'exercice, plus atelier – 60 000 \$

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Révision des politiques du conseil		4.2								
Objet :	Approuver les révisions des politiques du conseil									
Lien avec le plan stratégique/les objets :	Responsabilité du conseil 4 : Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil									
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)									
Motion à examiner :	<p><i>QUE le conseil approuve les politiques révisées suivantes, sur recommandation du Comité sur la gouvernance :</i></p> <table border="0"> <tr> <td><i>i. Politique 4.1, Responsabilités du conseil</i></td> <td><i>v. Politique 7.3, Liens du conseil avec DDIC</i></td> </tr> <tr> <td><i>ii. Politique 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i></td> <td><i>vi. Politique 7.8, Règles de procédure</i></td> </tr> <tr> <td><i>iii. Politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i></td> <td><i>vii. Politique 7.10, Politique et procédure de dénonciation</i></td> </tr> <tr> <td><i>iv. Politique 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i></td> <td><i>viii. Politique 9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i></td> </tr> </table>		<i>i. Politique 4.1, Responsabilités du conseil</i>	<i>v. Politique 7.3, Liens du conseil avec DDIC</i>	<i>ii. Politique 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i>	<i>vi. Politique 7.8, Règles de procédure</i>	<i>iii. Politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i>	<i>vii. Politique 7.10, Politique et procédure de dénonciation</i>	<i>iv. Politique 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>	<i>viii. Politique 9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i>
<i>i. Politique 4.1, Responsabilités du conseil</i>	<i>v. Politique 7.3, Liens du conseil avec DDIC</i>									
<i>ii. Politique 4.5, Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil</i>	<i>vi. Politique 7.8, Règles de procédure</i>									
<i>iii. Politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour</i>	<i>vii. Politique 7.10, Politique et procédure de dénonciation</i>									
<i>iv. Politique 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>	<i>viii. Politique 9.1, Rapport sur les normes et procédures d'agrément</i>									
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers									
Transparence :	Séance ouverte									
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale									
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la C.B. et président du Comité sur la gouvernance									

Définition du problème/de l'enjeu

- Huit (8) politiques sont soumises aujourd'hui à l'approbation du conseil, dont la politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*. Les révisions de cette politique et leur justification sont expliquées de façon plus détaillée ci-dessous.
- Quatre (4) autres politiques ont fait l'objet de révisions mineures et ont été actualisées par le secrétariat. L'approbation du conseil n'est pas requise pour ces révisions mineures, conformément au mandat du Comité sur la gouvernance, qui lui confère le pouvoir « d'apporter des modifications mineures aux politiques du conseil, comme corriger des fautes de frappe ou de grammaire, afin de veiller à l'uniformité de la terminologie et à l'emploi d'un langage clair et de mettre à jour les renvois ». Politiques ayant fait l'objet de révisions mineures :
 - Politique 1.3, *Objet d'Ingénieurs Canada*
 - Politique 3, *Organigramme*
 - Politique 7.2, *Liens du conseil avec la FCEG*
 - Politique 7.4, *Partenariats avec d'autres organismes*
- Les politiques qui n'ont pas fait l'objet de modifications importantes durant ce cycle sont passées à un cycle de révision de trois ans (triennal).

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve les révisions proposées.
- Pour recommander les révisions de la politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail* (« la politique »), le Comité sur la gouvernance a tenu compte des préoccupations soulevées dans le cadre du sondage sur l'efficacité de la gouvernance (mené en janvier 2021), selon lesquelles les parties prenantes croient que le processus actuel d'évaluation des présidents et présidentes ne mène pas à une amélioration du rendement. En examinant les améliorations à apporter au processus et, par conséquent, à la politique, le Comité sur la gouvernance s'est concentré sur les principales lacunes du processus actuel. Il a constaté que, parce que les mandats de président et présidente au sein du conseil et des

comités ne durent qu'un an, le moment des évaluations fait qu'il est difficile de fournir aux titulaires une rétroaction éclairée et utilisable :

- Le premier sondage a été distribué au début de mars 2020 et les résultats ont été communiqués fin avril/mai. Il restait peu de temps au mandat des présidents et présidentes pour répondre aux commentaires.
- En 2021, le sondage a été distribué en décembre et les résultats fournis en janvier, et certains ont estimé qu'il n'y avait pas eu suffisamment d'activités au sein des comités sur lesquelles baser leurs commentaires.

Par conséquent, le Comité sur la gouvernance a estimé que le rendement des présidents et présidentes pourrait être amélioré si le processus permettait de leur donner une rétroaction plus immédiate, informelle et continue. À cette fin, la politique a été révisée afin d'intégrer un processus d'évaluation informelle mené par les présidents et présidentes à la fin de chaque réunion. Les titulaires sont encouragés à solliciter des commentaires constructifs de la part des participants aux réunions, dont des commentaires sur les compétences du président ou de la présidente (compétences en matière de facilitation et préparation des réunions), ainsi que sur les aspects à améliorer à l'avenir. Les évaluations annuelles par les pairs sont maintenues, en tant que processus d'évaluation officielle offrant la possibilité d'une rétroaction anonyme.

Autres options envisagées

- Aucune. Les considérations relatives au moment des évaluations en vue d'améliorer la politique 6.2 *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail* sont indiquées ci-dessus.

Risques

- Fonctionner en l'absence de politiques claires et à jour expose les administrateurs et administratrices ainsi que l'organisme à des risques pour la conformité et le maintien de la mémoire institutionnelle. Ce risque est atténué, en partie, par des révisions régulières et continues des politiques.

Répercussions financières

- Aucune.

Avantages

- Le conseil et ses principales parties prenantes ont accès à des politiques claires qui établissent les exigences et les procédures relatives aux activités et à la gouvernance d'Ingénieurs Canada.

Consultations

- Les politiques ont été révisées et approuvées par le Comité sur la gouvernance lors de sa réunion du 15 septembre 2021. Elles avaient d'abord été examinées par le personnel pour confirmer la cohérence de la numérotation, de la terminologie, des définitions, de la périodicité de révision, et pour cerner les révisions plus substantielles nécessaires, basées sur la connaissance du personnel des pratiques optimales et des politiques/procédures de l'organisme en matière de droit et de gouvernance. De plus, le personnel de soutien du BCAPG a été consulté sur les révisions proposées pour les politiques 9.1 et 7.3, et le Comité RH a été consulté sur les changements proposés dans le cas de la politique 6.2, étant donné que ces politiques fournissent des orientations concernant leur travail.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques du conseil sera mis à jour pour inclure les politiques révisées.

Annexes

- **Annexe 1** : Politiques pour approbation – Versions avec suivi des modifications et versions « propres »
- **Annexe 2** : Politiques pour information – Politiques ayant fait l'objet de révisions mineures (ne nécessitant pas l'approbation du conseil). Versions avec suivi des modifications et versions « propres » :
 - Politique 1.3, *Objet d'Ingénieurs Canada*
 - Politique 3, *Organigramme*
 - Politique 7.2, *Liens du conseil avec la FCEG*
 - Politique 7.4, *Partenariats avec d'autres organismes*



4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.1 Responsabilités du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Date de la dernière révision : 5 février 2020

- (1) Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs [et réalise sa vision](#) d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Le conseil est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation du génie.
- (2) Pour ce faire, le conseil doit, ~~en collaboration avec les organismes de réglementation~~:
 - a) Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs en :
 - i. Établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
 - ii. Gérant le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.
 - b) Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.
 - c) Fournir une orientation stratégique continue et appropriée :
 - i. Élaborer un plan stratégique, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.
 - ii. Assurer l'élaboration de plans et de budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.
 - iii. Assurer l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans :
 - A. le plan stratégique
 - B. les plans opérationnels
 - d) Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.
 - e) S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.

Commented [ES1]: Passage supprimé par le Comité sur la gouvernance car les responsabilités du conseil n'exigent pas toutes de collaborer avec les organismes de réglementation.



- f) Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.
- g) Entretenir des relations avec les principales parties prenantes, conformément aux politiques 7.2 [Liens Relations](#) du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie, 7.3 [Liens Relations](#) du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC) et 7.4 [Partenariats Relations du conseil](#) avec d'autres organismes.

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.1 Responsabilités du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Date de la dernière révision : 5 février 2020

- (1) Le conseil doit veiller à ce qu'Ingénieurs Canada atteigne ses objectifs et réalise sa vision d'une façon qui réponde aux attentes des organismes de réglementation. Le conseil est responsable de l'organisation et agit au nom de l'ensemble des organismes de réglementation du génie.
- (2) Pour ce faire, le conseil doit:
 - a) Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs en :
 - i. Établissant et utilisant des profils de compétences pour les administrateurs et tous les présidents de comités, ainsi que pour le conseil dans son ensemble.
 - ii. Gérant le chef de la direction et les présidents de comités en utilisant des profils de compétences et en évaluant le rendement au regard de la réalisation des plans stratégique et opérationnel.
 - b) Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction.
 - c) Fournir une orientation stratégique continue et appropriée :
 - i. Élaborer un plan stratégique, actualisé chaque année, qui tient compte des tendances et des défis nouveaux.
 - ii. Assurer l'élaboration de plans et de budgets opérationnels annuels qui spécifient les actions et les ressources nécessaires à la réalisation du plan stratégique.
 - iii. Assurer l'utilisation et l'amélioration continue d'un processus permettant de suivre, de communiquer et, au besoin, de corriger, le rendement au regard des objectifs établis dans :
 - A. le plan stratégique
 - B. les plans opérationnels
 - d) Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.
 - e) S'assurer que le chef de la direction maintient en place un système robuste et efficace de gestion des risques et prend les mesures qui s'imposent, ce système devant refléter le niveau de tolérance aux risques du conseil, et oriente les stratégies d'atténuation approuvées par le conseil.

- f) Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil.
- g) Entretenir des relations avec les principales parties prenantes, conformément aux politiques 7.2 *Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie*, 7.3 *Liens du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC)* et 7.4 *Partenariats avec d'autres organismes*.



4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.5 Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Date de la dernière révision : 5 février 2020

- (1) Le conseil est constitué d'administrateurs et administratrices et d'un conseiller ou d'une conseillère du Groupe des chefs de direction (« le conseiller ») désignés collectivement sous l'appellation de membres du conseil. ~~Les responsabilités des administrateurs sont énoncées dans la politique 4.2 Responsabilités des administrateurs. Le rôle et les responsabilités du conseiller, en sa qualité de membre du conseil, sont les suivants :~~
- a) Le conseiller est un membre sans droit de vote du conseil.
 - b) Le rôle de conseiller membre du Groupe des chefs de direction consiste à établir un lien essentiel entre Ingénieurs Canada et le Groupe des chefs de direction.
 - c) Le conseiller doit être un membre du Groupe des chefs de direction et être délégué par celui-ci pour remplir un mandat déterminé par le Groupe.
 - d) Le conseiller peut déléguer un représentant, également membre du Groupe des chefs de direction, qui agira en son nom aux réunions du conseil.
 - e) Les responsabilités du conseiller sont les suivantes :
 - i. Connaître les dossiers d'Ingénieurs Canada.
 - ii. Être au courant des enjeux qui touchent ou pourraient toucher Ingénieurs Canada et le Groupe des chefs de direction.
 - iii. Fournir des conseils au conseil au nom du Groupe des chefs de direction.
 - iv. Faire des recommandations, fournir des informations ou soulever des questions qui, de l'avis du Groupe des chefs de direction, devraient être examinées par le conseil.
 - v. Communiquer les points de vue, les activités, les décisions et les plans du conseil au Groupe des chefs de direction.
 - vi. Prendre une part active aux travaux du conseil y compris en siégeant au besoin à ses comités ou à ses groupes de travail.
 - vii. Contribuer au processus de prise de décision du conseil en :
 - A. discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil;
 - B. s'efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents et dans l'intérêt collectif d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation;
 - C. respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation et des autres organismes.

Commented [ES1]: Propose de supprimer cette phrase, car ce renvoi n'ajoute rien à la présente politique.

Commented [ES2]: Le poste de conseiller du Groupe des chefs de direction est défini dans le mandat du GCD, qui n'est pas un document du conseil. Propose de laisser le GCD déterminer la durée du mandat.

Commented [ES3]: Ajouté pour préciser que le représentant doit être un autre membre du GCD (et non un membre du personnel du chef de direction en question).

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.5 Conseiller du Groupe des chefs de direction auprès du conseil

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Date de la dernière révision : 5 février 2020

- (1) Le conseil est constitué d'administrateurs et administratrices et d'un conseiller ou d'une conseillère du Groupe des chefs de direction (« le conseiller ») désignés collectivement sous l'appellation de membres du conseil. Le rôle et les responsabilités du conseiller, en sa qualité de membre du conseil, sont les suivants :
- a) Le conseiller est un membre sans droit de vote du conseil.
 - b) Le rôle de conseiller membre du Groupe des chefs de direction consiste à établir un lien essentiel entre Ingénieurs Canada et le Groupe des chefs de direction.
 - c) Le conseiller doit être un membre du Groupe des chefs de direction et être délégué par celui-ci pour remplir un mandat déterminé par le Groupe.
 - d) Le conseiller peut déléguer un représentant, également membre du Groupe des chefs de direction, qui agira en son nom aux réunions du conseil.
 - e) Les responsabilités du conseiller sont les suivantes :
 - i. Connaître les dossiers d'Ingénieurs Canada.
 - ii. Être au courant des enjeux qui touchent ou pourraient toucher Ingénieurs Canada et le Groupe des chefs de direction.
 - iii. Fournir des conseils au conseil au nom du Groupe des chefs de direction.
 - iv. Faire des recommandations, fournir des informations ou soulever des questions qui, de l'avis du Groupe des chefs de direction, devraient être examinées par le conseil.
 - v. Communiquer les points de vue, les activités, les décisions et les plans du conseil au Groupe des chefs de direction.
 - vi. Prendre une part active aux travaux du conseil y compris en siégeant au besoin à ses comités ou à ses groupes de travail.
 - vii. Contribuer au processus de prise de décision du conseil en :
 - A. discutant librement et ouvertement de toutes les questions aux réunions du conseil;
 - B. s'efforçant d'atteindre un consensus sur les points de vue divergents et dans l'intérêt collectif d'Ingénieurs Canada et des organismes de réglementation;
 - C. respectant les droits, les responsabilités et les décisions des organismes de réglementation et des autres organismes.



4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.10 Points permanents à l'ordre du jour

Date d'adoption: 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 5 février 2020

(1) Les réunions sont le moyen par lequel le conseil prend des décisions concernant la gouvernance et la supervision d'Ingénieurs Canada, et fournit des orientations au chef de la direction et aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission. Les réunions permettent aussi aux administrateurs de relayer à l'instance nationale de l'information provenant de leur organisme de réglementation d'attache et de recevoir des comptes rendus sur les activités d'Ingénieurs Canada.

(2) À chaque réunion, le conseil reçoit des comptes rendus de ses comités, notamment du BCAPG et du BCCAG, ainsi que du chef de la direction, du Groupe des présidents, et du Groupe des chefs de direction.

~~(3) Le chef de la direction doit maintenir la liste des points permanents qui figurent à l'ordre du jour des réunions de l'hiver (février/mars), du début du printemps (avril), du printemps (mai), de l'été (juin), de l'automne (septembre/octobre) et de la fin de l'automne (décembre).~~

~~(4) Cette liste doit être accessible au personnel d'Ingénieurs Canada et à tous les administrateurs, et être incluse dans la trousse d'orientation des nouveaux administrateurs.~~

~~(5)~~(3) L'ordre du jour de chaque réunion du conseil est élaboré par le personnel d'Ingénieurs Canada et approuvé par le président élu, le président et le président sortant (les « présidents ») environ deux mois avant la tenue de la réunion.

~~(6)~~(4) L'ordre du jour de l'atelier retraite stratégique estivale du conseil est élaboré par le président élu et le chef de la direction, et approuvé par les présidents, ~~président élu, le président et le président sortant~~ environ deux mois avant la tenue de l'atelier retraite.

Commented [ES1]: Le Comité sur la gouvernance estime que cette phrase n'ajoute rien sur le plan des politiques ou des processus.

Commented [ES2]: Au cours des deux dernières années, de nouveaux administrateurs nous ont dit que la trousse d'orientation était très complète, mais pouvait être ardue. Cette « liste » (ordres du jour préliminaires des réunions) ajouterait sans doute du contenu pas nécessairement utile aux nouveaux administrateurs qui se joignent au conseil.

4 Rôle du conseil

Le rôle du conseil est de fournir une orientation stratégique et de veiller à la gestion appropriée des finances et des risques de l'organisation. Le conseil doit assurer ce leadership en tenant dûment compte des répercussions à long terme et en établissant une distinction nette entre les rôles et responsabilités qui lui incombent et ceux qui incombent au personnel permanent. Les administrateurs doivent être bien informés et prêts à voter à chaque réunion.

4.10 Points permanents à l'ordre du jour

Date d'adoption: 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 5 février 2020

- (1) Les réunions sont le moyen par lequel le conseil prend des décisions concernant la gouvernance et la supervision d'Ingénieurs Canada, et fournit des orientations au chef de la direction et aux présidents du Bureau d'agrément et du Bureau des conditions d'admission. Les réunions permettent aussi aux administrateurs de relayer à l'instance nationale de l'information provenant de leur organisme de réglementation d'attache et de recevoir des comptes rendus sur les activités d'Ingénieurs Canada.
- (2) À chaque réunion, le conseil reçoit des comptes rendus de ses comités, notamment du BCAPG et du BCCAG, ainsi que du chef de la direction, du Groupe des présidents, et du Groupe des chefs de direction.
- (3) L'ordre du jour de chaque réunion du conseil est élaboré par le personnel d'Ingénieurs Canada et approuvé par le président élu, le président et le président sortant (les « présidents ») environ deux mois avant la tenue de la réunion.
- (4) L'ordre du jour de l'atelier stratégique estival du conseil est élaboré par le président élu et le chef de la direction, et approuvé par les présidents, environ deux mois avant la tenue de l'atelier.



6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

Date d'adoption : 26 février 2020 (motion 5830)
Date de la dernière modification :

Périodicité de révision : annuelle
Date de la dernière révision : 26 février 2020

Commented [ES1]: Le Comité sur la gouvernance a examiné cette politique, ainsi que les commentaires émanant du sondage sur l'efficacité de gouvernance, et s'est penché sur les questions suivantes :

- Est-il nécessaire de rendre les évaluations plus transparentes pour renforcer la responsabilisation et améliorer les résultats?
- De quelle autre façon les évaluations des présidents peuvent-elles mener à une amélioration du rendement?

- (1) L'évaluation des présidents vise à donner à tous les membres du conseil, des comités et des groupes de travail l'occasion de discuter du rendement de leur présidente ou président respectif à partir de multiples points de vue. L'objectif ultime est une plus grande efficacité de l'utilisation du temps des bénévoles. Les évaluations permettent également de favoriser le développement du leadership des personnes qui ont accepté de présider les instances suivantes :
 - Conseil d'Ingénieurs Canada
 - Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
 - Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
 - Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
 - Comité sur la gouvernance
 - Comité des ressources humaines
 - Tout groupe de travail créé par le conseil
- (2) Le processus d'évaluation des présidents vise les objectifs suivants :
 - a) permettre aux présidents de réfléchir à leur contribution lorsqu'ils reçoivent la rétroaction de leurs pairs;
 - b) informer le président élu des forces, faiblesses, capacités et souhaits des présidents actuels du conseil, des comités et des groupes de travail à des fins de planification de la relève.

6.2.1 Responsabilités des présidents

- (1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et assurent le leadership de leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :
 - a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
 - b) Examiner les procès-verbaux et notes de breffage des comités.
 - c) Élaborer, surveiller et exécuter le plan de travail, avec l'appui du personnel.
 - d) Fournir des comptes rendus sur les activités des comités au conseil d'Ingénieurs Canada.



- e) Diriger les délibérations des comités de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
 - f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.
- (2) Les responsabilités supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.2 Compétences des présidents

- (1) Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences établies dans la politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*, un président devrait posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :
- a) Capacité de dégager un consensus.
 - b) Comprendre le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et travailler dans le cadre de ce modèle.
 - c) Comprendre le contexte stratégique plus large.
 - d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes [internes et externes](#), dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
 - e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.
- (2) Les compétences supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.3 Processus d'évaluation informelle

- (1) [Afin d'obtenir de leurs membres une rétroaction rapide et portant spécifiquement sur la réunion, les présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail devraient s'efforcer de prévoir du temps à la fin de chaque réunion pour procéder à une évaluation informelle, en sollicitant des commentaires constructifs et ouverts de la part des participants.](#)
- (2) [La structure des évaluations informelles est laissée à la discrétion des présidents et présidentes, et peut viser l'obtention d'une rétroaction sur les compétences des présidents et présidentes en matière de facilitation et de préparation des réunions, ainsi que sur ce qui a bien fonctionné pendant la réunion et ce qui pourrait être amélioré pour les réunions futures.](#)

6.2.3.2.4 Processus d'évaluation officielle

- (1)(3) L'évaluation des présidents est un processus [annuel](#) d'évaluation par les pairs réalisé au moyen d'un sondage électronique ~~annuel~~. Les évaluations relèvent de la responsabilité du Comité RH, ~~et utilisent le~~ processus suivant ~~est utilisé~~:
- a) [Vers le mois d'En](#)-octobre, le Comité RH rédige l'ébauche des questionnaires d'évaluation des présidents.
 - b) Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.



- c) Les questionnaires sont distribués après la réunion de décembre; les administrateurs et les membres des comités ont deux semaines pour y répondre.
- d) Les membres des comités et les administrateurs sont invités à évaluer tout président suppléant qui a un impact direct sur leur travail au cours de l'année donnée.
- e) Les résultats individuels sont compilés, puis communiqués à chaque président et examinés par le président élu.
- f) Selon les besoins, le président élu organise des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les présidents pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
 - i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens dont a besoin le président (comme de la formation);
 - ii. Détermination des intérêts du président à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités et suggestions quant à la relève;
 - iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
- g) Le président élu peut présenter les répercussions globales des évaluations et conversations :
 - i. au Comité RH pour éclairer le processus de nomination aux comités du conseil
 - ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.

Nonobstant ce qui précède, les discussions entre le président élu et chacun des présidents sont confidentielles.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.2 Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail

Date d'adoption : 26 février 2020 (motion 5830)

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 26 février 2020

(1) L'évaluation des présidents vise à donner à tous les membres du conseil, des comités et des groupes de travail l'occasion de discuter du rendement de leur présidente ou président respectif à partir de multiples points de vue. L'objectif ultime est une plus grande efficacité de l'utilisation du temps des bénévoles. Les évaluations permettent également de favoriser le développement du leadership des personnes qui ont accepté de présider les instances suivantes :

- Conseil d'Ingénieurs Canada
- Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)
- Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)
- Comité des finances, d'audit et de gestion des risques
- Comité sur la gouvernance
- Comité des ressources humaines
- Tout groupe de travail créé par le conseil

(2) Le processus d'évaluation des présidents vise les objectifs suivants :

- a) permettre aux présidents de réfléchir à leur contribution lorsqu'ils reçoivent la rétroaction de leurs pairs;
- b) informer le président élu des forces, faiblesses, capacités et souhaits des présidents actuels du conseil, des comités et des groupes de travail à des fins de planification de la relève.

6.2.1 Responsabilités des présidents

(1) Les présidents travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada et assurent le leadership de leurs comités. Leurs responsabilités sont les suivantes :

- a) Présider les réunions et en établir l'ordre du jour.
- b) Examiner les procès-verbaux et notes de breffage des comités.
- c) Élaborer, surveiller et exécuter le plan de travail, avec l'appui du personnel.
- d) Fournir des comptes rendus sur les activités des comités au conseil d'Ingénieurs Canada.

- e) Diriger les délibérations des comités de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces.
- f) Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux.

(2) Les responsabilités supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.2 Compétences des présidents

(1) Pour s'acquitter de ces responsabilités, en plus des compétences établies dans la politique 4.8, *Profil de compétences du conseil*, un président devrait posséder les compétences, connaissances et capacités suivantes :

- a) Capacité de dégager un consensus.
- b) Comprendre le modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada et travailler dans le cadre de ce modèle.
- c) Comprendre le contexte stratégique plus large.
- d) Compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes internes et externes, dont le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada.
- e) Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies.

(2) Les compétences supplémentaires associées spécifiquement aux rôles de président du BCAPG et de président du BCCAG sont exposées dans les politiques 6.9 et 6.10 respectivement.

6.2.3 Processus d'évaluation informelle

- (1) Afin d'obtenir de leurs membres une rétroaction rapide et portant spécifiquement sur la réunion, les présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail devraient s'efforcer de prévoir du temps à la fin de chaque réunion pour procéder à une évaluation informelle, en sollicitant des commentaires constructifs et ouverts de la part des participants.
- (2) La structure des évaluations informelles est laissée à la discrétion des présidents et présidentes, et peut viser l'obtention d'une rétroaction sur les compétences des présidents et présidentes en matière de facilitation et de préparation des réunions, ainsi que sur ce qui a bien fonctionné pendant la réunion et ce qui pourrait être amélioré pour les réunions futures.

6.2.4 Processus d'évaluation officielle

- (1) L'évaluation des présidents est un processus annuel d'évaluation par les pairs réalisé au moyen d'un sondage électronique. Les évaluations relèvent de la responsabilité du Comité RH, et utilisent le processus suivant :
 - a) Vers le mois d'octobre, le Comité RH rédige l'ébauche des questionnaires d'évaluation des présidents.
 - b) Les questionnaires proposés sont soumis à l'examen et l'approbation du conseil à sa réunion de décembre.

- c) Les questionnaires sont distribués après la réunion de décembre; les administrateurs et les membres des comités ont deux semaines pour y répondre.
- d) Les membres des comités et les administrateurs sont invités à évaluer tout président suppléant qui a un impact direct sur leur travail au cours de l'année donnée.
- e) Les résultats individuels sont compilés, puis communiqués à chaque président et examinés par le président élu.
- f) Selon les besoins, le président élu organise des rencontres individuelles ou des conversations téléphoniques avec les présidents pour discuter des résultats de l'évaluation. L'ordre du jour de ces échanges peut comprendre :
 - i. Discussion du rendement, du niveau de contribution, des aspects à améliorer et des éventuels soutiens dont a besoin le président (comme de la formation);
 - ii. Détermination des intérêts du président à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités et suggestions quant à la relève;
 - iii. Établissement des prochaines étapes ou d'une entente sur un plan d'action.
- g) Le président élu peut présenter les répercussions globales des évaluations et conversations :
 - i. au Comité RH pour éclairer le processus de nomination aux comités du conseil
 - ii. au président sortant pour éclairer le processus de nomination au poste de président élu.

Nonobstant ce qui précède, les discussions entre le président élu et chacun des présidents sont confidentielles.



7 Politiques du conseil

7.3 Liens du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 1^{er} avril 2020

- (1) Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), qui regroupe ~~tous les~~ doyens et doyennes de programmes de génie de premier cycle agréés, inscrit son action dans une démarche d'amélioration continue de la formation et de la recherche en génie qui encouragent l'innovation et le leadership chez les diplômés en génie canadiens.
- (2) DDIC représente les programmes de génie qui ~~Les doyens~~ préparent les étudiants à l'exercice professionnel et influencent la recherche et l'innovation au Canada. En conséquence :
 - a) Le conseil entretient des liens avec les membres de ~~les doyens~~ DDIC afin d'obtenir leur avis sur les enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
 - i. Un représentant de DDIC, en règle générale le président ou son mandataire, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter au conseil, à titre d'information, un rapport sur ses activités ~~au conseil~~. Les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
 - b) DDIC ~~Les doyens est une~~ sont des parties prenantes importantes de l'agrément. Le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec DDIC et, à cet égard, il doit :
 - i. Inviter un représentant de DDIC à assister aux réunions du BA et demander au président ou à un délégué, généralement le président du Comité de liaison des doyens (comité créé par DDIC ~~et CCDSA~~ pour assurer la liaison avec le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément), de présenter un rapport ~~au Bureau d'agrément,~~ à titre d'information, un rapport sur ses activités;
 - ii. Assister, sur invitation, ~~aux~~ réunions semestrielles de DDIC;
 - iii. Rencontrer le Comité de liaison des doyens au moins deux fois par année, normalement par l'intermédiaire du Comité des politiques et des procédures du BCAPG;
 - iv. Établir au besoin des groupes de travail chargés de se pencher sur les questions soulevées lors des réunions conjointes du Comité de liaison des doyens et du Comité des politiques et des procédures.
 - v. Inviter DDIC ~~Les doyens sont également invités~~ à observer les réunions ouvertes ~~et~~ à participer aux ateliers du Bureau d'agrément;
 - vi. Solliciter les ~~et leurs~~ commentaires de DDIC sur le processus d'agrément ~~sont sollicités~~ au moyen de sondages post-visites et dans le cadre du processus d'amélioration continue du Bureau d'agrément.

Commented [ES1]: Commentaire du secrétariat du BCAPG :
Il semble y avoir ici un problème de portée – il est rare que des doyens enseignent ou préparent les étudiants.

Commented [ES2]: Commentaire du secrétariat du BCAPG :
Nous avons récemment décidé de passer du terme « les doyens » au terme « DDIC » pour refléter a) le fait que les doyens sont des personnes qui peuvent avoir des opinions différentes de celles de l'organisme et b) que DDIC n'est pas le porte-parole de tous les doyens canadiens. Nous suggérons donc que toutes les mentions des « doyens » remplacées par « DDIC ».

Commented [ES3]: Commentaire du secrétariat du BCAPG :
Précise que la plupart des rapports sont présentés pour information seulement, et non pour examen en vue d'une décision éventuelle.

Commented [ES4]: Commentaire du secrétariat du BCAPG :
Ajouté pour préciser que le Bureau d'agrément doit être invité aux réunions. Sans cette précision, le Bureau d'agrément pourrait contrevenir à cette politique s'il n'était pas invité à une réunion.

Commented [MW5]: Précise que DDIC n'est pas autorisé à assister aux réunions et ateliers « fermés » (réunions de décisions, ateliers où la présence d'un observateur de DDIC serait inappropriée – habituellement en lien avec des décisions confidentielles).



- c) Étant donné que ~~DDIC est les doyens sont des~~ parties prenantes et ~~des~~ bénéficiaires de certains programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec ~~ses membreseux~~ et, à cet égard, il doit :
- i. Fournir un soutien administratif, notamment en ce qui concerne pour leurs réunions et leurs finances du groupe;
 - ii. Participer, sur invitation, ~~auxà leurs~~ réunions semestrielles du groupe;
 - iii. Collaborer avec le groupeeux pour faire en sorte que ses leurs points de vue soient pris en compte dans la prestation des programmes et services qui les touchent.

Commented [ES6]: Ajouter « sur invitation » pour assurer la cohérence avec le commentaire précédent?

7 Politiques du conseil

7.3 Liens du conseil avec Doyennes et doyens d'ingénierie Canada

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 1^{er} avril 2020

- (1) Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), qui regroupe des doyens et doyennes de programmes de génie de premier cycle agréés, inscrit son action dans une démarche d'amélioration continue de la formation et de la recherche en génie qui encouragent l'innovation et le leadership chez les diplômés en génie canadiens.
- (2) DDIC représente les programmes de génie qui préparent les étudiants à l'exercice professionnel et influencent la recherche et l'innovation au Canada. En conséquence :
 - a) Le conseil entretient des liens avec les membres de DDIC afin d'obtenir leur avis sur les enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
 - i. Un représentant de DDIC, en règle générale le président ou son mandataire, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter au conseil, à titre d'information, un rapport sur ses activités. Les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
 - b) DDIC est une partie prenante importante de l'agrément. Le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec DDIC et, à cet égard, il doit :
 - i. Inviter un représentant de DDIC à assister aux réunions du BA et demander au président ou à un délégué, généralement le président du Comité de liaison des doyens (comité créé par DDIC pour assurer la liaison avec le Comité des politiques et des procédures du Bureau d'agrément), de présenter au Bureau d'agrément, à titre d'information, un rapport sur ses activités;
 - ii. Assister, sur invitation, aux réunions semestrielles de DDIC;
 - iii. Rencontrer le Comité de liaison des doyens au moins deux fois par année, normalement par l'intermédiaire du Comité des politiques et des procédures du BCAPG;
 - iv. Établir au besoin des groupes de travail chargés de se pencher sur les questions soulevées lors des réunions conjointes du Comité de liaison des doyens et du Comité des politiques et des procédures.
 - v. Inviter DDIC à observer les réunions ouvertes et à participer aux ateliers du Bureau d'agrément;
 - vi. Solliciter les commentaires de DDIC sur le processus d'agrément au moyen de sondages post-visites et dans le cadre du processus d'amélioration continue du Bureau d'agrément.
 - c) Étant donné que DDIC est partie prenante et bénéficiaire de certains programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec ses membres et, à cet égard, il doit :

- i. Fournir un soutien administratif, notamment en ce qui concerne les réunions et les finances du groupe;
- ii. Participer, sur invitation, aux réunions semestrielles du groupe;
- iii. Collaborer avec le groupe pour faire en sorte que ses points de vue soient pris en compte dans la prestation des programmes et services qui le touchent.



7 Politiques du conseil

7.8 Règles de procédure

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 janvier 2020

Les réunions du conseil doivent se dérouler selon un processus ordonné et efficace dirigé et défini par le président du conseil ou, au besoin, par son mandataire (le « président de réunion »), conformément aux *Robert's Rules of order*, à moins d'indication contraire ci-après.

(1) Toutes les obligations du Règlement administratif s'appliquant aux réunions du conseil doivent être remplies. En cas de contradiction ou d'incohérence entre les modalités et dispositions de ces règles de procédure et le Règlement administratif, le Règlement administratif aura préséance.

(2) Les réunions du conseil doivent s'ouvrir à l'heure indiquée dans la convocation et dès que le quorum a été vérifié.

(3) Toutes les réunions sont enregistrées, à l'exception des parties d'une réunion qui peuvent se tenir à huis clos, afin d'assurer l'exactitude des procès-verbaux. Les enregistrements sont détruits après l'approbation des procès-verbaux, car ces derniers constituent les comptes rendus officiels des réunions.

(4) L'ordre et le décorum doivent être maintenus pendant la réunion. Les administrateurs et conseillers du Groupe des chefs de direction (désignés collectivement les « membres du conseil ») doivent être traités avec dignité, respect, courtoisie et équité durant les discussions et les débats, et à tous autres égards.

(5) Durant les discussions et les débats, les membres du conseil doivent s'assurer que leurs commentaires sont pertinents à la question à l'étude.

(6) Les réunions du conseil doivent se dérouler au niveau de formalité jugé approprié par le président de réunion. La discussion au sujet d'une question ne peut pas commencer avant qu'une motion ne soit proposée et appuyée.

(7) L'ordre du jour des réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est élaboré par le personnel et approuvé par le président sortant, le président sortant et le président élu. Un ordre du jour provisoire est transmis aux membres du conseil au moins deux mois avant la réunion. Les ajouts de points à l'ordre du jour sont sollicités à ce moment-là.

Commented [ES1]: La mention, dans cette politique, de « président » devrait probablement être remplacée par « président de réunion », étant donné que le rôle de président de réunion peut être délégué par le président du conseil (s'il doit s'absenter de la réunion ou d'une partie de celle-ci ou souhaite présenter un point à l'ordre du jour).

Commented [ES2]: Cela explique clairement aux membres du conseil pourquoi les réunions sont enregistrées.

Commented [ES3]: Actualisé pour assurer la cohérence avec la politique 4.10, Points permanents à l'ordre du jour, qui indique :

(1) L'ordre du jour de chaque réunion du conseil est élaboré par le personnel d'Ingénieurs Canada et approuvé par le président élu, le président et le président sortant (les « présidents ») environ deux mois avant la tenue de la réunion.



(8) Les cahiers de travail sont distribués deux semaines avant la réunion, permettant ainsi aux membres du conseil d'examiner les documents et de se préparer pour la réunion. Dans certains cas, les cahiers de travail peuvent être distribués une semaine avant la réunion.

~~(7)~~(9) Tous les points de l'ordre du jour ~~devraient~~doivent s'accompagner d'une note de breffage. Cette note contient généralement un résumé du point abordé, un projet de résolution et des solutions de rechange. Les conséquences budgétaires sont aussi abordées, dans la plupart des cas.

~~(8)~~(10) De temps à autre, des événements survenant entre la distribution de l'ordre du jour et la date de la réunion peuvent nécessiter des ajouts à l'ordre du jour. L'ajout d'un point à l'ordre du jour exige le consentement unanime.

~~(9)~~(11) Les propositions visant à ce que le conseil passe obligatoirement à l'action ou prenne une décision dans un dossier particulier doivent (à moins d'être acceptées par consentement unanime) être soumises au moyen d'une motion d'un administrateur. Si elle est appuyée, la motion peut être débattue, puis mise aux voix.

- a) Le président de réunion ne peut pas, dans la même mesure qu'un autre administrateur, proposer ou appuyer des motions ou participer aux débats.
- b) Le président de réunion peut voter sur toute question appelant une décision.
- c) Un administrateur peut présenter une motion visant à modifier une motion, mais les modifications de troisième niveau sont irrecevables.
- d) Une motion visant à renvoyer une question à un comité, à la reporter ou à la soumettre à la discussion peut être faite en lien avec une motion en suspens; si elle est adoptée, cette deuxième motion écarte la première (la proposition initiale).

~~(10)~~(12) À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les membres du conseil peuvent se prononcer sur une motion en suspens autant de fois et aussi longtemps que le président de réunion l'autorise, dans des limites raisonnables.

~~(11)~~(13) Une motion doit être mise aux voix quand les discussions sont terminées, mais tout administrateur peut, durant les débats, en appeler à un vote immédiat (clôture le débat); si la motion est adoptée, les discussions prennent fin, et la motion est alors mise aux voix.

(14) Toutes les motions soumises au conseil sont tranchées par un vote majoritaire, à l'exception des questions prévues dans le Règlement administratif qui nécessitent un niveau d'approbation supérieur. ou de celles qui sont décrites dans les articles 10 et 11 de cette politique.

~~(12)~~(15) Un administrateur peut demander que son vote soit consigné dans le procès-verbal.

~~(13)~~(16) Tout administrateur peut proposer une motion en vue de lever une séance du conseil, ou le président de réunion peut déclarer la séance levée à la conclusion de toutes les affaires courantes.

~~(15)~~(17) S'il élabore de nouvelles règles de procédure, le conseil doit utiliser la plus récente édition des *Robert's Rules of Order* en tant que guide de référence.

Commented [ES4]: Ajouté pour permettre une certaine flexibilité dans la livraison des cahiers de travail. Par exemple, la réunion d'avril, qui porte uniquement sur l'examen du profil de risques et l'approbation des états financiers audités, nécessite beaucoup moins de documentation que les autres réunions, et les cahiers de travail sont généralement distribués une semaine avant la réunion virtuelle. La même chose s'applique à la réunion de juin, qui porte uniquement sur la composition des comités.

Commented [ES5]: Utilisé le conditionnel car les points à l'ordre du jour ne sont pas tous accompagnés de notes de breffage (comme le rapport du président, etc.). Peut être utile aussi si une question urgente doit être soumise au conseil et qu'on n'a pas le temps de préparer une note de breffage.

Commented [ES6]: Cette disposition porte à confusion si on ne mentionne pas que tout nouveau point à l'ordre du jour doit faire l'objet d'une approbation unanime.

7 Politiques du conseil

7.8 Règles de procédure

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 janvier 2020

Les réunions du conseil doivent se dérouler selon un processus ordonné et efficace dirigé et défini par le président du conseil ou, au besoin, par son mandataire (le « président de réunion »), conformément aux *Robert's Rules of order*, à moins d'indication contraire ci-après.

- (1) Toutes les obligations du Règlement administratif s'appliquant aux réunions du conseil doivent être remplies. En cas de contradiction ou d'incohérence entre les modalités et dispositions de ces règles de procédure et le Règlement administratif, le Règlement administratif aura préséance.
- (2) Les réunions du conseil doivent s'ouvrir à l'heure indiquée dans la convocation et dès que le quorum a été vérifié.
- (3) Toutes les réunions sont enregistrées, à l'exception des parties d'une réunion qui peuvent se tenir à huis clos, afin d'assurer l'exactitude des procès-verbaux. Les enregistrements sont détruits après l'approbation des procès-verbaux, car ces derniers constituent les comptes rendus officiels des réunions.
- (4) L'ordre et le décorum doivent être maintenus pendant la réunion. Les administrateurs et conseillers du Groupe des chefs de direction (désignés collectivement les « membres du conseil ») doivent être traités avec dignité, respect, courtoisie et équité durant les discussions et les débats, et à tous autres égards.
- (5) Durant les discussions et les débats, les membres du conseil doivent s'assurer que leurs commentaires sont pertinents à la question à l'étude.
- (6) Les réunions du conseil doivent se dérouler au niveau de formalité jugé approprié par le président de réunion. La discussion au sujet d'une question ne peut pas commencer avant qu'une motion ne soit proposée et appuyée.
- (7) L'ordre du jour des réunions du conseil d'Ingénieurs Canada est élaboré par le personnel et approuvé par le président sortant, le président et le président élu. Un ordre du jour provisoire est transmis aux membres du conseil au moins deux mois avant la réunion. Les ajouts de points à l'ordre du jour sont sollicités à ce moment-là.

- (8) Les cahiers de travail sont distribués deux semaines avant la réunion, permettant ainsi aux membres du conseil d'examiner les documents et de se préparer pour la réunion. Dans certains cas, les cahiers de travail peuvent être distribués une semaine avant la réunion.
- (9) Tous les points de l'ordre du jour devraient s'accompagner d'une note de breffage. Cette note contient généralement un résumé du point abordé, un projet de résolution et des solutions de rechange. Les conséquences budgétaires sont aussi abordées, dans la plupart des cas.
- (10) De temps à autre, des événements survenant entre la distribution de l'ordre du jour et la date de la réunion peuvent nécessiter des ajouts à l'ordre du jour. L'ajout d'un point à l'ordre du jour exige le consentement unanime.
- (11) Les propositions visant à ce que le conseil passe obligatoirement à l'action ou prenne une décision dans un dossier particulier doivent (à moins d'être acceptées par consentement unanime) être soumises au moyen d'une motion d'un administrateur. Si elle est appuyée, la motion peut être débattue, puis mise aux voix.
- a) Le président de réunion ne peut pas, dans la même mesure qu'un autre administrateur, proposer ou appuyer des motions ou participer aux débats.
 - b) Le président de réunion peut voter sur toute question appelant une décision.
 - c) Un administrateur peut présenter une motion visant à modifier une motion, mais les modifications de troisième niveau sont irrecevables.
 - d) Une motion visant à renvoyer une question à un comité, à la reporter ou à la soumettre à la discussion peut être faite en lien avec une motion en suspens; si elle est adoptée, cette deuxième motion écarte la première (la proposition initiale).
- (12) À moins qu'il n'en soit convenu autrement, les membres du conseil peuvent se prononcer sur une motion en suspens autant de fois et aussi longtemps que le président de réunion l'autorise, dans des limites raisonnables.
- (13) Une motion doit être mise aux voix quand les discussions sont terminées, mais tout administrateur peut, durant les débats, en appeler à un vote immédiat (clôre le débat); si la motion est adoptée, les discussions prennent fin, et la motion est alors mise aux voix.
- (14) Toutes les motions soumises au conseil sont tranchées par un vote majoritaire, à l'exception des questions prévues dans le Règlement administratif qui nécessitent un niveau d'approbation supérieur, ou de celles qui sont décrites dans les articles 10 et 11 de cette politique.
- (15) Un administrateur peut demander que son vote soit consigné dans le procès-verbal.
- (16) Tout administrateur peut proposer une motion en vue de lever une séance du conseil, ou le président de réunion peut déclarer la séance levée à la conclusion de toutes les affaires courantes.
- (17) S'il élabore de nouvelles règles de procédure, le conseil doit utiliser la plus récente édition des *Robert's Rules of Order* en tant que guide de référence.



7 Politiques du conseil

7.10 Politique et procédure de dénonciation

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 janvier 2020

- (1) Ingénieurs Canada s'est engagé à respecter les normes juridiques, éthiques et morales les plus élevées ainsi qu'un code de conduite personnelle et professionnelle rigoureux. Dans le cadre de cet engagement et de l'engagement d'Ingénieurs Canada à maintenir des communications ouvertes, cette politique vise à donner aux administrateurs, au personnel et aux bénévoles d'Ingénieurs Canada un moyen d'exprimer des préoccupations, tout en leur donnant l'assurance qu'ils seront protégés contre des représailles ou de la victimisation pour avoir fait une dénonciation de bonne foi.
- (2) Cette politique s'applique aux préoccupations concernant des activités contraires à l'éthique, dangereuses ou illégales (« événements à dénoncer ») qui pourraient avoir des conséquences graves et préjudiciables pour Ingénieurs Canada. Les événements à dénoncer comprennent, notamment :
- Une fraude ou une fausse déclaration en matière de comptabilité, de vérification ou d'information financière;
 - Les infractions aux lois fédérales ou provinciales qui pourraient entraîner des amendes ou des dommages civils payables par Ingénieurs Canada ou qui pourraient nuire de façon importante à la réputation ou à l'image publique d'Ingénieurs Canada;
 - Toute conduite contraire à la politique du conseil 4.3, au Code de conduite;
 - Tout danger pour la santé, la sécurité ou le bien-être des employés, des bénévoles et/ou du public.
- (3) ~~Tout membre du personnel, bénévole ou administrateur d'Ingénieurs Canada qui sait ou soupçonne qu'un événement à dénoncer de dénonciation s'est produit (le « plaignant ») est au fait d'une infraction ou d'une violation, ou en soupçonne l'existence, et a de vives préoccupations concernant des pratiques comptables, des contrôles internes, des déclarations financières, ou une conduite illégale ou contraire à l'éthique doit en faire rapport dès que possible.~~
- (4) ~~Les rapports concernant des événements à dénoncer de dénonciation a plainte devraient être communiqués à l'une des personnes suivantes :~~
- a) au chef de la direction, si la plainte concerne un membre du personnel ou un bénévole; au président du Comité des finances d'audit et de gestion des risques (FAGR), si la plainte concerne les pratiques comptables, les contrôles internes ou les pratiques d'audit de l'organisme
 - b) au président du conseil, si la plainte concerne un membre du conseil ou le chef de la direction
 - c) au président élu, si la plainte concerne le président du conseil.
- (5) ~~Le rapporta plainte doit être soumise à l'aide du formulaire Rapport de dénonciation Déclaration d'irrégularités~~ présenté à l'annexe A.

Commented [ES1]: Comme ces fonctions relèvent du chef de la direction, je ne vois pas pourquoi le dénonciateur s'adresserait directement au Comité FAGR.

Commented [ES2R1]: Le Comité sur la gouvernance a choisi de supprimer (b) car le passage ne correspond pas à la structure hiérarchique. Le personnel devrait s'adresser au chef de la direction (notamment pour signaler des pratiques comptables, des contrôles internes ou des irrégularités d'audits), sauf si la plainte vise le chef de la direction, auquel cas elle devrait être signalée au président du conseil.



~~(5)~~(6) Un plaignant peut demeurer anonyme s'il le désire. Par contre, afin de faciliter l'enquête d'une plainte, le plaignant ~~devrait~~~~pourrait~~ envisager de s'identifier. Le ~~rapport~~~~a-plainte~~ sera traité dans la plus grande confidentialité et la divulgation de renseignements se limitera à ceux qui sont requis pour mener une enquête exhaustive et impartiale.

~~(6)~~(7) Un plaignant peut s'identifier, mais demander que son identité ne soit pas divulguée à la personne qui aurait commis l'~~événement à dénoncer~~~~infraction~~.

~~(7)~~(8) ~~Tous~~tes les ~~rapports~~~~plaintes~~ seront traitées promptement, feront l'objet d'un examen ou d'une enquête selon le cas, de manière juste et équitable, garantissant ainsi qu'un processus respectueux est suivi pour toutes les parties concernées.

~~(8)~~(9) Le ~~nombre de~~~~ampleur des~~ communications entre le plaignant et ~~la personne~~~~l'entité~~ responsable de l'enquête dépendra de la nature de l'allégation et de la clarté des renseignements fournis. Lorsqu'il ~~fait un rapport~~~~dépose une plainte~~ en vertu de la présente politique, le plaignant devra fournir des renseignements clés, tels que les personnes concernées, les dates pertinentes, le type et la description de l'événement ~~à dénoncer~~~~de dénonciation~~, en utilisant le formulaire ~~Rapport de dénonciation~~~~Déclaration d'irrégularités~~ fourni à l'annexe A de la présente politique. Le plaignant peut être appelé à fournir des renseignements supplémentaires. Le plaignant n'est pas tenu de prouver la véracité d'une allégation, mais doit fournir des détails adéquats pour démontrer que ses préoccupations reposent sur des motifs suffisants.

~~(9)~~(10) Dans tous les cas, la personne qui aurait commis l'~~événement à dénoncer~~~~infraction alléguée~~ sera informée du dépôt ~~du rapport de la plainte~~ et aura l'occasion de répondre aux allégations.

(11) Dès la réception d'un ~~rapport~~~~a-plainte~~ en vertu de la présente politique, ~~la personne~~~~l'autorité~~ à qui ~~le~~~~rapport~~~~plainte~~ a été soumise conformément à l'article ~~43~~ détermine la réponse ou les mesures qui s'imposent. Parmi les mesures possibles, citons :

- a) ~~(i)~~ ne prendre aucune mesure;
- b) ~~(ii)~~ mener d'autres enquêtes (auprès du plaignant ou d'autres personnes afin de recueillir des renseignements supplémentaires);
- c) ~~(iii)~~ mener une enquête officielle;
- d) ~~(iv)~~ renvoyer l'affaire à l'organisme d'application de la loi compétent.

~~(11)~~(12) Pour déterminer les mesures à prendre, ~~la personne~~~~l'autorité~~ à qui le rapport a été soumis devra recueillir des éléments de preuve et vérifier les renseignements fournis, déterminer les responsabilités ~~(dans la mesure du possible)~~, ~~obtenir et~~ examiner les lois, règles et politiques générales applicables, et prendre toute autre mesure raisonnablement nécessaire pour parvenir à une conclusion sur la question.

~~(12)~~(13) Si une enquête officielle est entreprise, ~~la personne~~~~Une plainte peut faire l'objet d'une enquête menée par l'entité~~ à qui ~~le rapport de dénonciation~~~~déclaration~~ a été soumise ~~devra déterminer s'il~~



~~est nécessaire, ou l'enquête peut être confiée à un autre enquêteur approprié. Il est possible de solliciter l'assistance d'une ressource employé ou plus et de recourir à des conseillers juridiques, comptables ou autres conseillers de l'extérieur, selon les besoins, pour mener l'enquête. L'assistance Une affaire ne doit peut cependant en aucun cas être soumise à d'un employé ou de la personne quelqu'un qui fait l'objet du rapport ne doit en aucun cas être sollicitée. de la préoccupation ou de la plainte ou qui est autrement inapproprié pour participer à l'enquête.~~

~~(13)~~(14) Des mesures correctives appropriées seront prises si elles sont justifiées par les conclusions de l'enquête, conformément à l'article 4.3.1 de la Politique du conseil 4.3-1, Code de conduite en matière de politiques du conseil.

~~(14)~~(15) Sous réserve de contraintes juridiques ou relatives à des conditions de confidentialité, le plaignant devrait être informé des résultats de toute enquête.

~~(15)~~(16) Aucun administrateur, employé ou bénévole qui soumet dépose un rapporte plainte de bonne foi en vertu de la présente politique ne subira de harcèlement, de représailles ou de conséquences négatives.

~~(16)~~(17) Quiconque soumet un rapport en vertu de cette politique soulève une préoccupation doit le faire de bonne foi et avoir des motifs raisonnables de croire que les renseignements divulgués révèlent un problème sérieux. Toute allégation qui se révèle non fondée et que l'on détermine être fausse ou avoir été faite par malveillance sera considérée comme une conduite contraire à l'éthique, et pourrait être traitée conformément à l'article 4.3.1 de la politique du conseil 4.3, Code de conduite.

~~(17)~~ Une dénonciation/clarification plainte frivole et vexatoire est une dénonciation/clarification plainte à propos de laquelle la personne qui la fait dépose sait ou devrait raisonnablement savoir qu'il n'y a pas lieu de la faire déposer, ou encore une dénonciation/clarification plainte qui est faite déposée dans le but d'entraîner des conséquences préjudiciables pour la personne visée. Le dépôt d'un rapport de dénonciation/clarification plainte frivole ou vexatoire constitue une violation de la présente politique et toute personne qui le fait sera considérée comme ayant eu une conduite contraire à l'éthique, et pourrait être traitée conformément à l'article 4.3.2 de la politique du conseil 4.3, Code de conduite.

~~(18)~~ Le président du Comité FAGR doit aviser le président du conseil de toute plainte reçue.

~~(19)~~ Le Deux fois par an, le chef de la direction doit aviser le conseil de tout rapport de dénonciation visant des membres du personnel et lui fournir les résultats sommaires de toute enquête. présenter au Comité FAGR les plaintes reçues et les résultats sommaires de toute enquête, ce rapport devant faire partie des sujets permanents de l'ordre du jour des réunions du Comité FAGR.

Commented [ES3]: Changement apporté à l'obligation de rapport du chef de la direction, car celui-ci relève du conseil et non du Comité FAGR. En outre, le fait d'aviser le seul Comité FAGR laisse supposer que les événements à dénoncer se limitent aux pratiques ou aux contrôles financiers, alors que la présente politique s'applique également à d'autres événements.



Annexe A – Rapport de dénonciation Déclaration d'irrégularité

<p>Nom du plaignant (facultatif) :</p> <p>Mon nom <input type="checkbox"/> peut <input type="checkbox"/> ne doit pas être divulgué à la personne visée par ce <u>rapport</u> te <u>déclaration</u>.</p>
<p>Personne soupçonnée de l'agissement en cause :</p>
<p>Nature des allégations. Veuillez inclure une description de l'agissement, indiquer quand et où il s'est produit, et quand et comment vous en avez pris connaissance :</p>
<p>Est-ce qu'une autre personne a été témoin ou est au courant de l'agissement en cause? Le cas échéant, veuillez l'identifier et décrire son rôle.</p>
<p>Décrivez les mesures que vous avez prises avant de déposer ce <u>rapport</u> te <u>plainte</u>.</p>

Je dépose ce rapport ~~te~~ plainte parce que je crois qu'un événement à dénoncer a eu lieu ou est susceptible d'avoir lieu, e _____ a eu des agissements susceptibles d'avoir des conséquences graves pour Ingénieurs Canada, et que son comportement pourrait avoir une incidence sur les pratiques comptables, les contrôles internes ou les déclarations financières, ou être une conduite illégale ou contraire à l'éthique.

Je certifie par la présente que l'information fournie ci-dessus est, à ma connaissance, véridique, exacte et complète. J'ai pris connaissance de la politique du conseil 7.10, De dénonciation et je comprends que faire des allégations fausses ou frivoles est contraire à cette politique et peut m'exposer à des ~~faire l'objet de~~ sanctions disciplinaires.

Je reconnais en outre qu'une enquête sera déclenchée une fois que ce rapport ~~te~~ plainte sera déposée.

Signature du plaignant ou de la plaignante (facultatif)

Date

7 Politiques du conseil

7.10 Dénonciation

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 janvier 2020

- (1) Ingénieurs Canada s'est engagé à respecter les normes juridiques, éthiques et morales les plus élevées ainsi qu'un code de conduite personnelle et professionnelle rigoureux. Dans le cadre de cet engagement et de l'engagement d'Ingénieurs Canada à maintenir des communications ouvertes, cette politique vise à donner aux administrateurs, au personnel et aux bénévoles d'Ingénieurs Canada un moyen d'exprimer des préoccupations, tout en leur donnant l'assurance qu'ils seront protégés contre des représailles ou de la victimisation pour avoir fait une dénonciation de bonne foi.
- (2) Cette politique s'applique aux préoccupations concernant des activités contraires à l'éthique, dangereuses ou illégales (« événements à dénoncer ») qui pourraient avoir des conséquences graves et préjudiciables pour Ingénieurs Canada. Les événements à dénoncer comprennent, notamment :
 - Une fraude ou une fausse déclaration en matière de comptabilité, de vérification ou d'information financière;
 - Les infractions aux lois fédérales ou provinciales qui pourraient entraîner des amendes ou des dommages civils payables par Ingénieurs Canada ou qui pourraient nuire de façon importante à la réputation ou à l'image publique d'Ingénieurs Canada;
 - Toute conduite contraire à la politique du conseil 4.3, *Code de conduite*;
 - Tout danger pour la santé, la sécurité ou le bien-être des employés, des bénévoles et/ou du public.
- (3) Tout membre du personnel, bénévole ou administrateur d'Ingénieurs Canada qui sait ou soupçonne qu'un événement à dénoncer s'est produit (le « plaignant ») doit en faire rapport dès que possible.
- (4) Les rapports concernant des événements à dénoncer devraient être communiqués à l'une des personnes suivantes :
 - a) au chef de la direction, si la plainte concerne un membre du personnel ou un bénévole;
 - b) au président du conseil, si la plainte concerne un membre du conseil ou le chef de la direction
 - c) au président élu, si la plainte concerne le président du conseil.
- (5) Le rapport doit être soumis à l'aide du formulaire *Rapport de dénonciation* présenté à l'annexe A.
- (6) Un plaignant peut demeurer anonyme s'il le désire. Par contre, afin de faciliter l'enquête d'une plainte, le plaignant devrait envisager de s'identifier. Le rapport sera traité dans la plus grande confidentialité et la divulgation de renseignements se limitera à ceux qui sont requis pour mener une enquête exhaustive et impartiale.

- (7) Un plaignant peut s'identifier, mais demander que son identité ne soit pas divulguée à la personne qui aurait commis l'événement à dénoncer.
- (8) Tous les rapports seront traités promptement, feront l'objet d'un examen ou d'une enquête selon le cas, de manière juste et équitable, garantissant ainsi qu'un processus respectueux est suivi pour toutes les parties concernées.
- (9) Le nombre de communications entre le plaignant et la personne responsable de l'enquête dépendra de la nature de l'allégation et de la clarté des renseignements fournis. Lorsqu'il fait un rapport en vertu de la présente politique, le plaignant devra fournir des renseignements clés, tels que les personnes concernées, les dates pertinentes, le type et la description de l'événement à dénoncer, en utilisant le formulaire *Rapport de dénonciation* fourni à l'annexe A de la présente politique. Le plaignant peut être appelé à fournir des renseignements supplémentaires. Le plaignant n'est pas tenu de prouver la véracité d'une allégation, mais doit fournir des détails adéquats pour démontrer que ses préoccupations reposent sur des motifs suffisants.
- (10) Dans tous les cas, la personne qui aurait commis l'événement à dénoncer sera informée du dépôt du rapport et aura l'occasion de répondre aux allégations.
- (11) Dès la réception d'un rapport en vertu de la présente politique, la personne à qui le rapport a été soumis conformément à l'article 4 détermine la réponse ou les mesures qui s'imposent. Parmi les mesures possibles, citons :
 - a) ne prendre aucune mesure;
 - b) mener d'autres enquêtes (auprès du plaignant ou d'autres personnes afin de recueillir des renseignements supplémentaires);
 - c) mener une enquête officielle;
 - d) renvoyer l'affaire à l'organisme d'application de la loi compétent.
- (12) Pour déterminer les mesures à prendre, la personne à qui le rapport a été soumis devra recueillir des éléments de preuve et vérifier les renseignements fournis, déterminer les responsabilités (dans la mesure du possible), examiner les lois, règles et politiques générales applicables, et prendre toute autre mesure raisonnablement nécessaire pour parvenir à une conclusion sur la question.
- (13) Si une enquête officielle est entreprise, la personne à qui le rapport de dénonciation a été soumis devra déterminer s'il est nécessaire de solliciter l'assistance d'une ressource ou plus et de recourir à des conseillers juridiques, comptables ou autres conseillers de l'extérieur, selon les besoins, pour mener l'enquête. L'assistance d'un employé ou de la personne qui fait l'objet du rapport ne doit en aucun cas être sollicitée.
- (14) Des mesures correctives appropriées seront prises si elles sont justifiées par les conclusions de l'enquête, conformément à l'article 4.3.1 de la Politique du conseil 4.3, *Code de conduite*.

- (15) Sous réserve de contraintes juridiques ou relatives à des conditions de confidentialité, le plaignant devrait être informé des résultats de toute enquête.
- (16) Aucun administrateur, employé ou bénévole qui soumet un rapport de bonne foi en vertu de la présente politique ne subira de harcèlement, de représailles ou de conséquences négatives.
- (17) Quiconque soumet un rapport en vertu de cette politique doit le faire de bonne foi et avoir des motifs raisonnables de croire que les renseignements divulgués révèlent un problème sérieux. Toute allégation qui se révèle non fondée et que l'on détermine être fausse ou avoir été faite par malveillance sera considérée comme une conduite contraire à l'éthique, et pourrait être traitée conformément à l'article 4.3.1 de la politique du conseil 4.3, *Code de conduite*.
- (18) Une dénonciation frivole et vexatoire est une dénonciation à propos de laquelle la personne qui la fait sait ou devrait raisonnablement savoir qu'il n'y a pas lieu de la faire, ou encore une dénonciation qui est faite dans le but d'entraîner des conséquences préjudiciables pour la personne visée. Le dépôt d'un rapport de dénonciation frivole ou vexatoire constitue une violation de la présente politique et toute personne qui le fait sera considérée comme ayant eu une conduite contraire à l'éthique, et pourrait être traitée conformément à l'article 4.3.2 de la politique du conseil 4.3, *Code de conduite*.
- (19) Le chef de la direction doit aviser le conseil de tout rapport de dénonciation visant des membres du personnel et lui fournir les résultats sommaires de toute enquête.

Annexe A – Rapport de dénonciation

Nom du plaignant (facultatif) :

Mon nom peut ne doit pas être divulgué à la personne visée par ce rapport.

Personne soupçonnée de l'agissement en cause :

Nature des allégations. Veuillez inclure une description de l'agissement, indiquer quand et où il s'est produit, et quand et comment vous en avez pris connaissance :

Est-ce qu'une autre personne a été témoin ou est au courant de l'agissement en cause? Le cas échéant, veuillez l'identifier et décrire son rôle.

Décrivez les mesures que vous avez prises avant de déposer ce rapport.

Je dépose ce rapport parce que je crois qu'un événement à dénoncer a eu lieu ou est susceptible d'avoir lieu.

Je certifie par la présente que l'information fournie ci-dessus est, à ma connaissance, véridique, exacte et complète. J'ai pris connaissance de la politique du conseil 7.10, *Dénonciation* et je comprends que faire des allégations fausses ou frivoles est contraire à cette politique et peut m'exposer à des sanctions.

Je reconnais en outre qu'une enquête sera déclenchée une fois que ce rapport sera déposé.

Signature du plaignant ou de la plaignante (facultatif)

Date

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

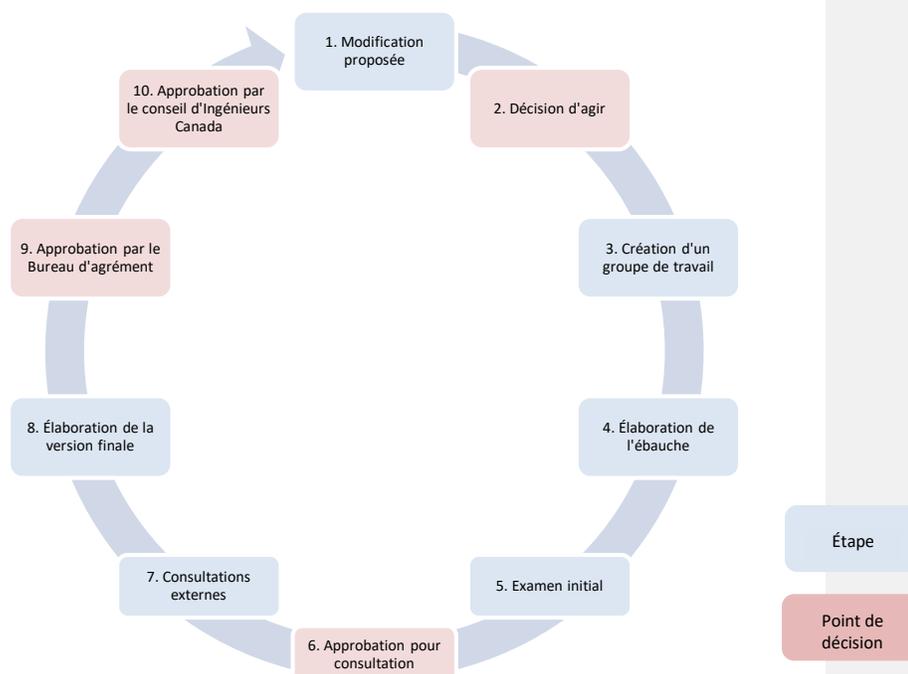
Périodicité de révision : bisannuelle

Date de la dernière modification : 24 mai 2019 (motion 5756) Date de la dernière révision : 28 février 2020

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.1 Rapport sur les normes et les procédures d'agrément

- (1) Le *Rapport sur les normes et les procédures d'agrément* comprend des informations à l'intention des établissements d'enseignement supérieur désirant obtenir ou conserver l'agrément de leurs programmes. Il renferme les normes d'agrément (que les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter), ainsi que les procédures pour les visites et les décisions d'agrément.
- (2) Les normes et procédures d'agrément sont élaborées par le Bureau d'agrément, avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada. De multiples parties prenantes sont consultées durant le processus d'élaboration :





Processus d'élaboration des normes du Bureau d'agrément – Description des étapes

Étape	Description
1. Modification proposée	Des modifications peuvent être proposées par les membres du Bureau d'agrément, les établissements d'enseignement supérieur (EES), les organismes de réglementation ou d'autres parties. Ces modifications sont soumises à l'examen du Bureau d'agrément lors d'une réunion.
2. Décision d'agir	Si le Bureau d'agrément convient qu'une modification potentielle devrait être envisagée, la modification en question est d'abord étudiée par le Comité des politiques et des procédures (CPP).
3. Création d'un groupe de travail	Si nécessaire, le CPP peut créer un groupe de travail <u>ou un groupe de travail spécial</u> chargé d'étudier la question et de faire des recommandations.
4. Élaboration de l'ébauche	La modification proposée est débattue, et l'ébauche de document est élaborée par le personnel, le groupe de travail, le CPP ou un sous-ensemble de ces intervenants.
5. Examen initial	Une première version de la modification proposée est présentée à une réunion du CPP pour examen et approbation de la soumettre au Bureau d'agrément. Certains changements <u>peuvent être</u> approuvés lors de cette réunion, tandis que des modifications plus importantes peuvent nécessiter des révisions supplémentaires.
6. Approbation pour la consultation	La modification proposée est soumise au Bureau d'agrément pour examen et approbation <u>en vue de consulter un groupe de travail</u> certains des parties prenantes particulières (notamment : les organismes de réglementation, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), le Comité de liaison des doyens de DDIC, les EES, la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou d'autres, selon la nature de la modification).
7. Consultations externes	On sollicite une rétroaction sur la modification proposée auprès <u>de certaines parties prenantes particulières</u> des organismes de réglementation et du Comité de liaison des doyens (CLD) de Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC). Dans bien des cas, la rétroaction du CLD est officialisée après une réunion de DDIC, ce qui signifie que les membres de DDIC discuteront des avis informels du CLD et qu'une position officielle pourrait être fournie par DDIC par l'intermédiaire de son président. D'autres consultations peuvent être menées auprès du personnel des EES, de la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou d'autres parties prenantes.
8. Élaboration de la version finale	Les résultats de la consultation sont examinés <u>par le groupe de travail / groupe de travail spécial qui a initialement étudié la question</u> , et des modifications supplémentaires <u>peuvent être</u> envisagées. La version finale de la modification est recommandée à l'approbation du Bureau d'agrément.
9. Approbation par le Bureau d'agrément	La raison de la modification proposée et un résumé de la rétroaction reçue durant les consultations sont présentés au Bureau d'agrément pour examen et approbation. Le Bureau d'agrément approuve la modification proposée et recommande au conseil d'Ingénieurs Canada de l'approuver.
10. Approbation par le conseil d'Ingénieurs Canada	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine la modification et approuve son inclusion dans la prochaine édition du <i>Rapport sur les normes et les procédures d'agrément</i> .

Commented [MC1]: En français, la distinction entre Working Group et Task Force n'a pas été faite jusqu'à présent, les deux étant traduits par Groupe de travail.

Commented [ES2]: Commentaire du secrétariat du BCAPG

: Changement apporté pour assurer la cohérence avec nos appellations. Nous n'avons pas de définitions de ce qui nécessite un groupe de travail (working group) ou un groupe de travail spécial (task force). L'an dernier, notre approche était que les questions urgentes et pointues nécessitaient un groupe de travail spécial (visites virtuelles) et que les questions plus larges et moins urgentes nécessitaient un groupe de travail (soit toutes les autres questions).

Commented [ES3]: Commentaire du secrétariat du BCAPG

: Le Bureau d'agrément détermine quelles parties prenantes sont consultées. Normalement, cela accompagne les recommandations/le rapport, mais cela fait partie de ce que le BA accepte et approuve.

Commented [ES5]: Commentaire du secrétariat du BCAPG

: Envisager de supprimer cette phrase. Nous ne pouvons pas confirmer cela et il semble inhabituel de conserver de l'information opérationnelle/procédurale (non confirmée) concernant une autre entité dans l'une de nos politiques.

- (3) **Toutes les normes nouvelles ou modifiées doivent être approuvées par le conseil.** Par conséquent, les normes d'agrément sont des produits approuvés par le conseil, dont le conseil est responsable.
- (4) Le Rapport sur les normes et les procédures d'agrément le plus récent est accessible dans le site Web d'Ingénieurs Canada à : <https://engineerscanada.ca/fr/agrement/ressources-en-matiere-dagrement>

9 Documents et produits approuvés par le conseil

Date d'adoption : 26 septembre 2018 (motion 5716)

Périodicité de révision : bisannuelle

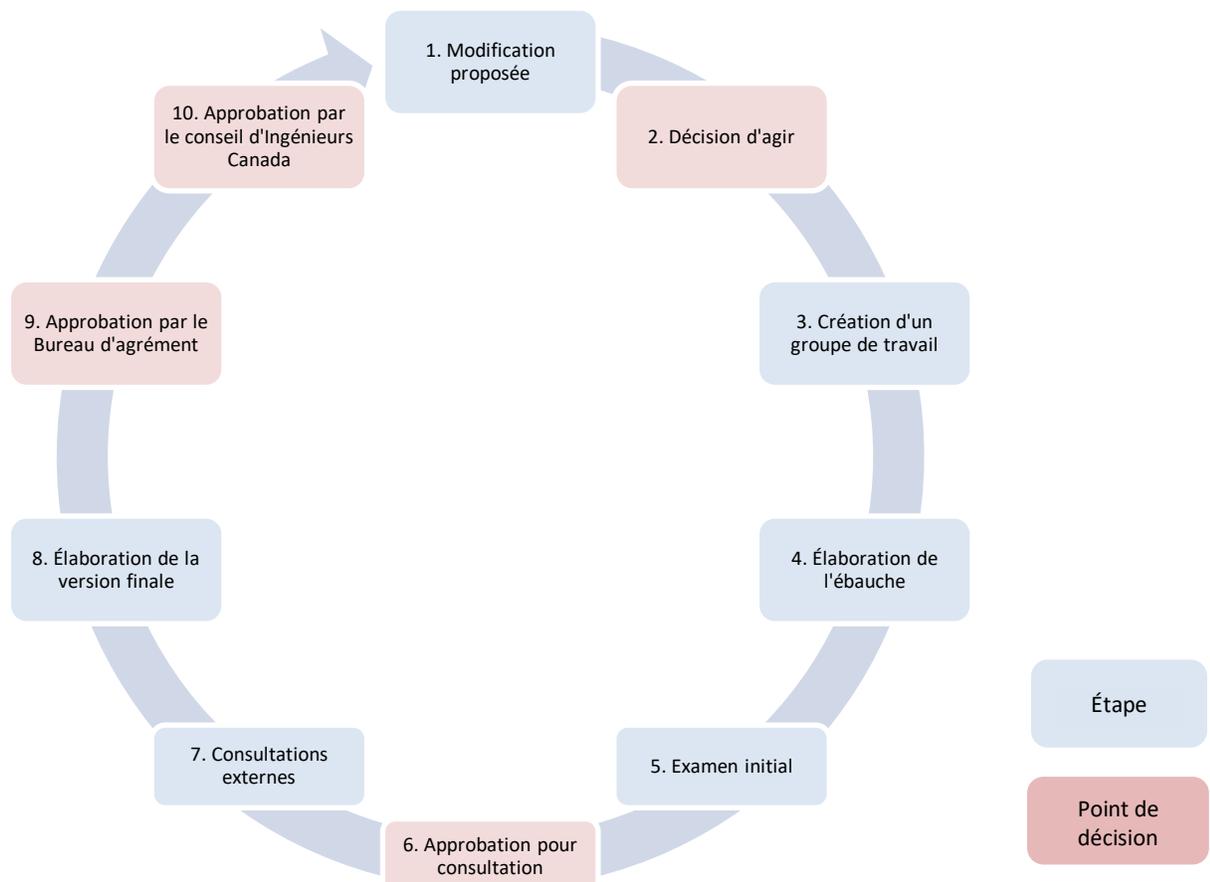
Date de la dernière modification : 24 mai 2019 (motion 5756)

Date de la dernière révision : 28 février 2020

Le conseil a la responsabilité d'approuver certains produits d'Ingénieurs Canada qui sont mis à la disposition du public et des gouvernements. Ces produits reflètent les positions et politiques de la profession d'ingénieur.

9.1 Rapport sur les normes et les procédures d'agrément

- (1) Le *Rapport sur les normes et les procédures d'agrément* comprend des informations à l'intention des établissements d'enseignement supérieur désirant obtenir ou conserver l'agrément de leurs programmes. Il renferme les normes d'agrément (que les établissements d'enseignement supérieur doivent respecter), ainsi que les procédures pour les visites et les décisions d'agrément.
- (2) Les normes et procédures d'agrément sont élaborées par le Bureau d'agrément, avec le soutien du personnel d'Ingénieurs Canada. De multiples parties prenantes sont consultées durant le processus d'élaboration :



Processus d'élaboration des normes du Bureau d'agrément – Description des étapes

Étape	Description
1. Modification proposée	Des modifications peuvent être proposées par les membres du Bureau d'agrément, les établissements d'enseignement supérieur (EES), les organismes de réglementation ou d'autres parties. Ces modifications sont soumises à l'examen du Bureau d'agrément lors d'une réunion.
2. Décision d'agir	Si le Bureau d'agrément convient qu'une modification potentielle devrait être envisagée, la modification en question est d'abord étudiée par le Comité des politiques et des procédures (CPP).
3. Création d'un groupe de travail	Si nécessaire, le CPP peut créer un groupe de travail ou un groupe de travail spécial chargé d'étudier la question et de faire des recommandations.
4. Élaboration de l'ébauche	La modification proposée est débattue, et l'ébauche de document est élaborée par le personnel, le groupe de travail, le CPP ou un sous-ensemble de ces intervenants.
5. Examen initial	Une première version de la modification proposée est présentée à une réunion du CPP pour examen et approbation de la soumettre au Bureau d'agrément. Certains changements peuvent être approuvés lors de cette réunion, tandis que des modifications plus importantes peuvent nécessiter des révisions supplémentaires.
6. Approbation pour la consultation	La modification proposée est soumise au Bureau d'agrément pour examen et approbation en vue de consulter certaines parties prenantes (notamment : les organismes de réglementation, Doyennes et doyens d'ingénierie Canada (DDIC), le Comité de liaison des doyens de DDIC, les EES, la Fédération canadienne étudiante de génie (FCEG) ou d'autres, selon la nature de la modification).
7. Consultations externes	On sollicite une rétroaction sur la modification proposée auprès de certaines parties prenantes.
8. Élaboration de la version finale	Les résultats de la consultation sont examinés par le groupe de travail / groupe de travail spécial qui a initialement étudié la question, et des modifications supplémentaires peuvent être envisagées. La version finale de la modification est recommandée à l'approbation du Bureau d'agrément.
9. Approbation par le Bureau d'agrément	La raison de la modification proposée et un résumé de la rétroaction reçue durant les consultations sont présentés au Bureau d'agrément pour examen et approbation. Le Bureau d'agrément approuve la modification proposée et recommande au conseil d'Ingénieurs Canada de l'approuver.
10. Approbation par le conseil d'Ingénieurs Canada	Le conseil d'Ingénieurs Canada examine la modification et approuve son inclusion dans la prochaine édition du <i>Rapport sur les normes et les procédures d'agrément</i> .

(3) **Toutes les normes nouvelles ou modifiées doivent être approuvées par le conseil.** Par conséquent, les normes d'agrément sont des produits approuvés par le conseil, dont le conseil est responsable.

(4) Le Rapport sur les normes et les procédures d'agrément le plus récent est accessible dans le site Web d'Ingénieurs Canada à : <https://engineerscanada.ca/fr/agrement/ressources-en-matiere-dagrément>



1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel

1.3 Objets d'Ingénieurs Canada

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Date de la dernière modification :

Périodicité de révision :

~~Biennal~~triennale ~~biennale~~

Date de la dernière révision : 8 janvier 2020

Commented [ES1]: Propose de passer à une révision triennale car toute modification de cette politique devrait être précédée par un examen plus substantiel des objets d'IC, ce qui, en tant que « modification de structure » en vertu de la Loi BNL (nécessitant de modifier les articles) devrait être approuvé par les membres lors d'une réunion extraordinaire.

- (1) Les Objets définissent et limitent toutes les activités entreprises par Ingénieurs Canada. Ils font partie intégrante des *Statuts de prorogation* et, à ce titre, constituent l'un des documents les plus importants de la gouvernance organisationnelle. Les plans stratégiques et opérationnels sont rédigés de manière à s'aligner précisément sur les Objets.
- (2) Ingénieurs Canada a pour objets de servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation, de promouvoir et de maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada, et de faire toute chose légale, accessoire ou favorable à l'accomplissement de ces objets, notamment de servir les organismes de réglementation et de renforcer la profession d'ingénieur en s'acquittant de ce qui suit :
 1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
 2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation.
 3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
 4. Offrir des programmes nationaux.
 5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
 6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.
 7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
 8. Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
 9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne;
 10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.
- (3) Les objets peuvent aussi être consultés sur le site Web, sous le titre *Objet d'Ingénieurs Canada*.
<https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques-documents-et-ressources>

1 Introduction et contexte

La section Introduction et contexte présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel

1.3 Objets d'Ingénieurs Canada

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 8 janvier 2020

- (1) Les Objets définissent et limitent toutes les activités entreprises par Ingénieurs Canada. Ils font partie intégrante des *Statuts de prorogation* et, à ce titre, constituent l'un des documents les plus importants de la gouvernance organisationnelle. Les plans stratégiques et opérationnels sont rédigés de manière à s'aligner précisément sur les Objets.
- (2) Ingénieurs Canada a pour objets de servir les intérêts collectifs des organismes de réglementation, de promouvoir et de maintenir les intérêts, l'honneur et l'intégrité de la profession d'ingénieur au Canada, et de faire toute chose légale, accessoire ou favorable à l'accomplissement de ces objets, notamment de servir les organismes de réglementation et de renforcer la profession d'ingénieur en s'acquittant de ce qui suit :
 1. Agréer les programmes d'études de premier cycle en génie.
 2. Faciliter et encourager de bonnes relations de travail entre les organismes de réglementation.
 3. Fournir des services et des outils qui permettent l'évaluation des compétences en génie, favorisent l'excellence en matière d'exercice et de réglementation du génie, et facilitent la mobilité des ingénieurs au Canada.
 4. Offrir des programmes nationaux.
 5. Faire valoir les intérêts de la profession auprès du gouvernement fédéral.
 6. S'employer activement à faire un suivi, à mener des recherches et à fournir des conseils en ce qui concerne les changements et les progrès qui ont une incidence sur l'environnement réglementaire et la profession d'ingénieur au Canada.
 7. Gérer les occasions et les risques associés à la mobilité internationale du travail et des praticiens.
 8. Encourager la reconnaissance de la valeur et des contributions de la profession à la société, afin notamment de susciter l'intérêt de la prochaine génération de professionnels.
 9. Promouvoir au sein de la profession une diversité et une inclusivité qui reflètent celles de la société canadienne;
 10. Protéger tous mot(s), marque(s), slogan(s), ou logo(s), ou toute œuvre littéraire ou autres œuvres se rapportant à la profession d'ingénieur ou à ses objets.
- (3) Les objets peuvent aussi être consultés sur le site Web, sous le titre *Objet d'Ingénieurs Canada*.
<https://engineerscanada.ca/fr/a-propos/gouvernance/politiques-documents-et-ressources>



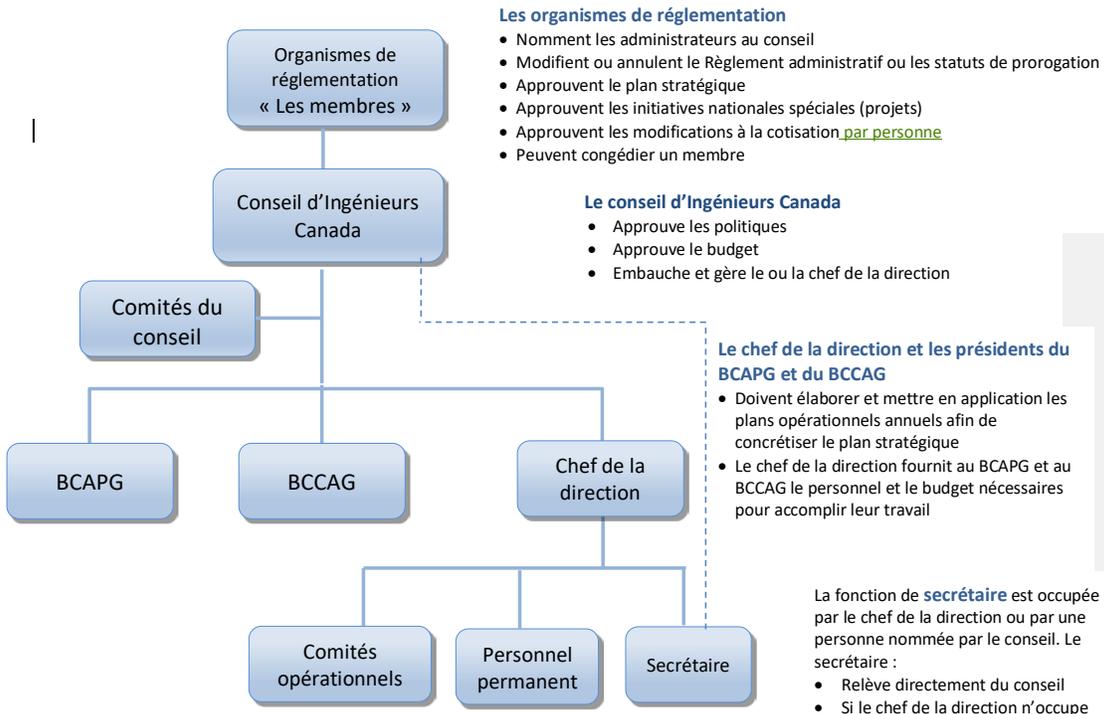
3 Organigramme

Cette section présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693) *Périodicité de révision : ~~Biennal~~triennale**bisannuelle***
Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851) *Date de la dernière révision : 22 mai 2020*

Commented [ES1]: Aucun changement important. Révision triennale recommandée.

- (1) Les organismes de réglementation, désignés par le terme « membres » dans le Règlement administratif, sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada.
- (2) Le conseil administre au nom des organismes de réglementation et supervise le fonctionnement d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément (BCAPG) et du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) doivent rendre des comptes au conseil et relèvent de ce dernier. Le conseil surveille le rendement du chef de la direction et des présidents du BCAPG et du BCCAG et évalue leur compétence sur la foi de rapports soumis régulièrement.



Les organismes de réglementation

- Nomment les administrateurs au conseil
- Modifient ou annulent le Règlement administratif ou les statuts de prorogation
- Approuvent le plan stratégique
- Approuvent les initiatives nationales spéciales (projets)
- Approuvent les modifications à la cotisation par personne
- Peuvent congédier un membre

Le conseil d'Ingénieurs Canada

- Approuve les politiques
- Approuve le budget
- Embauche et gère le ou la chef de la direction

Le chef de la direction et les présidents du BCAPG et du BCCAG

- Doivent élaborer et mettre en application les plans opérationnels annuels afin de concrétiser le plan stratégique
- Le chef de la direction fournit au BCAPG et au BCCAG le personnel et le budget nécessaires pour accomplir leur travail

La fonction de **secrétaire** est occupée par le chef de la direction ou par une personne nommée par le conseil. Le secrétaire :

- Relève directement du conseil
- Si le chef de la direction n'occupe pas la fonction de secrétaire, ce dernier peut aussi relever directement du chef de la direction

3 Organigramme

Cette section présente des informations générales qui aident à mettre en contexte les politiques regroupées dans ce manuel.

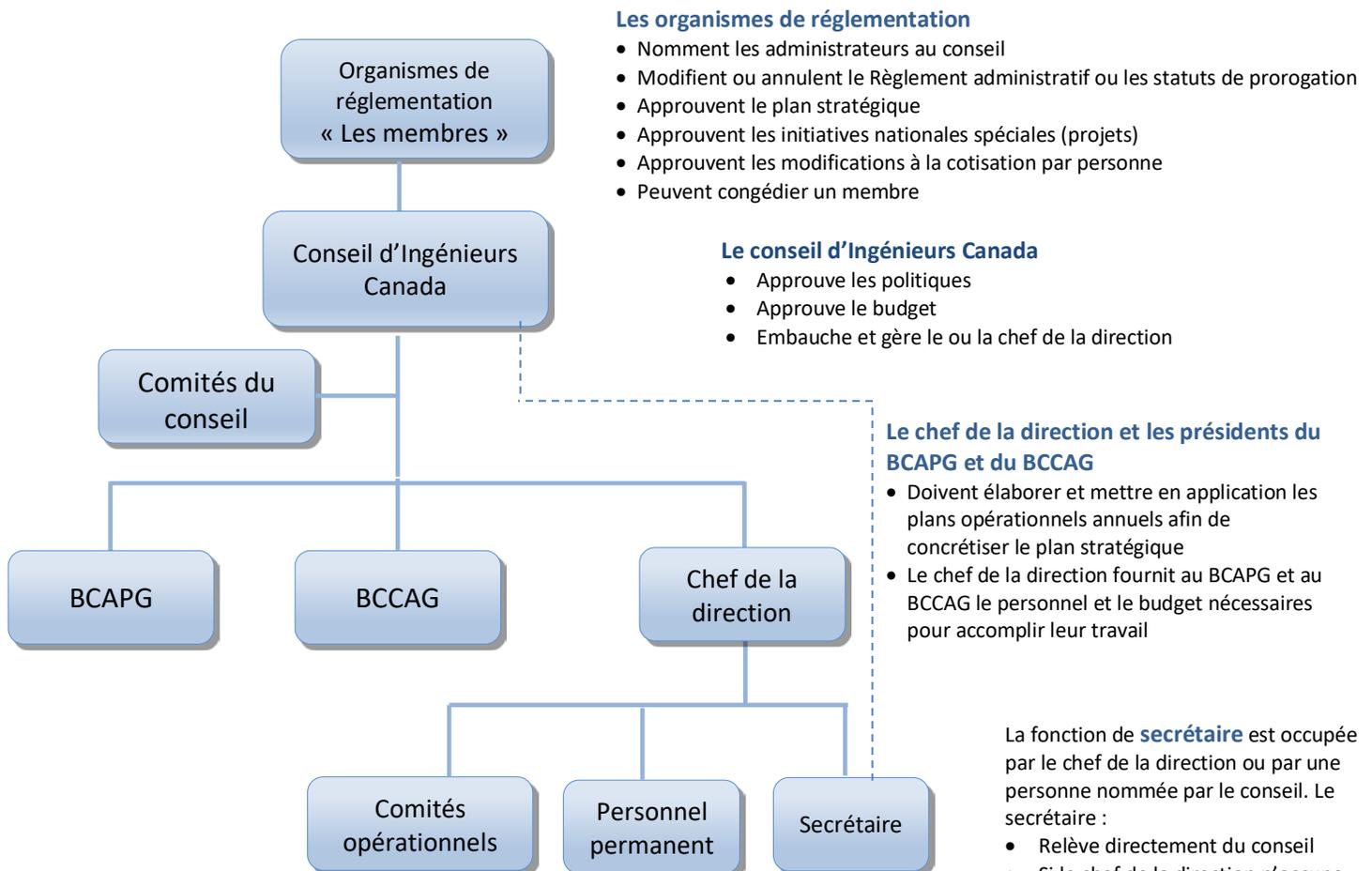
Date d'adoption : 9 avril 2018 (motion 5693)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification : 22 mai 2020 (motion 5851)

Date de la dernière révision : 22 mai 2020

- (1) Les organismes de réglementation, désignés par le terme « membres » dans le Règlement administratif, sont les propriétaires d'Ingénieurs Canada.
- (2) Le conseil administre au nom des organismes de réglementation et supervise le fonctionnement d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le chef de la direction, le secrétaire et les présidents du Bureau d'agrément (BCAPG) et du Bureau des conditions d'admission (BCCAG) doivent rendre des comptes au conseil et relèvent de ce dernier. Le conseil surveille le rendement du chef de la direction et des présidents du BCAPG et du BCCAG et évalue leur compétence sur la foi de rapports soumis régulièrement.



7 Politiques du conseil

7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : [triennalebisannuelle](#)

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 1^{er} avril 2020

- (1) La Fédération canadienne étudiante de génie ([FCEG](#)) est l'organisme national qui représente les étudiants en génie au Canada. Elle organise des conférences et des compétitions annuelles qui constituent, pour les étudiants, des événements de réseautage qui inspirent l'innovation et favorisent le développement du leadership, de qualités professionnelles et éthiques, de l'identité d'ingénieur, de la maîtrise technique et de compétences en communication. La FCEG réalise aussi des recherches sur des enjeux nationaux pertinents pour les étudiants ainsi que pour la profession, et collabore avec les parties prenantes de la communauté pour s'attaquer à ces enjeux.

- (2) Les étudiants en génie ~~étant sont~~ une voix importante pour l'avenir de la profession. :
 - a) Le conseil entretient des liens avec la FCEG afin de comprendre les défis, les attentes et les besoins des étudiants et d'éclairer les décisions concernant les programmes, les projets et les services d'Ingénieurs Canada.
 - b) Un représentant de la FCEG, en règle générale le président, est invité à assister aux réunions de printemps [d'Ingénieurs Canada](#) (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter un rapport au conseil. Tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
 - c) Les étudiants en génie sont des parties prenantes importantes de l'agrément. En plus de solliciter la rétroaction des étudiants lors des visites d'évaluation de programmes, le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et d'inviter un représentant à observer ses réunions et à lui soumettre un rapport. Tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
 - d) Étant donné le rôle de la FCEG en tant que partie prenante et bénéficiaire de nombreux programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et de s'assurer que son point de vue est pris en compte.

7 Politiques du conseil

7.2 Liens du conseil avec la Fédération canadienne étudiante de génie

Date d'adoption : 1^{er} mars 2019 (motion 5736)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 1^{er} avril 2020

- (1) La Fédération canadienne étudiante de génie ([FCEG](#)) est l'organisme national qui représente les étudiants en génie au Canada. Elle organise des conférences et des compétitions annuelles qui constituent, pour les étudiants, des événements de réseautage qui inspirent l'innovation et favorisent le développement du leadership, de qualités professionnelles et éthiques, de l'identité d'ingénieur, de la maîtrise technique et de compétences en communication. La FCEG réalise aussi des recherches sur des enjeux nationaux pertinents pour les étudiants ainsi que pour la profession, et collabore avec les parties prenantes de la communauté pour s'attaquer à ces enjeux.
- (2) Les étudiants en génie étant une voix importante pour l'avenir de la profession :
 - a) Le conseil entretient des liens avec la FCEG afin de comprendre les défis, les attentes et les besoins des étudiants et d'éclairer les décisions concernant les programmes, les projets et les services d'Ingénieurs Canada.
 - b) Un représentant de la FCEG, en règle générale le président, est invité à assister aux réunions de printemps d'Ingénieurs Canada (assemblée annuelle des membres et réunion du conseil) et à présenter un rapport au conseil. Tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
 - c) Les étudiants en génie sont des parties prenantes importantes de l'agrément. En plus de solliciter la rétroaction des étudiants lors des visites d'évaluation de programmes, le Bureau d'agrément est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et d'inviter un représentant à observer ses réunions et à lui soumettre un rapport. Tous les frais de déplacement de ce représentant sont assumés par Ingénieurs Canada.
 - d) Étant donné le rôle de la FCEG en tant que partie prenante et bénéficiaire de nombreux programmes et services d'Ingénieurs Canada, le chef de la direction est tenu de maintenir des liens avec la FCEG et de s'assurer que son point de vue est pris en compte.



7 Politiques du conseil

7.4 Partenariats ~~d'Ingénieurs Canada~~ avec d'autres organismes

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : ~~triennale~~ bisannuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 1^{er} avril 2020

Commented [ES1]: Aucun changement important proposé.
Révision triennale recommandée.

- (1) Le conseil entretient une communication ouverte avec d'autres organismes au sujet des enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada. Il peut notamment s'agir de ce qui suit :
 - a) Inviter des représentants de ces organismes à assister aux réunions du conseil.
 - b) Tenir des réunions conjointes avec d'autres conseils.
- (2) Outre le président qui agit à titre de porte-parole du conseil, le chef de la direction a pour instruction de maintenir, avec d'autres organismes, des relations, des partenariats et des adhésions qui contribuent à la réalisation du plan stratégique et concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le chef de la direction a pour instruction de soumettre périodiquement au conseil la liste de ces relations, à titre d'information. Cette liste doit indiquer le coût, le cas échéant, l'objectif de la relation, et les résultats obtenus jusqu'à présent.
- (4) Un partenariat est défini comme toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines.

7.4.1 Critères pour l'établissement d'un partenariat

- (1) Les critères suivants doivent être pris en compte lors de l'établissement d'un nouveau partenariat au niveau du conseil ou des opérations :
 - a) La mesure dans laquelle le partenariat contribuera à la réalisation du plan stratégique et des objets.
 - b) La valeur financière et réputationnelle du partenariat.
 - c) La mesure dans laquelle le partenariat est mutuellement profitable.
 - d) Le coût de l'adhésion, le cas échéant.
 - e) La concordance entre les valeurs, principes et pratiques de l'organisme et ceux d'Ingénieurs Canada.
- (2) Lors de l'établissement d'un nouveau partenariat, l'objectif et les résultats désirés de la relation doivent être documentés.
- (3) Le chef de la direction ~~d'Ingénieurs Canada~~ doit examiner périodiquement les partenariats pour s'assurer qu'ils continuent de satisfaire aux critères, de correspondre à l'objectif, et d'apporter de la valeur en produisant les résultats attendus.

7 Politiques du conseil

7.4 Partenariats avec d'autres organismes

Date d'adoption : 24 mai 2019 (motion 5756)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision : 1^{er} avril 2020

- (1) Le conseil entretient une communication ouverte avec d'autres organismes au sujet des enjeux nationaux d'intérêt commun qui concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada. Il peut notamment s'agir de ce qui suit :
 - a) Inviter des représentants de ces organismes à assister aux réunions du conseil.
 - b) Tenir des réunions conjointes avec d'autres conseils.
- (2) Outre le président qui agit à titre de porte-parole du conseil, le chef de la direction a pour instruction de maintenir, avec d'autres organismes, des relations, des partenariats et des adhésions qui contribuent à la réalisation du plan stratégique et concordent avec les objets d'Ingénieurs Canada.
- (3) Le chef de la direction a pour instruction de soumettre périodiquement au conseil la liste de ces relations, à titre d'information. Cette liste doit indiquer le coût, le cas échéant, l'objectif de la relation, et les résultats obtenus jusqu'à présent.
- (4) Un partenariat est défini comme toute relation entre Ingénieurs Canada et un autre organisme qui a un impact sur la réalisation du plan stratégique ou des incidences importantes sur les ressources financières ou humaines.

7.4.1 Critères pour l'établissement d'un partenariat

- (1) Les critères suivants doivent être pris en compte lors de l'établissement d'un nouveau partenariat au niveau du conseil ou des opérations :
 - a) La mesure dans laquelle le partenariat contribuera à la réalisation du plan stratégique et des objets.
 - b) La valeur financière et réputationnelle du partenariat.
 - c) La mesure dans laquelle le partenariat est mutuellement profitable.
 - d) Le coût de l'adhésion, le cas échéant.
 - e) La concordance entre les valeurs, principes et pratiques de l'organisme et ceux d'Ingénieurs Canada.
- (2) Lors de l'établissement d'un nouveau partenariat, l'objectif et les résultats désirés de la relation doivent être documentés.
- (3) Le chef de la direction doit examiner périodiquement les partenariats pour s'assurer qu'ils continuent de satisfaire aux critères, de correspondre à l'objectif, et d'apporter de la valeur en produisant les résultats attendus.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Groupe de travail sur la collaboration		4.3
Objet :	Approuver la nouvelle politique du conseil 6.14, <i>Mandat du Groupe de travail sur la collaboration</i>	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve la nouvelle politique du conseil 6.14, Mandat du Groupe de travail sur la collaboration.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale, et Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- Le [Plan stratégique 2022-2024](#), qui a été approuvé par les membres en mai 2021, comprend la priorité stratégique « renforcer la collaboration et l'harmonisation ». Cette priorité consistera à travailler avec les organismes de réglementation pour déterminer s'il est possible d'adopter un énoncé national de collaboration. Cet énoncé établira les principes d'une harmonisation pancanadienne et les domaines qu'elle visera.
- Dans le cadre du processus de planification stratégique, il a été convenu qu'il serait impératif de mettre en place un groupe de travail sur la collaboration, composé de membres du conseil, pour superviser, soutenir et orienter cette priorité afin d'obtenir un résultat positif. Le mandat a été rédigé pour appuyer cette initiative.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve la politique du conseil 6.14, *Mandat du Groupe de travail sur la collaboration*.

Autres options envisagées

- Aucune. La mise sur pied d'un Groupe de travail sur la collaboration a été fortement appuyée lors des étapes de planification du plan stratégique 2022-2024.

Risques

- Renforcer la collaboration et l'harmonisation nécessitera des contacts soutenus avec les organismes de réglementation pour bien comprendre leur point de vue sur une collaboration nationale.
- La collaboration nationale est un risque stratégique répertorié dans le [Profil de risques de l'organisation](#). Ainsi, le conseil a la responsabilité globale de surveiller et d'atténuer ce risque. Le fait

que le conseil ne supervise pas cette priorité stratégique pourrait être perçu comme un manque de volonté d'atténuer un risque stratégique.

Répercussions financières

- Le groupe de travail se réunira en personne jusqu'à quatre (4) fois pendant la durée de son mandat, et un consultant pourrait être engagé pour le conseiller sur l'élaboration d'un processus de collaboration pour les consultations. Ces coûts ont été inclus dans le budget 2022 et les prévisions budgétaires de 2023 et 2024.

Avantages

- La participation à ce groupe de travail permettra aux administrateurs et administratrices de comprendre directement comment les organismes de réglementation souhaitent collaborer au niveau national, ainsi que les obstacles et les possibilités qui existent.
- Les administrateurs et administratrices fourniront des idées, des conseils et des commentaires précieux qui guideront le travail du personnel permanent en ce qui concerne :
 - o les consultations auprès des organismes de réglementation,
 - o l'élaboration d'un énoncé de position,
 - o et l'élaboration, si possible, d'un énoncé de collaboration
- La supervision du groupe de travail permettra à Ingénieurs Canada de comprendre clairement son rôle dans les efforts d'harmonisation, et également de planifier les ressources futures nécessaires au soutien de l'harmonisation nationale dans les domaines identifiés.

Consultations

- La vice-présidente directrice, Affaires réglementaires et la gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation, qui soutiendront le groupe de travail ont rédigé le mandat en tenant compte des commentaires de la secrétaire générale et de l'administratrice de la gouvernance. Le mandat a également été examiné par le chef de la direction.
- Le Comité sur la gouvernance a examiné et approuvé le mandat à sa réunion du 15 septembre 2021.

Prochaines étapes

- Lors d'une réunion qui suivra l'approbation du mandat par le conseil, le Comité RH étudiera la composition proposée du groupe de travail. Les recommandations du Comité RH seront soumises à l'approbation du conseil en juin 2022.

Annexe

- **Annexe 1** : Politique du conseil 6.14, *Mandat du Groupe de travail sur la collaboration*.

6 Comités et groupes de travail du conseil d'Ingénieurs Canada

6.14 Mandat du Groupe de travail sur la collaboration

Date d'adoption : (Motion)

Périodicité de révision : triennale

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision :

6.14.1 Objet et responsabilités

- (1) Les organismes de réglementation ont demandé à Ingénieurs Canada d'entreprendre comme priorité stratégique de *Renforcer la collaboration et l'harmonisation* (page 6 de [ce pdf](#)). Cette priorité stratégique visera à accroître l'harmonisation des pratiques réglementaires dans l'ensemble du Canada en définissant le mandat précis d'Ingénieurs Canada en ce qui concerne l'harmonisation et la détermination des domaines à harmoniser dans l'avenir.
- (2) Un groupe de travail du conseil d'Ingénieurs Canada doit être créé pour fournir des conseils et des commentaires au personnel concernant les principaux documents destinés à l'externe, les communications, et les interactions avec les organismes de réglementation.
- (3) Le Groupe de travail sur la collaboration sera mis sur pied pour fournir au personnel d'Ingénieurs Canada des conseils et des commentaires sur les éléments suivants :
 - a) Un énoncé de position sur la collaboration et l'harmonisation;
 - b) Des consultations auprès des organismes de réglementation au sujet de l'énoncé de position;
 - c) La décision d'établir ou non un énoncé de collaboration signé par les organismes de réglementation (en fonction des résultats des consultations);
 - d) Le contenu de l'énoncé de collaboration.
- (4) La priorité stratégique vise à faire en sorte qu'Ingénieurs Canada ait un mandat clair et des domaines clés d'intervention pour l'harmonisation. Le groupe de travail contribuera à cette priorité en supervisant la consultation des organismes de réglementation au sujet du mandat d'Ingénieurs Canada en matière d'harmonisation, notamment :
 - a) l'étendue de l'harmonisation souhaitée;
 - b) les domaines de réglementation pouvant être harmonisés;
 - c) le rôle d'Ingénieurs Canada dans les efforts d'harmonisation.

6.14.2 Pouvoirs

- (1) Le groupe de travail exercera les pouvoirs définis dans ce mandat, avec le soutien du conseil et du personnel d'Ingénieurs Canada.

6.14.3 Composition et durée du mandat

- (1) Le groupe de travail, qui sera présidé par un.e membre choisi.e par le groupe, sera composé de quatre administrateurs et administratrices représentant chacun un organisme de réglementation différent. Les membres devront représenter des organismes de réglementation de diverses tailles, soit :
 - a) 1 ou 2 membres de l'APEGA, d'Engineers & Geoscientists BC, de l'OIQ ou de PEO
 - b) 1 ou 2 membres de l'APEGS ou d'Engineers Geoscientists MB
 - c) 1 ou 2 membres de l'AIGNB, d'Engineers Nova Scotia, d'Engineers PEI, d'Engineers Yukon, de la NAPEG ou de PEGNL
- (2) Les membres devront en être à leur premier mandat au conseil (avec une probabilité raisonnable de renouvellement), ou leur second mandat, à condition que ce mandat se poursuive au moins jusqu'en 2024. Ce critère vise à garantir que tous les membres sont des administrateurs et des administratrices pendant toute la durée du mandat du groupe de travail.
- (3) Le groupe de travail sera dissous :
 - a) après la signature par tous les organismes de réglementation d'un énoncé de collaboration (prévue en juin 2024), ou
 - b) si les consultations sur l'énoncé de position révèlent que la signature d'un énoncé de collaboration n'est pas réalisable (les consultations devraient se terminer en octobre 2023).

6.14.4 Mode de fonctionnement

- (1) La correspondance entre les membres du groupe de travail se fera par courriel, une copie conforme devant être envoyée à tous les membres.
- (2) Le groupe de travail se réunira virtuellement et tiendra jusqu'à quatre (4) réunions en personne pendant la durée de son mandat.

6.14.5 Ressources

- (1) Le groupe de travail sera épaulé par le gestionnaire, Liaison avec les organismes de réglementation. On retiendra aussi les services d'un.e consultant.e pour fournir des conseils sur l'élaboration d'un processus de collaboration pour les consultations.

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Plan de consultation du conseil		4.4
Objet :	Approbation du Plan de consultation 2022 du conseil	
Lien avec le plan stratégique :	Responsabilité du conseil 2 - Mettre en place un processus favorisant l'engagement des organismes de réglementation au moyen de communications régulières qui facilitent la participation, l'évaluation et la rétroaction	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Collaboration nationale (risque stratégique) Satisfaction des clients (risque opérationnel)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le plan de consultation 2022 du conseil.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Stephanie Price, vice-présidente directrice, Affaires réglementaires	
Présenté par :	Kathy Baig, administratrice représentant le Québec et présidente élue	

Définition du problème ou de l'enjeu

- Conformément à la Responsabilité du conseil 2, établie dans la politique du conseil 4.1 *Responsabilités du conseil*, le conseil doit s'assurer que les organismes de réglementation sont consultés sur tout programme, produit ou service nouveau ou considérablement révisé offert par Ingénieurs Canada.
- Conformément à la politique du conseil 7.11 *Consultation*, le ou la présidente élue doit examiner chaque année les sujets de consultation du conseil.
- Afin de faciliter cet examen annuel, le personnel d'Ingénieurs Canada a dressé la liste des consultations du conseil prévues pour l'année à venir (annexe 1).
- La planification de toutes les consultations a pour objet d'en assurer la visibilité auprès des organismes de réglementation et de permettre à ceux-ci de planifier leurs ressources.
- Le plan de consultation 2022 du conseil porte sur toutes les questions qui relèvent de la responsabilité du conseil et de ses comités (dont le BCCAG et le BCAPG). Le plan de consultation opérationnel du chef de la direction est également inclus comme annexe 2, à titre d'information seulement.

Action/recommandation proposée

- Approbation du Plan de consultation 2022 du conseil qui est proposé.

Autres options envisagées

- Aucune. Ce plan est exigé en vertu de la politique du conseil 7.11 *Consultation*.

Risques

- Le plan est basé sur les meilleures informations actuellement disponibles. À mesure que les travaux progresseront en 2022, les échéanciers pourraient changer et des éléments supplémentaires pourraient être ajoutés à la liste.
- Une consultation efficace est un mécanisme de contrôle qui permet d'atténuer le risque stratégique lié à la collaboration nationale, car la consultation est une façon d'assurer la participation des organismes de réglementation.
- Une consultation efficace est également un mécanisme de contrôle qui permet d'atténuer le risque opérationnel lié à la satisfaction des clients, car elle aide Ingénieurs Canada à mieux comprendre les besoins des clients.

Répercussions financières

- Aucune, tous les éléments figurant dans le plan sont inclus dans le budget de 2022.

Avantages

- Les organismes de réglementation seront informés des travaux entrepris par Ingénieurs Canada et des moments où leur rétroaction sera sollicitée. Ils pourront planifier leurs ressources et décider à quelles consultations ils souhaitent participer ou pas.

Consultations

- Tous les éléments prévus dans le Plan de consultation du conseil découlent des plans de travail du BCAPG et du BCCAG, ainsi que du Plan stratégique 2022-2024, qui ont tous fait l'objet de vastes consultations.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le Plan de consultation 2022 (du conseil et opérationnel) sera envoyé à tous les organismes de réglementation et diffusé dans le [site](#) d'Ingénieurs Canada.
- Au cours de 2022, Ingénieurs Canada réalisera les consultations, communiquera les résultats, et actualisera le plan présenté dans le site.

Annexes

- **Annexe 1** : Plan de consultation 2022 du conseil
- **Annexe 2** : Plan de consultation opérationnel 2022 (pour information seulement)

Plan de consultation 2022 d'Ingénieurs Canada (conseil)

Portefeuille	Sujet de la consultation	Objectif des consultations	Objectif du produit final, du programme ou du service?	Qui a dirigé ce travail?	Qui est consulté?	Type de consultation	Date de début prévue	Date de fin prévue	Opérationnel /Conseil?
IO1 Agrément	Plan de travail du BCAPG	Déterminer si des éléments doivent être ajoutés au plan de travail ou retirés du plan de travail	Un plan de travail qui fournit au BCAPG des orientations claires sur le travail à effectuer en 2022	Conseil d'IC	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Hybride	Jun 2022	Oct. 2022	Conseil
IO1 Agrément	Méthodologies de quantification des intrants du contenu du programme d'études	Recueillir les commentaires des parties prenantes sur le rapport <i>Accreditation Input Analysis (Analyse des intrants de l'agrément)</i>	Adopter une mesure des intrants qui soit pertinente pour l'éducation moderne et d'autres modèles pédagogiques	BCAPG en réponse à DDIC et aux EES	Organismes de réglementation, EES et conseil d'IC	Hybride	Avr. 2022	Jun 2022	Conseil
IO3 Services et outils	NOUVEAU Guide sur l'équité des genres en milieu de travail	Recueillir des commentaires sur l'ébauche de guide	Accroître la parité des genres dans les milieux de travail en génie, à l'appui de l'objectif 30 en 30	Conseil d'IC	Organismes de réglementation, champions/championnes 30 en 30 et conseil d'IC	Hybride	Févr. 2022	Mars 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Programme d'examens de génie agricole	Obtenir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision/mise à jour du programme d'examens	Avoir un programme d'examens qui reflète ce qui est enseigné dans les programmes agréés, de sorte que les titulaires de BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Courriel	Févr. 2022	Mars 2022	Conseil
IO3 Services et outils	NOUVEAU Guide sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Recueillir des commentaires sur l'ébauche d'orientation générale	Sensibiliser les ingénieurs et accroître leur capacité à soutenir l'Impératif opérationnel 9 : Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession	Conseil d'IC	Organismes de réglementation, Comité consultatif autochtone (CCA), parties prenantes autochtones et conseil d'IC	Hybride	Févr. 2022	Mars 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Document d'Ingénieurs Canada sur l'exercice dans le domaine du génie logiciel	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision du document	Fournir de l'information à l'appui des activités d'application de la loi, d'exercice et de discipline des organismes de réglementation dans ce domaine	Conseil d'IC en réponse à la demande des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Hybride	Févr. 2022	Mars 2022	Conseil
IO3 Services et outils	NOUVELLE étude de faisabilité visant à cerner d'autres méthodes d'évaluation des titulaires d'un diplôme non agréé par le BCAPG	Recueillir des commentaires sur l'ébauche d'étude	Proposer aux organismes de réglementation des solutions de rechange à considérer, à l'appui de l'amélioration continue des processus d'attribution de permis	Conseil d'IC	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Hybride	Mai 2022	Jun 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Programme d'examens sur les études complémentaires	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision/mise à jour du programme d'examens	Avoir un programme d'examens qui reflète ce qui est enseigné dans les programmes agréés, de sorte que les titulaires de BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Courriel	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Programme d'examens de génie chimique	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision/mise à jour du programme d'examens	Avoir un programme d'examens qui reflète ce qui est enseigné dans les programmes agréés, de sorte que les titulaires de BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Courriel	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO3 Services et outils	NOUVEAU Guide sur la consultation et la participation des Autochtones destiné aux ingénieurs et aux firmes d'ingénierie	Recueillir des commentaires sur l'ébauche de guide	Sensibiliser les ingénieurs et accroître leur capacité à soutenir l'Impératif opérationnel 9 : Promouvoir la diversité et l'inclusion au sein de la profession	Conseil d'IC	Organismes de réglementation, Comité consultatif autochtone (CCA), parties prenantes autochtones et conseil d'IC	Hybride	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Programme d'examens de génie électrique	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision/mise à jour du programme d'examens	Avoir un programme d'examens qui reflète ce qui est enseigné dans les programmes agréés, de sorte que les titulaires de BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Courriel	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Programme d'examens de génie mécanique	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision/mise à jour du programme d'examens	Avoir un programme d'examens qui reflète ce qui est enseigné dans les programmes agréés, de sorte que les titulaires de BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Courriel	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Programme d'examens de génie mécatronique	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision/mise à jour du programme d'examens	Avoir un programme d'examens qui reflète ce qui est enseigné dans les programmes agréés, de sorte que les titulaires de BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	BCCAG en raison de l'âge du programme d'examens et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation	Courriel	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO3 Services et outils	Guide sur la bonne moralité	Recueillir les commentaires des organismes de réglementation sur la révision du guide	Mieux définir la "bonne moralité" pour le public, et fournir aux organismes de réglementation de l'information pour les aider à évaluer la bonne moralité	BCCAG en raison de l'âge du guide et en réponse à la rétroaction des organismes de réglementation	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Hybride	Oct. 2022	Nov. 2022	Conseil
IO4 Programmes nationaux	Produits et services d'affinité	Obtenir des commentaires sur l'orientation et le contenu de produits nouveaux et améliorés pour continuer de fournir de la valeur et du soutien aux organismes de réglementation	Amélioration continue des produits d'affinité qui apportent de la valeur aux organismes de réglementation	Personnel d'IC	Organismes de réglementation	Hybride	Sept. 2022	Nov. 2022	Opérationnel
IO5 Représentations auprès du gouvernement fédéral	Nouvel énoncé de principe national (EPN) : Rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient	Examiner le sujet et obtenir une expertise en la matière pour les documents préliminaires	Définir la position commune de la profession, faciliter les discussions avec le gouvernement et influencer les politiques publiques	Comité consultatif des affaires publiques, avec l'approbation du conseil d'IC	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Courriel	Mars 2022	Avr. 2022	Opérationnel
IO5 Représentations auprès du gouvernement fédéral	Révision de l'énoncé de principe national (EPN) : Approvisionnement	Examiner le sujet et obtenir une expertise en la matière pour les documents préliminaires	Définir la position commune de la profession, faciliter les discussions avec le gouvernement et influencer les politiques publiques	Comité consultatif des affaires publiques, avec l'approbation du conseil d'IC	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Courriel	Mars 2022	Avr. 2022	Opérationnel
IO6 Recherche réglementaire	Document de recherche réglementaire : Génie énergétique	Recueillir des commentaires sur l'orientation et le contenu du sujet de recherche pour faire en sorte que la recherche réponde aux besoins définis des organismes de réglementation	Fournir de l'information à l'appui des processus décisionnels des organismes de réglementation	Proposé par le personnel d'IC et approuvé par le Groupe des chefs de direction	Organismes de réglementation	Hybride	Avr. 2022	Mai 2022	Opérationnel
IO6 Recherche réglementaire	Document de recherche réglementaire : Génie multidisciplinaire	Recueillir des commentaires sur l'orientation et le contenu du sujet de recherche pour faire en sorte que la recherche réponde aux besoins définis des organismes de réglementation	Fournir de l'information à l'appui des processus décisionnels des organismes de réglementation	Proposé par le personnel d'IC et approuvé par le Groupe des chefs de direction	Organismes de réglementation	Hybride	Avr. 2022	Mai 2022	Opérationnel
PS1.1 Agrément	Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	Comprendre les besoins, défis, contraintes et exigences des organismes de réglementation en ce qui concerne les exigences de formation pour l'attribution du permis d'exercice	Définir une exigence nationale en matière de formation pour l'obtention du permis d'exercice, applicable à tous les candidats	Membres (organismes de réglementation)	Organismes de réglementation et EES	Hybride	Oct. 2022	Déc. 2022	Conseil
PS1.1 Agrément	Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	Définir la portée du rapport sur la formation en génie	Mieux comprendre le paysage actuel de la formation en génie	Membres (organismes de réglementation)	Organismes de réglementation et EES	En personne	Janv. 2022	Janv. 2022	Conseil
PS1.1 Agrément	Examiner et valider le but et la portée de l'agrément	Recueillir les avis des organismes de réglementation et des enseignants en vue d'élaborer un document d'orientation générale sur le but du système d'agrément	Clarifier ou redéfinir le but du permis d'exercice pour toutes les parties prenantes	Membres (organismes de réglementation)	Organismes de réglementation et EES	Hybride	Juill. 2022	Déc. 2022	Conseil
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Recueillir les avis des organismes de réglementation concernant les obstacles et les facteurs de succès en lien avec l'harmonisation réglementaire	Comprendre les succès et les échecs du passé en matière d'harmonisation réglementaire	Membres (organismes de réglementation)	Organismes de réglementation	Hybride	Avr. 2022	Jun 2022	Conseil
PS1.2 Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Renforcer la collaboration et l'harmonisation	Obtenir les commentaires du conseil en vue d'élaborer un énoncé de position sur l'harmonisation réglementaire	Décrire les enjeux liés à l'harmonisation réglementaire afin d'alimenter les consultations auprès des organismes de réglementation	Membres (organismes de réglementation)	Conseil d'IC	Courriel	Sept. 2022	Oct. 2022	Conseil
PS2.1 Accélérer 30 en 30	Accélérer 30 en 30	Obtenir les avis des organismes de réglementation sur la stratégie de mobilisation des entreprises	Mobiliser les employeurs pour qu'ils rendent les milieux de travail plus équitables, diversifiés, inclusifs	Membres (organismes de réglementation)	Organismes de réglementation	Hybride	Avr. 2022	Juill. 2022	Conseil

Plan de consultation 2022 d'Ingénieurs Canada (opérationnel)

Portfeuille	Sujet de la consultation	Objectif des consultations	Objectif du produit final, du programme ou du service?	Qui a dirigé ce travail?	Qui est consulté?	Type de consultation	Date de début prévue	Date de fin prévue	Opérationnel /Conseil?
IO4 Programmes nationaux	Produits et services d'affinité	Obtenir une rétroaction sur l'orientation et le contenu de produits nouveaux et améliorés afin de continuer à offrir valeur et soutien aux organismes de réglementation	Amélioration continue des produits d'affinité valorisés par les organismes de réglementation	Personnel d'IC	Organismes de réglementation	Hybride	Sept. 2022	Nov. 2022	Opérationnel
IO5 Représentations auprès du gouvernement fédéral	Nouvel énoncé de principe national (EPN) : Rôle des ingénieurs dans la construction d'un Canada sécuritaire et résilient	Examiner le sujet et obtenir une expertise en la matière à incorporer dans les documents préliminaires	Définir la position commune de la profession, faciliter les discussions avec le gouvernement et influencer les politiques publiques	Comité consultatif des affaires publiques, avec l'approbation du conseil d'IC	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Courriel	Mars 2022	Avr. 2022	Opérationnel
IO5 Représentations auprès du gouvernement fédéral	Révision de l'EPN : Approvisionnement	Examiner le sujet et obtenir une expertise en la matière à incorporer dans les documents préliminaires	Définir la position commune de la profession, faciliter les discussions avec le gouvernement et influencer les politiques publiques	Comité consultatif des affaires publiques, avec l'approbation du conseil d'IC	Organismes de réglementation et conseil d'IC	Courriel	Mars 2022	Avr. 2022	Opérationnel
IO6 Recherche réglementaire	Document de recherche : Génie énergétique	Obtenir une rétroaction sur l'orientation et le contenu du sujet de recherche pour faire en sorte que le document de recherche réponde aux besoins des organismes de réglementation	Fournir de l'information à l'appui des processus décisionnels des organismes de réglementation	Proposé par le personnel d'IC et approuvé par le Groupe des chefs de direction	Organismes de réglementation	Hybride	Avr. 2022	Mai 2022	Opérationnel
IO6 Recherche réglementaire	Document de recherche : Génie multidisciplinaire	Obtenir une rétroaction sur l'orientation et le contenu du sujet de recherche pour faire en sorte que le document de recherche réponde aux besoins des organismes de réglementation	Fournir de l'information à l'appui des processus décisionnels des organismes de réglementation	Proposé par le personnel d'IC et approuvé par le Groupe des chefs de direction	Organismes de réglementation	Hybride	Avr. 2022	Mai 2022	Opérationnel

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Évaluation des présidents et des présidentes		4.5
Objet :	Approbation du contenu du sondage pour les évaluations des présidents et présidentes pour 2022, conformément à la politique du conseil 6.2, <i>Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail</i>	
Lien avec le plan stratégique/les objectifs :	Responsabilité du conseil 1 : Se tenir responsable et tenir responsables ses subordonnés directs Responsabilité du conseil 6 - Assurer l'orientation des nouveaux membres et le développement continu des administrateurs et des autres personnes qui travaillent en étroite collaboration avec le conseil	
Lien avec le profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique)	
Motion(s) à examiner :	<i>QUE le conseil approuve le contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes du conseil, des comités et des groupes de travail, sur recommandation du Comité RH.</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité simple	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Christina Mash, administratrice de la gouvernance	
Présenté par :	Jean Boudreau, administratrice représentant le Nouveau-Brunswick et présidente du Comité RH	

Définition du problème/de l'enjeu

- C'est la troisième année que le conseil d'Ingénieurs Canada procédera à l'évaluation annuelle des présidents et présidentes de comités du conseil.
- Le sondage d'évaluation, présenté à l'annexe A, a été élaboré conformément à la politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.
- Après deux ans de mise en œuvre, nous continuons de recevoir des commentaires sur le calendrier et l'impact de l'évaluation :
 - Le sondage de 2020 a été distribué au début de mars et les résultats ont été fournis fin avril/mai; il restait peu de temps dans les mandats des présidents pour répondre aux commentaires. En 2021, le sondage a été distribué en décembre et les résultats ont été fournis en janvier, et certains ont estimé qu'il n'y avait pas eu assez d'activités de comité sur lesquelles fonder leurs commentaires.
 - Le sondage sur l'efficacité de la gouvernance a révélé que certaines parties prenantes (membres de l'équipe de direction, administrateurs et administratrices, Groupe des chefs de direction et Groupe des présidents) craignent que le processus actuel d'évaluation des présidents et présidentes ne mène pas nécessairement à une amélioration du rendement.
- Le Comité sur la gouvernance a tenu compte de ces questions en incluant une évaluation informelle dans les révisions proposées de la politique du conseil 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail* :
 - À la fin de chaque réunion, les présidents et présidentes de comités seront encouragés à solliciter des commentaires constructifs de la part des participants, notamment sur leurs capacités (compétences en facilitation et préparation de la réunion) et sur les aspects à améliorer à l'avenir.

- Cela permettrait aux présidents et présidentes de recevoir une rétroaction immédiate pouvant être rapidement utilisée pour apporter les ajustements nécessaires aux futures réunions.
- Le processus d'évaluation officielle sera maintenu tel quel, puisqu'il permet une rétroaction anonyme, facilite une évaluation documentée et fournit au président élu ou à la présidente élue l'occasion de discuter avec la personne évaluée des mesures à prendre ou d'un plan de relève.
- Après avoir examiné le contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes, le personnel permanent y a apporté les améliorations suivantes :
 - Échelle d'évaluation mieux définie
 - Suppression de la responsabilité « Examiner les procès-verbaux de réunions et les notes de breffage ». Bien que cette responsabilité soit établie dans la politique 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*, il a été estimé qu'il s'agirait – pour les membres de comités/du conseil – d'un indicateur difficile à mesurer et qui ne fournit pas de données utiles pour l'amélioration.
 - Remplacement de la responsabilité « Élaborer le plan de travail et en assurer la surveillance et l'exécution, avec l'appui du personnel permanent » par « Exécuter le plan de travail », qui fait en sorte que la responsabilité est limitée à ce qui est mesurable par les répondants au sondage.
- À la suite de leur examen du 5 octobre, les membres du Comité RH ont convenu de préciser la formulation de deux compétences à mesurer afin de s'assurer que l'évaluation est basée sur la démonstration plutôt que sur la compréhension des concepts.
- Il incombe au président élu ou à la présidente élue de présenter les résultats des évaluations. La communication d'une rétroaction constructive est une compétence spécialisée, qui exige des années d'expérience, et cette responsabilité pourrait ne pas convenir à tous les présidents élus. Les années où la présidente élue ou le président élu ne se sentira pas à l'aise de communiquer les résultats aux présidents et présidentes, le Comité des ressources humaines (RH) examinera les options possibles, notamment le transfert de cette responsabilité à un autre membre de comité qui possède de l'expérience en la matière. Cette année, il a été confirmé que la présidente élue Kathy Baig présentera les résultats.

Action ou recommandation proposée

- Examen et approbation du sondage.

Autres options envisagées

- Aucune

Risques

- Le fait de ne pas évaluer les présidents et les présidentes exposerait les administrateurs et administratrices et l'organisme au risque de ne pas se conformer aux politiques.

Répercussions financières

- Aucune

Avantages

- Mesurer les actions des présidents et des présidentes apportera les avantages suivants :
 - Amélioration de l'efficacité du conseil en tant qu'instance de gouvernance;
 - Occasion pour les présidents et les présidentes de réfléchir à leur contribution et de recevoir la rétroaction de leurs pairs;
 - Occasion de déterminer les mesures à prendre pour accroître la valeur des contributions des comités et des présidents et présidentes;
- Les résultats éclaireront les possibilités de développement.

Consultations

- Le sondage a été élaboré en conformité avec les [politiques 6.1, Comités et groupes de travail du conseil et 6.2, Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail](#), et approuvé par le Comité RH à sa réunion du 5 octobre.

Prochaines étapes (si la motion est adoptée)

- Le personnel distribuera les sondages aux administrateurs et aux membres de comités qui auront deux semaines ouvrables pour y répondre.
- Une fois que la période de sondage sera terminée et que les rapports auront été préparés, la présidente élue, ou son mandataire désigné, examinera et présentera les rapports aux présidents et présidentes.
- Après la présentation des rapports, les présidents et présidentes pourront demander de rencontrer la présidente élue, ou son mandataire, pour discuter des résultats.

Annexes

- **Annexe 1** : Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes

Annexe 1 – Structure et contenu du sondage d'évaluation des présidents et présidentes

Contexte

Cet exercice a pour objectif de mesurer le rendement des présidents et des présidentes, qui doivent posséder des compétences particulières et assumer des responsabilités précises. Le processus d'évaluation facilite la planification de la relève au conseil, aux groupes de travail et aux comités, en plus de fournir une rétroaction personnalisée aux titulaires de postes de président.e. Ce sondage d'évaluation a été élaboré à l'aide des politiques du conseil 6.1 *Comités et groupes de travail du conseil* et 6.2, *Évaluation des présidents du conseil, des comités et des groupes de travail*.

Cette évaluation sera réalisée chaque année. Voici la liste de distribution de chaque sondage :

Personne évaluée	Personnes répondant au sondage
Président.e du Bureau canadien d'agrément des programmes de génie (BCAPG)	Membres des comités du BCAPG, conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Bureau canadien des conditions d'admission en génie (BCCAG)	Membres des comités du BCCAG, conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des finances, d'audit et de gestion des risques	Membres de comités, conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité sur la gouvernance	Membres de comités, conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du Comité des ressources humaines	Membres de comités, conseil d'Ingénieurs Canada
Président.e du conseil d'Ingénieurs Canada	Conseil d'Ingénieurs Canada, présidents du BCAPG et du BCCAG

Comment les résultats seront-ils utilisés?

En raison des mandats d'un an à la présidence des comités, l'évaluation vise à fournir à chaque président ou présidente une rétroaction sur son rendement, plutôt qu'à influencer le fonctionnement actuel du comité ou groupe de travail. À moins d'indication contraire de confidentialité, les commentaires sont communiqués, de façon anonyme, à la personne évaluée. Veuillez vous assurer de rédiger vos commentaires en entier (en évitant, par exemple, d'indiquer « comme ci-dessus », etc.), afin qu'ils puissent être communiqués correctement à la personne évaluée.

Après la clôture du sondage, la présidente élue, ou son mandataire, remettra à chaque président et présidente son rapport d'évaluation, qui comprendra les réponses compilées et les commentaires ouverts et anonymisés. Chaque président et présidente aura la possibilité de programmer une rencontre avec la présidente élue, ou son mandataire, pour discuter de ses résultats. Cette rencontre, qui est facultative, devrait surtout porter sur les sujets suivants :

- Occasions de formation : Aspects à améliorer et éventuels soutiens requis par la personne.
- Occasions de participation : Détermination des intérêts de la personne à l'égard des futures activités du conseil, ainsi que des possibilités de relève dans certains rôles.

Mesure des compétences des présidents et des présidentes

Les compétences suivantes sont répertoriées dans la politique du conseil 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*, en plus des compétences établies dans la politique 4.8 *Profil de compétences du conseil*, en tant que compétences qu'un président ou une présidente devrait posséder pour s'acquitter de ses fonctions. Considérant leur rendement en tant que président ou présidente, veuillez coter le niveau de compétence (compétences, connaissances et capacités) démontré par les président.e.s à l'aide de l'échelle suivante :

- 3 – Fait preuve d'un degré élevé de compétence
- 2 – Fait preuve d'un degré modéré de compétence
- 1 – Fait preuve d'un degré limité de compétence
- 0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Commented [CM1]:

Compétence du président ou de la présidente de réunion	Président.e conseil d'IC	Président.e Gouvernance	Président.e RH	Président.e FAGR	Président.e BCAPG	Président.e BCCAG
1.1. Capacité de dégager un consensus						
1.2. Démonstre sa compréhension du modèle de gouvernance d'Ingénieurs Canada						
1.3. Tient compte du contexte stratégique plus large						
1.4. Démonstre des compétences en communications et gestion des relations avec les parties prenantes externes (le BCAPG, le BCCAG, les organismes de réglementation, le Groupe des chefs de direction, les groupes de responsables et le personnel d'Ingénieurs Canada)						
1.5. Éthique de travail, engagement et capacité de respecter les échéances établies						

Améliorations par rapport à l'ancienne formulation, qui était :
 3 – fait preuve d'une très bonne compréhension
 2 – fait preuve d'une bonne compréhension
 1 – fait preuve d'une compréhension limitée
 0 - Ne suis pas en mesure d'évaluer

Mesure des responsabilités des présidents et des présidentes

Les présidents et présidentes travaillent en étroite collaboration avec le personnel d'Ingénieurs Canada pour assurer le leadership et on s'attend à ce qu'ils assument, notamment, les responsabilités suivantes dans leur rôle (conformément à la politique 6.1, *Comités et groupes de travail du conseil*). Veuillez évaluer le niveau de compétence démontré par les président.e.s dans les secteurs de responsabilité suivants, à l'aide de l'échelle suivante :

- 3 – Fait preuve d'un niveau de compétence élevé
- 2 – Fait preuve d'un niveau de compétence modéré
- 1 – Fait preuve d'un niveau de compétence limité
- 0 – Ne suis pas en mesure d'évaluer

Commented [CM2]:

Améliorations par rapport à l'ancienne formulation, qui était :
 3 – fait preuve d'une très bonne compréhension
 2 – fait preuve d'une bonne compréhension
 1 – fait preuve d'une compréhension limitée
 0 - Ne suis pas en mesure d'évaluer

Responsabilité du président ou de la présidente de réunion	Président.e conseil d'IC	Président.e Gouvernance	Président.e RH	Président.e FAGR	Président.e BCAPG	Président.e BCCAG
2.1. Présider les réunions (du conseil/des comités) et en établir l'ordre du jour						
2.2. Exécuter le plan de travail						
2.3. Rendre compte des activités du comité au conseil d'Ingénieurs Canada						
2.4. Faciliter les délibérations de sorte qu'elles soient opportunes, équitables, ordonnées, exhaustives et efficaces						
2.5. Régler les questions soulevées par les membres ou faisant débat entre eux						

NOTE DE BREFFAGE : Pour décision

Lignes directrices pour les réunions en personne et politique de vaccination (mesures temporaires)		4.6
Objet :	Approuver une nouvelle politique du conseil d'administration et une ligne directrice connexe.	
Lien avec le plan stratégique / les objectifs :	Responsabilité du conseil 4 – Assurer l'élaboration et l'examen périodique des politiques du conseil.	
Lien avec profil de risques de l'organisation :	Fonctions de gouvernance (risque stratégique) Réputation (risque opérationnel)	
Motion à examiner :	<i>QUE le conseil, sur recommandation du Comité sur la gouvernance, approuve :</i> <i>i. Politique 7.13, Vaccination pour les réunions en personne</i> <i>ii. Ligne directrice 1, Réunions en personne pendant la COVID-19</i>	
Votes requis pour adopter la motion :	Majorité des deux tiers	
Transparence :	Séance ouverte	
Préparé par :	Evelyn Spence, secrétaire générale	
Présenté par :	Mike Wrinch, administrateur représentant la Colombie-Britannique et président du Comité sur la gouvernance	

Définition du problème/de l'enjeu

- En raison de la pandémie de COVID-19, le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada n'ont pas tenu de réunions en personne pendant une longue période. Comme ces groupes se préparent à reprendre, ou envisagent de reprendre, les réunions en personne en 2022, le conseil a demandé que des politiques soient élaborées pour régler certains problèmes pratiques liés aux réunions en personne, notamment au regard de la vaccination des participants contre la COVID-19 et de la divulgation de leur statut vaccinal à Ingénieurs Canada, qui seront désormais obligatoires. Étant donné que les participants aux réunions d'Ingénieurs Canada viennent de partout au Canada, cette mesure est jugée raisonnable et appropriée pour protéger la santé et la sécurité non seulement du personnel, des bénévoles et des observateurs qui assistent aux réunions, mais aussi du grand public.
- Parallèlement, le virus étant toujours présent dans nos collectivités, le conseil et les comités du conseil continuent de se demander si les réunions prévues en 2022 devraient se tenir en personne ou virtuellement. Au cours des 20 derniers mois, le conseil et les comités du conseil ont passé beaucoup de temps à discuter et à délibérer sur la question de savoir s'il fallait tenir leurs prochaines réunions en personne ou non. À cette fin, certains membres du conseil et des comités du conseil ont exprimé le souhait que des lignes directrices soient élaborées pour orienter leurs efforts à cet égard.
- La politique et la ligne directrice ont été élaborées pour répondre aux problèmes susmentionnés. On les juge nécessaires à court terme, mais elles sont provisoires. On propose de les réviser et les mettre à jour régulièrement, en fonction des nouvelles directives qui pourraient être émises par les autorités de la santé publique, des exigences légales et d'autres circonstances liées à la pandémie de COVID-19. Le conseil déterminera le moment où la politique et la ligne directrice ne seront plus nécessaires et pourra alors les abroger, en totalité ou en partie.

Action ou recommandation proposée

- Que le conseil approuve la nouvelle politique et la nouvelle ligne directrice proposées.

Autres options envisagées

- Le statu quo (pas de politique de vaccination ni de ligne directrice sur les réunions en personne) pourrait être maintenu.

Risques

- Politique 7.13 du conseil : Certains participants aux réunions pourraient s'opposer ou ne pas se conformer à la politique de vaccination, ce qui mettrait le personnel qui l'administre dans une position difficile quand il essaie de faire respecter les exigences, et expose aussi potentiellement l'organisme à une contestation judiciaire. Cependant, étant donné que le gouvernement fédéral demande à toutes les personnes de 12 ans et plus qui voyagent en train ou en avion de fournir une preuve de vaccination contre la COVID-19, et que de nombreuses provinces exigent la même chose de la part des personnes qui ont accès à certains lieux publics, la plupart des personnes qui participent aux réunions d'Ingénieurs Canada sont déjà soumises aux exigences de la politique de vaccination de notre organisme. De plus, étant donné que la Commission ontarienne des droits de la personne a décrété qu'il est généralement permis, en vertu du *Code des droits de la personne*, de rendre obligatoire et d'exiger une preuve de vaccination pour protéger les gens au travail ou ceux qui reçoivent des services, Ingénieurs Canada court peu de risque de se retrouver devant les tribunaux parce qu'il a adopté une telle politique.
- Par contre, si Ingénieurs Canada tenait des réunions en personne sans se doter d'une politique de vaccination, il prendrait le risque de porter atteinte à sa réputation, d'autant plus que les participants viennent de partout au pays. Si jamais il y avait une éclosion de COVID-19 dans le cadre d'une réunion ou d'un événement d'Ingénieurs Canada et qu'une politique de vaccination n'avait pas été mise en place, Ingénieurs Canada serait probablement très critiqué de ne pas avoir déployé d'efforts raisonnables afin de contenir et de contrôler la propagation du virus.
- Ligne directrice 1 du conseil: La mise en œuvre de la ligne directrice ne semble pas poser de risque.

Répercussions financières

- On s'attend à ce que la Ligne directrice 1, *Réunions en personne pendant la pandémie de COVID* se traduise par des économies, car Ingénieurs Canada ne sera pas tenu de payer des dommages-intérêts pour annulation ou de perdre les dépôts relatifs aux espaces d'événements qu'il a réservés, mais qu'il annule par la suite.

Avantages

- Politique 7.13 du conseil : Les vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés par Santé Canada et, selon les informations des autorités de la santé publique, il s'agit d'une méthode sûre de protection contre les effets du virus de la COVID-19 et de ses variants. Il s'agit également d'une mesure supplémentaire pour limiter le risque de contracter et de propager le virus. Par conséquent, l'adoption d'une politique de vaccination contribuera à protéger la santé et la sécurité des participants et de l'ensemble de la collectivité lorsque Ingénieurs Canada choisit de tenir des réunions ou des événements en personne.
- Ligne directrice 1 du conseil : La mise en place d'une ligne directrice claire pour faciliter la prise de décision relativement à la modalité des réunions du conseil et des comités du conseil aidera Ingénieurs Canada dans ses efforts de planification de réunions et d'événements, et lui permettra de réduire le temps, les efforts et les dépenses qui sont actuellement consacrés à la planification des deux types de réunions.

Consultations

- La politique et la ligne directrice ont été examinées et approuvées par le Comité sur la gouvernance par courriel.

Prochaines étapes

- Une fois l'approbation du conseil obtenue, le Manuel des politiques du conseil sera mis à jour pour inclure la nouvelle politique et la nouvelle ligne directrice.
- En outre, les membres du BCAPG et du BCCAG seront informés de la nouvelle politique et de la nouvelle ligne directrice et de leur application à leurs réunions. Les membres du Groupe des chefs de direction, du Groupe des présidents et du Groupe des responsables seront également informés de la politique de vaccination s'appliquant aux réunions en personne.

Annexes

- **Annexe 1** : Politique du conseil 7.13, *Vaccination pour les réunions en personne*
- **Annexe 2** : Ligne directrice 1, *Réunions en personne pendant la COVID-19*

7 Politiques du conseil

7.13 Vaccination pour les réunions en personne

Date d'adoption :

Périodicité de révision : annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision :

7.13.1 Objectif et portée

- (1) Les vaccins contre la COVID-19 ont été approuvés par Santé Canada et peuvent être administrés à toute personne en âge de travailler. Selon les informations de santé publique, les vaccins contre la COVID-19 sont une méthode sûre de protection supplémentaire contre les effets du virus de la COVID-19 et de ses variants et constituent une mesure de plus pour réduire le risque de contracter et de propager le virus.
- (2) La COVID-19 représente toujours un grave danger pour la santé au sein de nos collectivités. Les personnes et les organismes doivent déployer tous les efforts raisonnables pour se protéger contre le virus, car des variants préoccupants ne cessent de se propager. Au moment où le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada recommencent à travailler et à se réunir en personne, il est important d'envisager toutes les mesures de contrôle de l'infection disponibles pour protéger les bénévoles, le personnel, les observateurs des réunions d'Ingénieurs Canada, mais aussi la collectivité dans son ensemble.
- (3) Conformément aux directives des autorités de santé publique, Ingénieurs Canada exige que tous les membres du conseil, les membres des comités du conseil, le personnel d'Ingénieurs Canada et tous les invités qui assistent aux réunions et aux événements d'Ingénieurs Canada en personne (ci-après appelés « participants aux réunions ») soient complètement vaccinés contre la COVID-19, à l'exception des rares personnes qui ne peuvent pas être vaccinées et qui bénéficient d'une exemption officielle. La présente politique de vaccination pour les réunions en personne (la « politique ») fait état des exigences relatives à la divulgation du statut vaccinal et des solutions de rechange acceptables aux mesures de contrôle des infections pour les personnes qui ne sont pas vaccinées pour des raisons médicales.
- (4) La présente politique s'applique à tous les participants aux réunions – c'est-à-dire à ceux et celles qui assistent en personne à des réunions et des événements organisés par Ingénieurs Canada, entre autres, aux réunions du conseil, des membres du BCAPG, BCCAG, du Groupe des chefs de direction, du Groupe des présidents, des groupes de responsables et à toute autre réunion ou événement connexe ou auxiliaire (ci-après, « réunions et événements d'Ingénieurs Canada »).
- (5) Tous les organismes externes, les tiers fournisseurs de services et les entrepreneurs indépendants qui assistent aux réunions et événements d'Ingénieurs Canada doivent être informés de la présente politique et de leur obligation de la respecter.
- (6) La présente politique pourrait être mise à jour, au besoin, si les directives de la santé publique, les exigences juridiques ou d'autres circonstances liées à la pandémie de COVID-19 venaient à changer. Ingénieurs Canada se laissera guider par l'information de la Santé publique, les exigences législatives et les obligations légales qui sont les siennes en vertu, entre autres, de la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* (Ontario) et du *Code des droits de la personne* (Ontario).

7.13.2 Exigences en matière d'attestation et de divulgation

- (1) À compter du 1^{er} janvier 2022, 1^{er} janvier 2022, avant d'assister à une réunion ou à un événement d'Ingénieurs Canada, les participants aux réunions devront fournir à Ingénieurs Canada l'un des documents suivants :
 - a) Une preuve de vaccination :
 - i. une preuve d'avoir reçu toutes les doses requises d'un vaccin contre la COVID-19 homologué par Santé Canada, et ce, au moins 14 jours civils avant la réunion ou l'événement d'Ingénieurs Canada;

ou
 - b) un certificat signé par un médecin ou une infirmière praticienne confirmant que :
 - i. le participant ou la participante à la réunion ne peut pas recevoir le vaccin contre la COVID-19 pour une raison médicale;
 - ii. la durée pendant laquelle cette exemption est valide.

Si la raison médicale qui empêche la vaccination est temporaire, le participant à la réunion doit fournir une confirmation de la vaccination contre la COVID-19 dans les plus brefs délais après la fin de cette période.
- (2) Au moins deux (2) semaines avant la réunion ou l'événement d'Ingénieurs Canada auquel la personne doit assister, on lui demandera d'attester de son statut vaccinal.
- (3) Les participants à la réunion devront fournir une preuve de leur statut vaccinal ou une confirmation écrite d'une exemption médicale au moment de la réunion ou de l'événement d'Ingénieurs Canada auquel ils souhaitent participer.

7.13.3 Autres mesures de contrôle de l'infection

- (1) Tout participant à une réunion qui n'est pas vacciné pour des raisons médicales peut être tenu de respecter d'autres mesures de santé et de sécurité, par exemple, se soumettre à des tests réguliers de dépistage rapide de l'antigène de COVID-19 et présenter la preuve du résultat de test négatif pendant qu'il assiste à une réunion ou à un événement d'Ingénieurs Canada.
- (2) En vertu de son obligation à offrir des mesures d'adaptation, Ingénieurs Canada s'engage à couvrir les frais de ces tests.

7.13.4 Mesures existantes de prévention des infections

- (1) Les exigences de divulgation et les autres mesures de contrôle des infections s'ajoutent aux mesures existantes de contrôle des infections mises en place par Ingénieurs Canada pour ses réunions. Tous les participants à une réunion doivent se conformer aux exigences supplémentaires relatives au contrôle de l'infection. Ces dernières peuvent être modifiées et mises à jour de temps à autre, conformément aux conseils et aux directives en vigueur en matière de sécurité publique. Il s'agit notamment des mesures suivantes :
 - c) dépistage quotidien des symptômes de la COVID-19;
 - d) respect de protocoles d'hygiène appropriés;
 - e) distanciation physique;
 - f) port d'un masque lorsqu'on se trouve à l'intérieur et à proximité d'autres personnes.

7.13.5 Non-conformité

- (1) Il est essentiel de se conformer à cette politique, qui est essentielle aux efforts d'Ingénieurs Canada pour contrôler les risques d'écllosion de la COVID-19 lors de la tenue de ses réunions et événements en personne.
- (2) Un participant à une réunion qui ne se conforme pas à la présente politique dans les délais prévus par celle-ci pourrait ne pas être autorisé à assister aux réunions et aux événements d'Ingénieurs Canada.

7.13.6 Confidentialité

- (1) Ingénieurs Canada s'engage à protéger la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels des participants aux réunions. Tous les renseignements communiqués en vertu de la présente politique seront traités de façon confidentielle et ne seront utilisés ou divulgués que par le personnel d'Ingénieurs Canada chargé de la mettre en œuvre aux fins de l'administration des procédures de contrôle des infections dans le cadre des réunions et des événements d'Ingénieurs Canada.
- (2) Les renseignements personnels de tous les participants aux réunions seront recueillis, utilisés et divulgués conformément à la politique de confidentialité d'Ingénieurs Canada. De plus, les renseignements recueillis en vertu de la présente politique ne seront conservés que le temps nécessaire pour atteindre l'objectif fixé, et tous les registres de vaccination seront conservés, consultés et éliminés de façon sûre.
- (3) À l'exception du personnel d'Ingénieurs Canada chargé de mettre en œuvre cette politique, personne ne doit demander ou exiger d'un autre participant à une réunion qu'il révèle son statut vaccinal ou les raisons pour lesquelles il n'est pas complètement vacciné, et personne ne doit exercer de représailles à l'égard d'un autre participant.

7.13.7 Renseignements statistiques

- (1) Nonobstant son obligation de préserver la confidentialité de tous les renseignements reçus en vertu de la présente politique, Ingénieurs Canada peut recueillir, conserver et, sur demande, divulguer les renseignements statistiques suivants :
 - a) le nombre de participants aux réunions qui ont attesté avoir été entièrement vaccinés contre la COVID-19;
 - b) le nombre de participants aux réunions qui ont fourni une preuve de vaccination complète contre la COVID-19;
 - c) le nombre de participants aux réunions qui ont fourni un certificat médical pour justifier le fait qu'ils ne sont pas entièrement vaccinés contre la COVID-19.

7.13.8 Administration

- (1) Ingénieurs Canada tiendra à jour et révisera cette politique au besoin, en fonction des directives de santé publique et de l'évolution des conditions de la pandémie de COVID-19.
- (2) Le personnel d'Ingénieurs Canada est chargé d'administrer la présente politique au nom du conseil, ce qui comprend la collecte, l'utilisation, la divulgation, la conservation et l'élimination de l'information relative au statut vaccinal des participants aux réunions.

Ligne directrice 1 – Réunions en personne pendant la COVID-19

Date d'adoption :

Périodicité de révision : Annuelle

Date de la dernière modification :

Date de la dernière révision :

En raison de la pandémie de COVID-19, qui a été déclarée par l'Organisation mondiale de la santé le 11 mars 2020, le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada n'ont pas tenu de réunions en personne pendant une longue période. Alors que ces groupes se préparent à reprendre, ou envisagent de reprendre, les réunions en personne en 2022, et dans le but d'aider Ingénieurs Canada dans ses efforts de planification de réunions et d'événements, la présente ligne directrice fournit une orientation au conseil et aux comités du conseil en ce qui concerne les principes primordiaux à prendre en compte et les conditions et niveaux de participation requis pour planifier des réunions en personne.

G-1.1 Application

- (1) Cette ligne directrice s'applique au conseil d'Ingénieurs Canada et aux comités du conseil (y compris le BCAPG et le BCCAG) lorsqu'ils doivent prendre une décision relativement à la forme que prendra une réunion, à savoir si elle aura lieu en personne ou virtuellement.
- (2) La ligne directrice s'appliquera tant et aussi longtemps que les autorités de la santé publique jugeront que la pandémie de COVID-19 menace la santé et la sécurité de la communauté canadienne et mondiale, après quoi cette ligne directrice pourra être annulée par le conseil.

G-1.2 Principes directeurs

- (1) La COVID-19 pose toujours un risque grave à la santé de la population. La propagation actuelle de variants préoccupants signifie que nous devons déployer tous les efforts raisonnables pour nous protéger contre le virus. La santé et la sécurité du personnel d'Ingénieurs Canada, de ses bénévoles et des membres de la collectivité sont d'une importance capitale, et **le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada s'engagent à assurer la sécurité de toutes ces personnes.**
- (2) Le conseil, en tant que fiduciaire d'Ingénieurs Canada, est tenu de veiller à la bonne gestion des finances de l'organisme et des risques qu'il pourrait courir. En outre, et conformément à la politique 5.5 du conseil, *Protection des biens*, le chef de la direction est tenu de veiller à ce que les actifs de l'organisme soient protégés, maintenus de manière adéquate et qu'ils ne sont pas inutilement mis en danger. Lorsque le conseil et ses comités décident de tenir une réunion en personne, on réserve un espace. Les contrats d'événement stipulent généralement que des frais d'annulation s'appliquent si l'événement est annulé dans les six mois précédant la date prévue. Ces frais augmentent généralement lorsque l'annulation se rapproche de la date de l'événement. Bien qu'Ingénieurs Canada négocie généralement des conditions favorables qui permettent de transférer un contrat si un événement est reporté dans un délai de 12 mois, il reste que l'organisme subit souvent une perte de 50 % du montant total qui devait revenir à l'hôtel. **Le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada doivent tenir compte des conséquences financières de l'annulation des réunions en personne et veiller à ne pas engager de frais lorsqu'il est raisonnable de croire que les réunions risquent d'être annulées ou de ne pas attirer beaucoup de participants.**

- (3) Bien exécutées, les réunions virtuelles favorisent une prise de décision efficace et garantissent que tous les participants à la réunion y ont accès de manière équitable. Les réunions hybrides, quant à elles, peuvent être coûteuses et offrir une expérience inégale à ceux qui sont là en personne et à ceux qui sont là virtuellement. **S'il n'y a pas une masse critique de personnes qui indiquent préférer assister à une réunion en personne, le conseil et les comités du conseil tiendront leur(s) réunion(s) virtuellement** afin de ne pas exclure ceux qui ne veulent ou ne peuvent pas se déplacer pour des raisons de sécurité, des restrictions de voyage ou d'autres considérations.

G-1.3 Lignes directrices pour déterminer le format de la réunion

- (1) En gardant à l'esprit les principes directeurs ci-dessus, pour déterminer si le conseil et les comités du conseil d'Ingénieurs Canada doivent tenir une réunion en personne plutôt que virtuellement, les lignes directrices suivantes doivent être respectées :
- a) Les membres du conseil et des comités du conseil seront sondés trois à quatre mois avant la tenue d'une réunion ou, si un espace d'événement n'a pas encore été réservé, avant que tout espace d'événement ne soit réservé, et on leur demandera de déterminer s'ils croient raisonnablement qu'ils assisteront à la réunion en personne. Les résultats du sondage préalable à la réunion, y compris les réponses de chacun, seront communiqués publiquement afin de garantir la transparence et de tenir chacun responsable de sa réponse.
 - b) Pour déterminer s'ils peuvent assister aux réunions en personne, les membres du conseil et des comités du conseil sont encouragés à prendre en compte les éléments suivants :
 - i. Les ordonnances, directives et restrictions en matière de santé publique qui sont en vigueur dans la ville et la province où ils résident, ainsi que dans la ville et la province où il est proposé de tenir la réunion, y compris toute restriction ou exigence appliquée par les hôtels et les restaurants de la ville et de la province.
 - ii. Toutes les exigences et restrictions fédérales et provinciales en matière de voyage.
 - iii. La politique 7.13 du conseil *Vaccination pour les réunions en personne*, qui exige que tous les participants aux réunions soient vaccinés contre la COVID-19 (à moins qu'une exemption médicale ne s'applique) et divulguent leur statut vaccinal à Ingénieurs Canada, et qu'ils adhèrent à des mesures supplémentaires de contrôle de l'infection pendant qu'ils assistent aux réunions.
 - iv. Les nouveaux rapports et avis de santé publique.
 - v. Les considérations personnelles qui pourraient empêcher certaines personnes de voyager aux dates de réunion proposées.
 - c) Avant de planifier une réunion en personne, le conseil et les comités du conseil doivent s'assurer qu'au moins deux tiers des membres du conseil ou des comités du conseil s'engagent à participer en personne. Si le seuil des deux tiers n'est pas atteint, la réunion se déroulera virtuellement.

G-1.4 Participation

- (1) Si un membre du conseil ou d'un comité du conseil indique dans le sondage préalable à la réunion qu'il a l'intention d'assister à la réunion en personne, il est censé s'y tenir, sauf s'il en est empêché par des circonstances imprévues.